This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

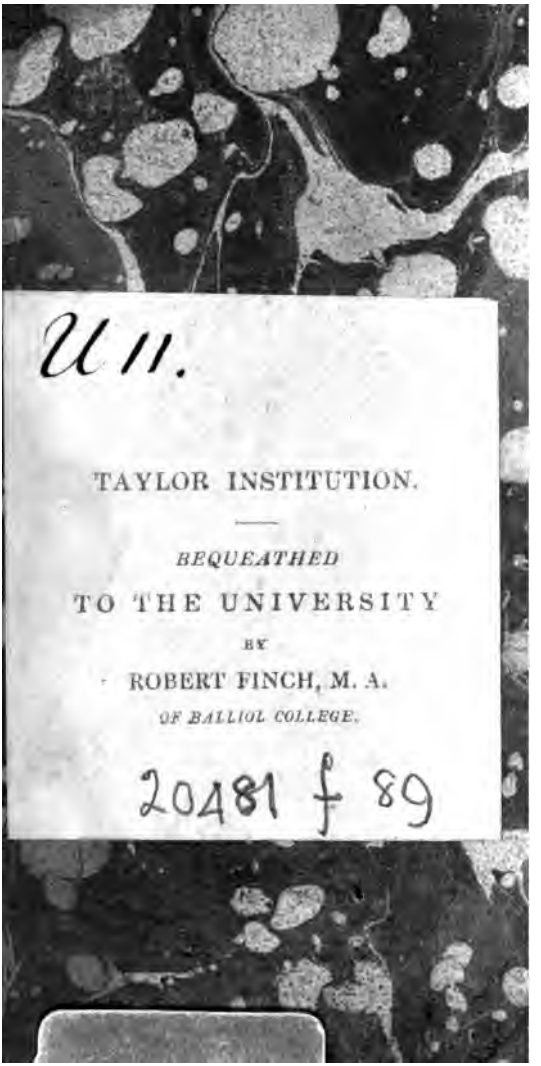
U 11.

TAYLOR INSTITUTION.

BEQUEATHED
TO THE UNIVERSITY
BY
ROBERT FINCH, M. A.
OF BALLIOL COLLEGE.

20481 f 89

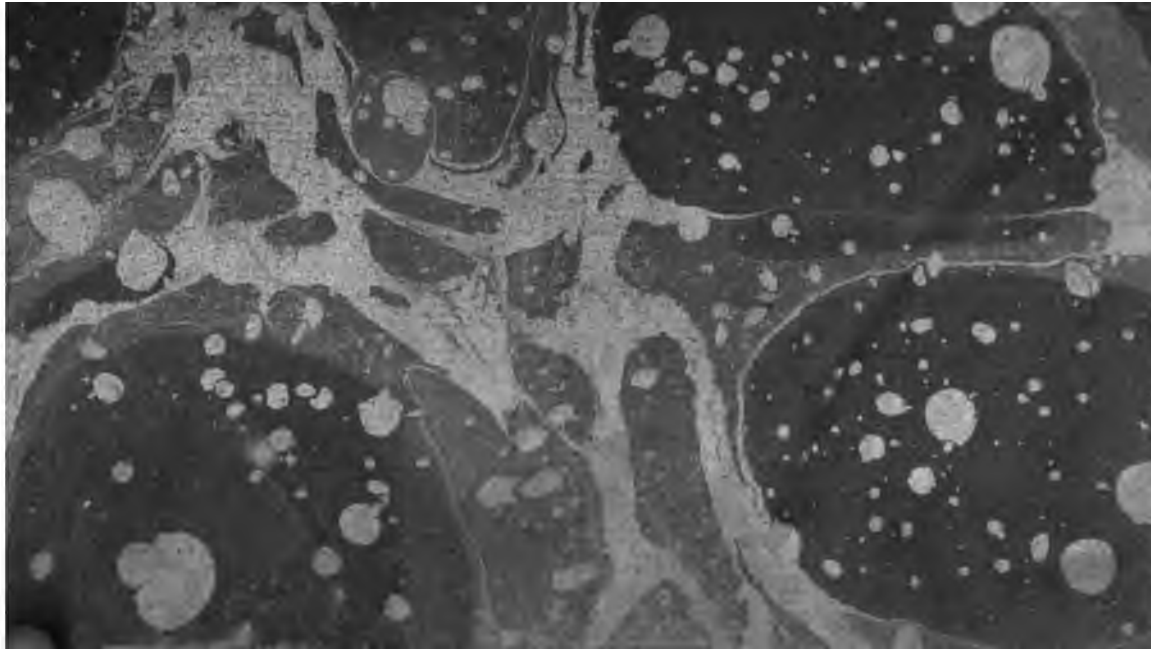

ESSAIS
HISTORIQUES
SUR
PARIS.

TOME QUATRIEME.

ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS,

DE M. DE SAINTFOIX.

QUATRIEME EDITION,
Revue, corrigée & augmentée.

TOME QUATRIEME.

A LONDRES,
CHEZ JEAN NOURSE, LIBRAIRE.

M. DCC. LXVII.

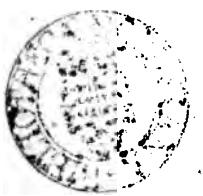

ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS.

Conformités, changemens & différences dans nos Mœurs, uſages & Coutumes.

Les Germains, dit Tacite, ont beaucoup de goût pour ne rien faire, & une antipathie étonnante pour le repos. *De Morib. German. c. 15.*

Ils s'appliquent à bien choiſir leurs

Généraux, & comptent moins ſur l'armée que ſur celui qui la commande.

Ibid. c. 11. Les affaires de peu d'importance ſont jugées & décidées par le Prince ; on renvoie les autres à l'aſſemblée générale de la nation ; le Prince y parle le premier, les grands opinent enſuite, & ſont écoutés avec les égards que méritent leur âge, leur nobleſſe & leurs exploits ; ſi l'avis déplait à l'aſſemblée, elle le rejette par un murmure ; ſi elle l'approuve, chacun frappe ſon bouclier de ſa lance, & cet éloge militaire eſt regardé comme le ſigne d'approbation le plus honorable.

Tels ſont, dit Charles le Chauve, les *capitulaires de notre pere, que les Français ont jugé à propos de reconnoître pour loi, & que nos fideles ont réſolu, dans une aſſemblée générale, d'obſerver en tout temps.*

Nos Rois de la premiere & de la

ſeconde race, ne faiſoient publier aucune Ordonnance, aucun Edit, ſans employer quelques-unes de ces formules : *c'eſt ce que nous & les (a) principaux de la nation, avons conclu & arrêté : c'eſt ce que nous ordonnons du conſentement de nos fideles : c'eſt ce qui a été fait & déterminé, nous préſent & les principaux de nos fideles.*

Perſonne, chez les Germains, n'avoit le droit d'être armé ſans l'aveu de ſes concitoyens ; le Prince, le pere, ou le plus proche parent du jeune homme en âge de porter les armes, l'introduiſoit dans l'aſſemblée générale de la nation, & lui donnoit ſolemnellement le javelot & le bouclier. *Ibid. c. 13*

Quelques Hiſtoriens, Moines Grecs, *Théophanes cadrenus.*

(a) *Unà cum noſtris optimatibus fidelibus pertractavimus : de conſenſu fidelium noſtrorum : in noſtrâ & procerum noſtrorum præſentiâ.*

ont cru & écrit très-ſérieuſement que tous nos Rois de la premiere Race naiſſoient avec l'épine du dos toute couverte & hériſſée d'un poil de ſanglier.

Anciennement en France, le fils d'un noble, quand il avoit atteint l'âge de de quatorze ans, alloit à l'Egliſe, ayant au cou un ceinturon avec une épée; ſon pere & ſa mere, chacun un cierge à la main, le conduiſoient à l'autel, & le préſentoit au Prêtre, au moment de l'offrande; le Prêtre prenoit l'épée, la béniſſoit & la rendoit au jeune homme, qui la tenoit nue pendant le reſte de la Meſſe; & la mettant enſuite à ſon côté, commençoit à jouir du droit de porter cette marque d'honneur attachée à la naiſſance.

En 1663, l'Evêque de *** s'aviſa de donner le nom de valet de chambre à ſon premier laquais, & de lui faire porter l'épée. Le lendemain la garniſon allant au lever du Gouver-

neur, le trouva qui ſe faiſoit faire la barbe par un de ſes gens en ſoutane & avec un petit collet. Seroit-ce depuis ce temps-là que tout vagabond, tout fainéant, l'homme le plus vil par ſa naiſſance & par ſes mœurs, peut un matin, en ſe levant, choiſir à ſon gré s'il portera déſormais la marque de l'état la plus vénérable, ou celle de la nobleſſe, un petit collet, ou une épée ?

Charlemagne avoit établi l'uſage d'envoyer, chaque année, dans chaque province, deux ou trois Commiſſaires (*Miſſi dominici*) qui s'informoient des abus, recevoient les plaintes du peuple, examinoient la conduite des Juges & des Commandans, & renvoyoient les procès & les jugemens à la requête des Parties. On fourniſſoit par jour, à chacun de ces Commiſſaires, ſi c'étoient des Evêques, beaucoup plus qu'il n'auroit fallu pour régaler les douze Apôtres : quarante pains, trois agneaux, un cochon de lait, trois poulets, quinze œufs, trois rations de vin, & quatre *Capitul. Ludovici Pii ann.* 81

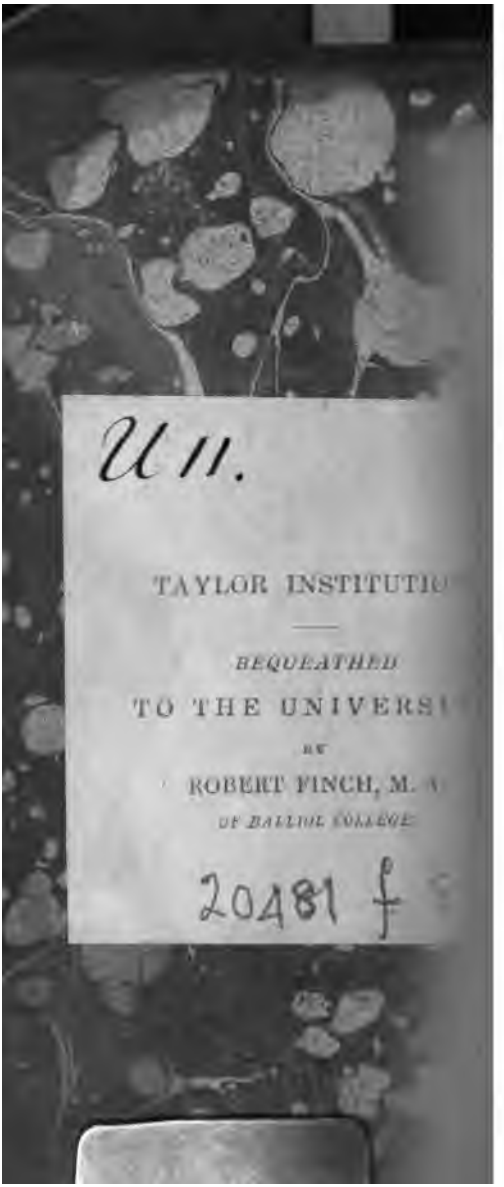
U 11.
TAYLOR INSTITUTIO
BEQUEATHED
TO THE UNIVERSI
BY
ROBERT FINCH, M. A
OF BALLIOL COLLEGE
20481 f

rations de fourrage pour leurs chevaux ; mais ſi ces Commiſſaires n'étoient que des Laïques, des Commandans de Province, ou des grands Officiers du Palais, ils ne devoient pas tant manger ; on ne leur fourniſſoit que trente pains, deux agneaux, le cochon de lait, deux poulets, quinze œufs, deux rations de vin & trois de fourrage. On peut évaluer le prix de ces denrées, par la remarque ſuivante : la contribution qu'un Curé étoit tenu de fournir à ſon Evêque ; ſavoir, un minot de froment, un minot d'orge, une meſure de vin & un agneau, étoit évaluée deux ſous : or le ſou étoit d'argent pur ; combien vaudroit-il aujourd'hui ? L'or & l'argent étoient-ils plus rares, & les denrées étoient-elles, par conſéquent, à meilleur marché ? Conſidérons encore qu'il n'y avoit aucun impôt ſur les denrées.

Abrégé chronolog. Preſ. Henault.

Pluſieurs contrées de la Germanie ne pouvant pas nourrir leurs habitans, un pere choiſiſſoit parmi ſes enfans celui qu'il deſtinoit à demeurer avec lui,

& à être ſon héritier : voilà, dit-on l'origine de la coutume qui donne tout le bien, ou la plus grande partie à l'aîné.

Les Sicambres, une des tribus des Francs, commençoient à plier & à fuir dans une bataille; leurs femmes les arrêtent, & leur diſent en découvrant leur ſein, *frappez, lâches, frappez, & tuez-nous plutôt que de nous expoſer aux opprobres de l'eſclavage.* Ce ſpectacle & ces reproches raniment le courage & la fierté des Sicambres; ils ſe rallient, le combat recommence, ils repouſſent & défont entiérement l'ennemi qui ſe croyoit déjà vainqueur. Un hiſtorien prétend que c'eſt depuis cette victoire, & en mémoire de la part que les femmes y avoient eue, qu'elles commencerent, & qu'elles ont continué à laiſſer leur gorge découverte.

Les Germains croyoient qu'il y avoit

quelque choſe de (*a*) divin dans une jeune fille.

A l'entrée de nos Rois dans une ville, c'étoit ordinairement une jeune fille qui les haranguoit & leur préſentoit les clefs, marchant devant le Maire & les Echevins, vêtue de blanc, la chevelure flottante & couronnée de fleurs.

Il étoit de l'eſſence de l'ancienne Chevalerie d'avoir *ſa Dame*, à qui, comme à un être ſuprême, on rapportoit tous ſes ſentimens, toutes ſes penſées, toutes ſes actions. On étoit perſuadé que l'amour perfectionnoit les ames bien nées, & qu'il étoit *entrepreneur* de grandes choſes. *Ah ! ſi ma Dame me voyoit*, diſoit Fleuranges en montant le premier à l'aſſaut.

(a) *Ineſſe quin etiam ſanctum aliquid & providum putant.* Tacit. cap. 8, de Morib. German.

Il eſt rare que l'homme de courage ne regarde pas ſa femme comme un ami. Le poltron eſt preſque toujours impérieux & tyran avec la ſienne & dans ſon domeſtique : un gueux a un chien, pour avoir un être ſur qui dominer.

Un vieux proverbe diſoit, *que ſi le diable ſortoit de l'enfer pour ſe battre, il ſe préſenteroit auſſi-tôt un Français pour accepter le défi.*

A la mort d'un Chevalier qui s'étoit diſtingué par ſon intégrité, ſon déſintéreſſement & des actions d'éclat, les plus grands Seigneurs, les Rois même, ambitionnoient d'avoir ſon épée, ou ſon cheval de bataille. Le Duc d'Orléans, frere de Charles VI, fit demander celle de Jean de Beaumont, Chevalier Breton; il offrit en même temps de donner à la fille de ce vaillant homme une dot aſſez conſidérable :

elle ſe trouvoit abſolument ſans bien ; Guillaume de Roſnivinen l'épouſa, refuſa la dot & garda l'épée.

Il n'étoit permis qu'aux nobles de mettre des girouettes ſur leurs maiſons ; on prétend même que dans l'origine il falloit avoir monté des premiers à l'aſſaut de quelque ville, & avoir planté ſa banniere, ou ſon pennon, ſur le rempart. Les girouettes étoient peintes, armoriées, & repréſentoient les bannieres ou les pennons de la nobleſſe.

Un Français coupoit la tête à l'ennemi qu'il avoit tué, l'emportoit chez lui & la clouoit (*a*) ſur ſa porte, ſurtout ſi cet ennemi avoit paſſé pour un homme redoutable : c'eſt apparemment

(*a*) La loi des Saliens contient une expreſſe défenſe d'enlever ces têtes placées à l'entrée des maiſons. *Lex ſalica* tit. 69 art. 3.

d'où eſt venue la coutume de clouer, ſur la porte des châteaux, un oiſeau de proie, ou la tête de quelque animal carnaſſier.

Le Dieu Irmenſul, adoré chez les Saxons, & dont Charlemagne détruiſit le temple, y étoit repréſenté ſous la ſimple forme d'une longue pierre où étoit gravée la figure du ſoleil avec ſes rayons. En Breton, *hirr*, ſignifie long, *mein*, pierre, & *Sul*, Soleil *: voilà encore une preuve en faveur de ceux qui croyent que le Breton eſt l'ancienne langue des Celtes.

* Voy. p. 41 & du ſecond volume de ces Eſſais.

Combien y a-t-il en France de couvens de Religieux mendians & valides? Mille, deux mille, trois mille, je ne ſais. Combien y a-t-il de maiſons pour les pauvres Officiers & pour les ſoldats eſtropiés? Une. Quand fut-elle fondée? ſous la premiere race, ſans doute; non, ſous la troiſieme, par Louis XIV, en 1671, environ douze cent ans depuis Clovis, & pluſieurs ſiécles après l'éta-

bliſſement des Carmes, des Cordeliers & autres. *Nos Rois, dans pluſieurs monaſteres de fondation royale, s'étoient réſervés le droit*, dit le P. Daniel, *d'y placer un ſoldat eſtropié, qui avoit une portion monacale, & qui étoit en même temps obligé d'y rendre de certains ſervices, comme de balayer l'Egliſe & de ſonner les cloches; c'eſt ce qu'on appelloit* Moine-lay *ou* Oblat, *Outre que cette mince fortune*, ajoute-t-il, *aviliſſoit le ſoldat; la reſſource étoit bien foible & bien petite pour le grand nombre de ceux que la guerre mettoit par leurs bleſſures hors d'état de ſubſiſter.*

Hiſt. de la Milice françaiſe, t. 2 pag. 565.

Dans le douzieme ſiecle, un Moine de Saint Médard de Soiſſons, nommé *Guernon* ſe voyant à l'heure de la mort, s'accuſa publiquement d'avoir parcouru pluſieurs monaſteres, & d'y avoir fabriqué de fauſſes chartes en leur faveur.

Journal de Trévoux, Mars 1716.

On exigeoit des Religieuſes qu'elles

appriſſent la langue latine, qui avoit ceſſé d'être (*a*) la langue vulgaire. Il paroît que cet uſage, qui auroit dû toujours ſubſiſter, commença à s'abolir dans le commencement du douzieme ſiecle.

Vers l'an 1125, un hérétique, nommé *Tanchelin*, étoit en ſi grande vénération dans quelques Provinces, qu'on buvoit de ſes urines & qu'on gardoit ſes excrémens comme des reliques; l'argent qu'en retiroient les principaux de ſa ſecte, ſervoit à l'entretien de ſa table, qui étoit toujours délicatement ſervie; les peres & les maris le prioient de coucher avec leurs filles & leurs femmes. *Mezeray* 2 *p.* 173

Un habitant de Padoue, au com-

(*a*) Elle commença de ceſſer d'être la langue vulgaire dans le commencement du neuvieme ſiecle, ſous le regne de Louis le débonnaire.

mencement du quatorzieme ſiecle, inventa le papier ; c'eſt une compoſition de vieux linge pilé & broyé par le moyen d'un moulin à eau, & qu'on étend enſuite par feuilles : on ne commença de le connoître & de s'en ſervir en France, au lieu de parchemin, que ſous le regne de Philippe de Valois.

En 1471, Louis XI deſirant de mettre dans ſa bibliotheque une copie du livre du Médecin Raſis, emprunta l'original de la Faculté de Médecine de Paris, & donna, pour ſureté de ce manuſcrit, douze marcs d'argent, vingt livres ſterlings & l'obligation d'un bourgeois pour la ſomme de cent écus d'or. Il eſt bien ſingulier qu'un Roi donne non-ſeulement des gages, mais encore caution bourgeoiſe pour un livre qu'il emprunte dans ſon Royaume. On voit d'ailleurs combien il étoit difficile d'avoir des livres, & combien ils étoient chers avant & même pluſieurs années après, l'invention de l'Imprimerie. Elle fut inventée à Straſbourg ou à Mayence, en 1440 ; il s'établit des Imprimeurs à

Additions Mem. Commiſ. 4 pag.

Paris en 1470 ; ils dédierent à Louis XI, cette même année 1470, un des premiers livres qu'ils y avoient imprimés; c'eſt l'année ſuivante, en 1471, que ce Prince emprunte un livre pour en avoir une copie manuſcrite. On prétend que vingt mille perſonnes en France ſubſiſtoient de la vente des livres qu'elles copioient, & que c'étoit une raiſon pour ne pas favoriſer l'établiſſement de l'Imprimerie.

Y a-t-il un trait d'ignorance & d'impertinence égal à celui du célebre *Louis Cigoli*? Ce peintre, dans un tableau de la circonciſion de l'enfant Jeſus, a repréſenté le Grand-Prêtre Siméon avec des lunettes, ſuppoſant qu'attendu ſon grand âge, il devoit en avoir beſoin pour l'opération qu'il alloit faire. Il eſt certain que les anciens n'ont point connu les lunettes ſur le nez, & que par conſéquent ils ne s'en ſervoient pas. *Salvino Degli Armati*, Florentin, en fut l'inventeur vers la fin du treizieme ſiecle ou au commencement du quatorzieme. Il y a beaucoup d'arts dont l'invention

eſt plus préjudiciable qu'utile ; on veut ſoulager ſes ſens, on les affoiblit ; un homme dans l'âge le plus avancé, & juſqu'à la mort, auroit lu ſans lunettes ; il commence à s'en ſervir, & ne peut plus s'en paſſer.

Le Pape Jean XXII, l'an 1329, prêchant ſur la vue de Dieu dont jouiſſent dans l'autre vie les ames bienheureuſes, avoit avancé que cette vue ne ſeroit entiere & parfaite, qu'après la réſurrection & le jugement dernier. Il envoya deux Légats en France pour y ſoutenir & y répandre cette opinion ; Philippe de Valois convoqua au château de Vincennes tous les maîtres en Théologie, tous les Evêques & Abbés qui étoient alors à Paris ; la déciſion unanime de l'aſſemblée fut, que depuis la mort de Jeſus-Chriſt les ames des fideles jouiſſent dans le ciel de la vue parfaite de Dieu, appellée par Saint Paul *de face à face*, & que cette vue demeureroit la même après la réſurrection générale. Philippe de Valois envoya cette déciſion au Pape, & *lui manda qu'il le feroit brûler s'il ne ſe rétractoit.*

ſtoire de is par Félibien D. Lobineau, t. 1, pag.

L'Abbé de Saint Pierre prétend qu'il falloit peu à peu laiſſer anéantir les écoles de Théologie, afin d'éteindre les diſputes ſur les myſteres impénétrables, & que l'eſprit humain doit adorer ſans chercher vainement à les approfondir & à les expliquer. Le Cardinal de Richelieu eſt, ſelon lui, très-blamable, pour avoir rétabli à grands frais le collége de Théologie de Robert Sorbon, où les jeunes Eccléſiaſtiques apprennent, dit-il, à diſputer avec aigreur & avec un orgueil opiniâtre, ſur des queſtions de Théologie de pure ſpéculation : permettre les diſputes, ajoute-t-il, & fonder des écoles pour diſputer de Théologie, c'eſt permettre aux hommes de travailler à troubler les conſciences, à fomenter des erreurs, des ſchiſmes, des héréſies & des partis dans l'Etat, ce qui eſt très-oppoſé à la ſaine politique, dont l'objet eſt d'entretenir la concorde & la tranquillité. *Annal politiques t. 9 p. 38.*

Nous reconnoiſſons, nous conve-

nique. Grégoire de Tours dit : *que le Roi Gontran ſe défiant de quelques-uns de la Cour de Fredegonde, & ayant été averti qu'un certain Farolphe vouloit le tuer, ſe précautionna* (a) *& n'alloit plus ſans gardes.* La vieille chronique rapporte *que Philippe Auguſte ayant eu nouvelles que le vieux de la Montagne avoit envoyé des* (b) *émiſſaires pour l'aſſaſſiner, prit conſeil de ſe garder, & choiſit Sergens à maſſes, qui jour & nuit étoient auprès de lui pour ſon corps garder.* Je crois qu'on doit conclure du récit de Grégoire de Tours, que les Rois de la premiere race n'avoient point ordinairement de garde. Il me ſemble auſſi que la vieille chronique prouve que Philippe Auguſte eſt le premier

(a) *Armis ſe munivit. Nec penitus ad loca ſancta, nec aliò, niſi vallatus armatis atque cuſtodibus procedebat.* Lib. 7. c. 8, 18.

(b) Ils croyoient, comme Jacques Clément, que s'ils périſſoient en exécutant les ordres de leur chef, ils iroient tout droit en paradis.

Roi, dans la troiſieme race, qui en ait eu une, & qu'ainſi le P. Daniel ſe trompe, & eſt contredit par les autorités même qu'il cite.

On appelloit l'Empereur de Conſtantinople, *Sa Sainteté* : on voit dans l'hiſtoire que ſouvent Sa Sainteté étoit un très-méchant homme.

On donnoit aux Rois le titre *d'illuſtriſſime*, de *votre ſérenité*, *votre grace*; l'uſage de leur donner celui de *Majeſté* ne s'établit entiérement que ſous Louis XI, le Prince le moins majeſtueux dans toutes ſes actions, ſes manieres & dans ſon extérieur. Il n'avoit pas honte de paroître, aux plus grandes cérémonies, avec un pourpoint & une caſaque d'une étoffe groſſiere, une calotte à oreilles, & un bonnet, ordinairement très-ſale, ſur lequel il attachoit de petites *Notre-Dames* de plomp: c'eſt ainſi qu'il ſe préſentoit aux Ambaſſadeurs, affectant d'être aſſis dans un mauvais fauteuil, & ayant preſque tou-

jours quelque vilain chien ſur ſes genoux. On trouve dans les comptes de ſa maiſon, un article de quinze ſous pour deux manches neuves qu'on avoit miſes à un de ſes vieux pourpoints.

L'Hiſtorien Ferreras rapporte que D. Juan, Roi de Caſtille, reçut, en 1434, les Ambaſſadeurs de France aſſis ſur un trône magnifique, & ayant à ſes pieds un gros lion qu'il avoit apprivoiſé.

Les Rois ne traitoient de *couſins* que ceux qui avoient en effet l'honneur d'être leurs parents; ils écrivoient, *très-chers & fidele ami*, aux Pairs, aux grands Officiers de la Couronne & aux Cardinaux : ce n'eſt que depuis François I, & environ 1540, qu'ils ont commencé à avoir tant de couſins.

On prétend que Henri IV n'eut, pendant aſſez long-temps, qu'un carroſſe pour lui & pour la Reine, & qu'il exiſte une lettre où il écrivoit à

M. de Sully qui avoit pris médecine, *je comptois aller vous voir, mais je ne pourrai, parce que ma femme ſe ſert de ma coche.*

Nos Reines alloient en litiere ou à cheval. Catherine de Medicis eſt la premiere qui ait eu un caroſſe. Le premier Préſident de Thou en fit faire un parce qu'il avoit la goutte; ſa femme alloit dans Paris à cheval; en croupe derriere un domeſtique. Ces carroſſes ou coches, étoient faits comme le ſont ceux des meſſageries, avec de grandes portieres de cuir qu'on abaiſſoit pour y entrer; on n'y mettoit que des rideaux; s'il y avoit eu des glaces au carroſſe de Henri VI, peut-être n'auroit-il pas été tué. Baſſompierre, ſous le regne de Louis XIII, fut le premier qui fit faire un petit carroſſe avec des glaces. Pendant la minorité de Louis XIV, preſque tous les gens de la Cour, qui n'avoient point d'incommodités, alloient encore à cheval, & ſe préſentoient chez les Dames & aux aſſemblées, & ſe mettoient à table avec leurs botti-

nes & leurs éperons. Le nombre des carroſſes, qui ne montoit dans Paris, en 1648, qu'à trois cent dix ou vingt, monte aujourd'hui à plus de quatorze mille.

Tous ceux qui ont écrit juſqu'à préſent pour ou contre le luxe, auroient dû le diſtinguer d'avec la magnificence; c'eſt ce qu'ils n'ont point fait. La magnificence eſt eſſentielle à un Etat monarchique & néceſſaire dans les grands; elle fait éclorre, encourage & ſoutient les arts utiles & agréables; ce n'eſt point l'orgueil, c'eſt un caractere noble qui la guide; elle offenſe d'autant moins qu'elle ſait économiſer pour pouvoir paroître avec plus d'éclat dans les occaſions qui en exigent. Le luxe au contraire eſt inſultant, parce qu'il eſt journellement & frivolement dépenſier; c'eſt l'appétit & le triomphe des petites ames; il naît & ſe nourrit de l'envie ridicule de paroître plus qu'on n'eſt, en s'égalant par l'extérieur à ceux qui ſont d'une condition au-deſſus de la nôtre; créateur & toujours avides de nouvelles

ſuperfluités,

ſuperfluités, il nous met hors d'état de ſoulager les véritables beſoins des autres; on y devient inſenſible, & ſa faſtueuſe ivreſſe nous rend mauvais parens, mauvais amis, mauvais citoyens. Il entretient, dit-on, les manufactures, & fait entrer des millions dans le Royaume par ces modes & ces ſuperfluités qu'il invente ſans ceſſe & qui ſe débitent dans toute l'Europe: eh bien, en ſuppoſant que l'argent vaut mieux dans un état que des mœurs, tolérons cette ſorte de luxe; mais eſt-il concevable que le gouvernement ne s'éveille pas enfin ſur le nombre prodigieux des laquais? Depuis 1720, il a augmenté inſenſiblement de près de deux tiers dans la capitale & dans les Provinces: premiérement, parce qu'il n'y a pas aujourd'hui de moyenne bourgeoiſe qui ne veuille avoir une eſpece de laquais; ſa mere n'avoit qu'une ſervante: ſecondement, parce qu'il n'y avoit dans les plus grandes maiſons que deux laquais pour *Madame*, & un valet-de-chambre & deux laquais pour *Monſieur*, au lieu qu'il faut aujourd'hui deux valets-de-chambre & trois laquais pour *Ma-*

dame, & autant de valets-de-chambre & de laquais pour *Monſieur* : troiſiémement, parce que l'on ſe contentoit d'une ſimple cuiſiniere & d'une femme pour l'office ; aujourd'hui c'eſt un cuiſinier avec ſes aides de cuiſine, & un officier avec ſes garçons d'office. Joignez à cette augmentation celle des carroſſes, & par conſéquent des cochers, & vous verrez que par une dépopulation ſucceſſive des campagnes d'année en année, il n'eſt pas poſſible que la troiſieme génération y fourniſſe la ſeptieme partie des hommes néceſſaires à la marine & à l'agriculture.

Un grand Seigneur peut être diſtingué dans le public, en n'ayant qu'un laquais derriere ſon carroſſe, mais un page ſur le devant ; ce page, qui ſervira à le faire diſtinguer, procurera en même temps un bien, en ce que, par vanité même, ces hommes d'or, & qui n'ont d'autres titres que leurs richeſſes, ne voudront plus avoir derriere leurs carroſſes trois ou quatre valets, qui ne ſerviroient alors qu'à les faire mieux

remarquer & qu'à rendre leur faſte plus ridicule, n'ayant pas de page. A l'égard des Magiſtrats, je penſe que dans un carroſſe ſimple & dont la couleur leur ſeroit affectée, ils s'attireroient bien mieux la conſidération publique que dans ces carroſſes dorés, chargés de valétaille, & dont l'éclat ne s'accorde ni avec la modeſtie de leurs vêtemens, ni avec la gravité de leur état.

Gilles le Maître, premier Préſident du Parlement ſous Henri II, ſtipuloit dans le bail qu'il paſſoit avec les fermiers de ſa terre près de Paris, *qu'aux quatre bonnes fêtes de l'année & au temps des vendanges, ils lui ameneroient une charrette couverte, & de la paille fraîche dedans, pour y aſſeoir ſa femme & ſa fille; & qu'ils lui ameneroient auſſi un ânon, ou une ânesſe, pour monture de leur chambriere*: il alloit devant ſur ſa mule, accompagné de ſon clerc à pied.

François de Montholon, Garde des

Sceaux, avoient accompagné François I à la Rochelle, où il y avoit eu une ſédition, ce Prince lui fit préſent de l'amende de deux cent mille livres, à laquelle il condamna les Rochelois ; Montholon leur remit cette amende, à condition qu'ils feroient bâtir dans leur Ville un hôpital pour les malades. Il logeoit, avec toute ſa famille, au coin de la rue Saint André des arts & de la rue Gillecœur, dans une maiſon où il n'y avoit qu'une ſalle & une petite cuiſine au raiz de chauſſée ; deux chambres au premier étage, deux au ſecond, & un grenier au troiſieme.

On trouva cinquante mille écus chez un Juif, mort à Paris ſans famille & ſans enfans ; Henri III fit préſent de la moitié de *cette aubaine* à Geoffroy Camus de Pontcarré ; ce Magiſtrat envoya chercher trois négocians qui s'étoient nouvellement aſſociés, & qui venoient d'être ruinés par un incendie, & leur fit don de ces vingt-cinq mille écus. Sa femme regardoit comme luxe, & ne voulut pas porter une paire de bas

ſoie qu'une de ſes tantes, mariée à la Cour, lui avoit envoyée pour étrennes.

Jamais Roi n'avoit mis tant de taxes & n'avoit fait plus de dépenſes inutiles & frivoles, que Henri II; cependant, dès qu'on apprit la nouvelle de la bataille de S. Quentin, les bourgeois de Paris s'aſſemblerent & donnerent d'eux même cent mille écus; chaque Seigneur un peu conſidérable dans le Royaume, offrit d'y fortifier & d'y défendre une place à ſes dépens; le Maréchal de Briſſac écrivit à ce Prince pour le prier d'accepter tous ſes revenus, ne ſe réſervant que deux mille livres par an pour l'entretien de ſa famille. Deux ans après, lorſqu'on ſut que ce même Henri II, trompé par les fauſſes conſidérations de ſon Conſeil, avoit envoyé ordre à ſes Plénipotentiaires de ſigner la paix du Cateau-Cambreſis, la plûpart des villes, quoiqu'accablées d'impôts, lui écrivirent qu'elles étoient prêtes à lui fournir de nouvelles forces & de nouvelles contributions, s'il vouloit ne pas ratifier un Traité qui faiſoit perdre à

la France des conquêtes si considérables, & qui avoient coûté tant de sang & d'argent. Tels étoient les Français, & dans quel tems ? Lorsque leurs mœurs étoient aussi corrompues qu'elles l'aient jamais été, mais leur caractere n'étoit pas dépravé. La corruption des mœurs est à peu près égale dans tous les siecles ; c'est la dépravation du caractere d'une Nation qui présage sa décadence : j'appelle dépravation dans son caractere, lorsqu'elle n'a plus cet orgueil pour son nom, cet amour, cette estime pour elle-même, sources continuelles d'émulation, de force & d'harmonie dans l'Etat.

On ne sauroit inspirer aux jeunes gens trop d'estime pour leur Nation, s'il est vrai que plus on chérit & l'on estime sa famille, plus on est éloigné de toute lâcheté.

Notre histoire nous présente sans cesse les plus grands exemples d'humanité, de désintéressement, de courage &

d'un empreſſement général à courir à la gloire; pourquoi dans les Colleges ne nous pas citer ces exemples ? Les belles actions des Grecs & des Romains ne frappent que notre eſprit & n'excitent que notre admiration ; celles de notre Nation imprimeroient dans notre ame un ſentiment plus vif, l'émulation.

L'honnête homme s'intéreſſe d'autant plus à ſes concitoyens, qu'il les regarde comme des témoins de la façon dont il a toujours vécu : le mal-honnête homme, & l'homme de néant qui a fait fortune, ſouhaitent une mortalité, une peſte.

Nous avons vu de nos jours ce que nos peres n'auroient jamais imaginé ; nous avons vu des Français qui ſembloient en écrivant n'avoir d'autre objet que d'inſpirer du mépris pour les femmes. Nous avons vu d'autres Français nous déprimer ſans ceſſe pour exalter un peuple voiſin.

Nos ancêtres chaſſoient des aſſemblées & des tournois, ceux qui étoient accuſés d'avoir mal parlé des femmes. Ce n'étoit pas ſeulement par humanité, ou par galanterie, qu'ils en uſoient ainſi, mais encore par politique; ils étoient perſuadés que plus les femmes ſe voient reſpectées, plus elles s'attachent à ſe rendre reſpectables; qu'un Gouverneur peut cultiver notre eſprit; qu'à l'egard de notre caractere, ce ſont elles qui le forment dans cet âge, où le plus doux des penchants nous preſſe de leur offrir les prémices de notre cœur; que tel qui ſe diſtingue par l'élevation de ſes ſentimens, n'auroit peut-être jamais eu qu'une ame commune, ſi le deſir de leur plaire n'avoit pas éveillé ſon amour propre.

*Je crois que le * Roi va déclarer la guerre aux Anglais*, diſoit Philippe de Crevecœur, ſi connus ſous le nom de Maréchal de Querdes : *je conſentirois volontiers de paſſer deux ans en enfer*, ajoutoit-il, *pourvu que j'euſſe le plaiſir de les chaſſer de Calais.*

La ville de Falaiſe étoit dans le parti de la Ligue ; Henri IV l'avoit aſſiégée ; on alloit donner l'aſſaut ; la Chenaye, un marchand, étoit amoureux & aimé d'une fille de ſon état ; il lui propoſa un moyen qu'il imaginoit pour ſortir de la ville & la mettre en ſûreté : comme je ſuis perſuadée, lui répondit-elle, que vous ne penſez à abandonner vos compatriotes lorſqu'ils vont combattre, que parce que vous tremblez pour moi, la propoſition que vous me faites ne vous ôte ni mon eſtime ni mon amour, & pour vous le prouver, je ſuis prête à unir ma deſtinée à la votre ; venez, je vais vous donner ma foi, mais ce ſera ſur la breche. Elle marche en prononçant ces mots, les repréſentations, les craintes, les larmes de ſon amant, ſont vaines ; elle arrive au rempart : *l'un & l'autre*, dit Mezeray, *combattirent avec tant de courage, que Henri IV, admirateur des belles actions, commanda qu'on leur ſauvât la vie, s'il étoit poſſible ; mais la Chenaye ayant été tué d'un coup de fuſil, ſa maîtreſſe re-*

fusa quartier, & continua de combattre jusqu'à ce que se sentant blessée à mort, elle s'approcha du corps de son amant pour mêler son sang avec le sien & mourir en le tenant embrassé.

Les *Bardes* (*a*), chez les Gaulois, étoient les Poëtes, & jouissoient d'une grande considération; ils marchoient à la tête des armées, chantant des chansons à la gloire de la nation & de ceux qui s'y étoient les plus distingués par leur valeur, & en prodiguant leur

(*a*) *Bardd*, en Breton, signifie un Poëte, & *Baddoneg*, un Poëme. Dans le pays de Galles, on appelle encore aujourd'hui *Bardes* des especes de Poëtes musiciens qui vont de châteaux en châteaux chanter les éloges des grands Hommes, en accompagnant leurs chansons avec la harpe. Tacite dit que les Germains avoient des chansons où les belles actions de leurs héros étoient célébrées, & & qu'en allant au combat, le chant de ces chansons, appellé *Barbitum*, enflammoit leur courage.

e *Morib. m. c.* 3.

ſang pour la patrie. Sous la premiere, la ſeconde & aſſez avant ſous la troiſieme Race, on chantoit auſſi de ſemblables chanſons, en ſe rangeant en bataille & en attendant le ſignal, ou le (a) cri de guerre, pour fondre ſur l'ennemi.

Il n'eſt pas douteux que les chanſons militaires, ou *grivoiſes*, diſtraient & délaſſent l'eſprit du ſoldat au milieu des fatigues; qu'elles l'amuſent dans les marches, & qu'elles entretiennent dans le camp une gaieté martiale & néceſſaire. Si les Aumôniers de l'armée s'aviſoient de les défendre, que diroit le Général? La Tragédie & la Comédie ne ſont pas moins utiles dans les villes; elles adouciſſent les mœurs, purgent les paſſions, peignent les éga-

(a) *Mont-joye Saint Denis* étoit le cri général des Français en allant à la charge, chaque Seigneur Banneret avoit auſſi ſon cri particulier, qui ſervoit à rappeller ſes Vaſſaux ſous ſa banniere.

remens où elles peuvent entraîner, tâchent de rendre le vice odieux, & de corriger les travers & les ridicules.

On cultive, on exerce la mémoire des jeunes gens afin de la fortifier; il me ſemble qu'il eſt encore plus intéreſſant d'exercer, d'habituer leur ame à la pitié par des ſcenes pathétiques & touchantes: l'homme le plus vertueux, eſt celui dont l'ame eſt la plus inquiete à la vue de ſon ſemblable dans la miſere.

Un Religieux contracte ordinairement dans le cloître une dureté d'ame & d'eſprit qui le rend peu compatiſſant; il ne ſoulage guere les malheureux que par devoir; l'homme du monde les ſoulage par ſentiment; j'honore l'un, j'aime l'autre.

Je m'arrête & me divertis à regarder deux animaux qui jouent enſemble; je conçois de l'antipathie pour l'homme

qui les agace l'un contre l'autre & qui ſe plaît à les voir ſe déchirer.

Luther aimoit la Poëſie & la cultivoit avec ſuccès ; s'il n'avoit jamais fait que des vers, quatre ou cinq millions d'hommes ne ſe ſeroient pas égorgés.

Les actions de nos Tragédies ſont pathétiques & terribles ; celles des Tragédies des Anglais ſont atroces. C'eſt une regle parmi nous de ne point enſanglanter la ſcene ; chez eux, plus elle eſt enſanglantée, plus il y a d'hommes & de femmes qui s'y égorgent, plus la Piéce eſt applaudie ; on y voit des potences, des échafauds ; on y met ſous les yeux du ſpectateur les objets les plus horribles ; un mari qui diſcourt avec ſa femme, qui la careſſe & l'étrangle ; une fille toute ſanglante, à qui l'on a coupé la langue & les mains, après l'avoir violée. Il n'eſt pas douteux que les arts agréables ne réuſſiſſent chez un peuple, qu'autant qu'ils en prennent le génie, & qu'un Auteur dramatique

ne ſauroit eſpérer de plaire ſi les objets & les images qu'il préſente, ne ſont pas analogues au caractere, au naturel & au goût de ſa nation; on pourroit donc conclurre de la différence des deux Théâtres, que l'ame d'un Anglais eſt ſombre, féroce, ſanguinaire, & que celle d'un Français eſt vive, impatiente, emportée, mais généreuſe, même dans ſa haine; idolâtrant l'honneur, & ne ceſſant jamais de l'appercevoir, malgré le trouble & toute la violence des paſſions; d'ailleurs, prompte à s'attendrir & à dépoſer ſa fierté, ſa fureur à la vue du ſang de ſon ennemi.

Dans nos Comédies, l'amour eſt un ſentiment tendre, délicat, honnête; dans celles des Anglais, c'eſt un deſir groſſier, brutal, impudent; on s'y croit ſouvent tranſporté dans un lieu de débauche; ce qui ſeroit encore une preuve de la férocité de la nation: l'homme féroce n'a que des ſens.

Que votre fils & votre fille liſent &

reliſent tous les jours Corneille ; interrogez-les, & les inſtruiſez ſur les détails & l'intérêt de chaque ſcene : je doute que vous puiſſiez leur donner une meilleure éducation.

Corneille, s'il fût né dans l'ancienne Rome, eût été le premier de la République ; la carriere des grandes dignités y étoient ouverte à tous les citoyens, & l'on pouvoit y être ſoi-même l'artiſan de ſa fortune : dans un Etat Monarchique, il faut des protecteurs à la Cour, & ſouvent le vrai mérite eſt trop modeſte pour en eſpérer, ou trop fier, pour en chercher.

Je ſuis étonné que tant d'Auteurs qui ont écrit ſur notre Théâtre, ſur ſon origine & ſes progrès, n'aient pas remarqué que la Comédie, parmi nous, a été, pendant aſſez long-temps, un des organes de la politique, comme elle l'avoit été chez les Athéniens ; la Cour engageoit les Poëtes comiques à traiter les matieres concernant l'Etat,

& à parler des circonſtances où ſe trouvoit le Royaume, afin de diſpoſer le peuple à la levée des impôts, en le prevenant, l'animant & l'échauffant ſur la juſtice & la néceſſité des guerres qu'on entreprenoit; j'en pourrois citer pluſieurs exemples; je ne rapporterai que celui-ci. Louis XII. faiſoit la guerre à Jules II qui l'avoit indignement trompé, & qui de plus eut l'audace de renouveller les extravagantes prétentions de quelques-uns de ſes prédéceſſeurs ſur le temporel des Rois: on repréſenta aux Halles à Paris, le Mardi gras 1511, une piece où ce fougueux Pontife étoit joué ſous le nom du *Prince des ſats*, accompagné de *Mere ſotte* qui vouloit ſe faire paſſer pour l'Egliſe.

MERE SOTTE.

La tiare en tête, vêtue des habits Pontificaux, & deſſous, habillée en Mere ſotte.

Recherches ſur les Théâtres. A Paris, chez Prault pere, 1735, avec privilége.

Si deuſſai-je de mort mourir
Ainſi qu'Abiron, & Dathan,

Ou damnée être avec Satan,
Si me viendront-ils ſecourir ;
Je ferai chacun accourir
Après moi, & me requerir
Pardon & merci à ma guiſe,
Le (*a*) temporel veut acquerir
Et faire mon nom florir,
En bref voilà mon entrepriſe.
Je me dis Mere Sainte Egliſe
Je veux bien que chacun le note.
Je maudis, j'anatématiſe ;
Mais ſous l'habit pour ma deviſe
Porte l'habit de Mere ſotte.
Bien ſais qu'on dit que je radote
Et que ſuis folle en ma (*b*) vieilleſſe ;
Mais grumeler * veux à ma (*c*) porte
Mon (*d*) fils le Prince en telle ſorte

* Grond

(*a*) Alluſions aux prétentions de Jules I ſur le temporel des Rois.

(*b*) Jules II étoit alors âgé de plus de 70 ans.

(*c*) Jules II menaçoit de jetter un interdit ſur le Royaume, & de citer Louis XII, le Clergé de France & le Parlement de Paris, à comparoître devant lui.

(*d*) Les Rois de France, fils aînés de l'Egliſe.

Qu'il diminue ſa nobleſſe.

. . . . . .

Elle tâche dans un autre ſcene d'attirer les Seigneurs Français dans ſon parti, mais voyant qu'elle n'y peut réuſſir, elle adreſſe la parole à ceux du Clergé qu'elle a ſéduits, & leur dit:

Prélats, debout, alarme, alarme,
Abandonnez Egliſe, Autel,
Que chacun de vous ſoit bien * farme,
Que l'aſſaut aux Princes on donne,
J'y veux être en (*c*) propre perſonne.

. . . . . .

A l'aſſaut, Prélats, à l'aſſaut.

* Ferme.

Les Prélats attaquent les Seigneurs Français qui les repouſſent & les chaſſent du Théâtre après les avoir bien battus. On examine enſuite de plus près *Mere ſotte ;* on reconnoit qu'elle n'eſt point l'Egliſe; on ſe moque d'elle, & on lui ôte la tiare (*a*) & les habits Pontificaux qu'elle profanoit.

(*a*) Jules II endoſſa la cuiraſſe & ſe montroit à la tranchée le caſque en tête.

[*b*] Alluſion au Concile aſſemblé à Piſe pour juger Jules II & le dépoſer.

Perſonne n'ignore les démêlés de Philippe le bel avec Boniface VIII. Philippe le bel, du vivant de ce Pape, & long-temps après ſa mort, fit ſouvent jouer à Paris une farce, appellée *la Proceſſion du Renard.* Un homme, vêtu de la peau d'un renard, mettoit par-deſſus un ſurplis, & chantoit l'Epître, comme ſimple Clerc; enſuite il paroiſſoit avec une mitre, & enfin avec la tiare, *courant après poules & pouſſins, les croquant & les mangeant, pour ſignifier les exactions de Boniface VIII.*

Le Chancelier de l'Hôpital, dans une harangue à l'ouverture des Etats Généraux de 1561, dit *que le bon Roi Louis XII prenoit plaiſir à ouir jouer Farces & Comédies, même celles qui étoient jouées en grande licence, diſant que par-là il apprenoit beaucoup de choſes qui étoient faites dans ſon Royaume, & qu'autrement il n'eût pas ſues.*

Je penſe qu'il eſt très-utile qu'un Roi voie ſouvent la Comédie ; elle eſt l'image de la vie commune, & par conſéquent des vices, des vexations, de la miſere & des maux qui ſe gliſſent dans les différentes claſſes de l'Etat. Ses peintures, me dira-t-on, ne ſont que générales ; elle ne nomme pas, j'en conviens ; mais du moins un Roi ſait que telle corruption, tels abus de ſon autorité, telles petites tyrannies exiſtent ; il le ſait, & c'eſt beaucoup.

Philippe de Comines rapporte *que Charles VII avoit établi une audience publique où il écoutoit tout le monde, & ſur-tout les pauvres ; il ne ſe faiſoit pas*, ajoute-t-il, *grandes expéditions à cette audience ; mais au moins étoit-ce tenir les gens en crainte, & principalement ſes Miniſtres & ſes Officiers, dont aucuns avoit ſuſpendus pour pillerie.*

Louis XIV, en revenant de la Meſſe, jettoit toujours les yeux de côté & d'au-

tre, & par ſon air & ſes regards invitoit à l'approcher. Un jour, un Suiſſe, quoique le paſſage fût aſſez large, crioit de faire place & repouſſoit pluſieurs perſonnes ; *ne voyez-vous pas*, lui dit Louis XIV, d'un ton ſévere, *que voilà une femme qui a un placet à me préſenter.* Il renfermoit les placets qu'on lui donnoit, dans une caſſette dont lui ſeul avoit la clef.

A Rome, les eſclaves qui avoient des maîtres injuſtes & cruels, alloient ſur la place publique embraſſer la ſtatue de l'Empereur ; c'étoit un aſyle dont il n'étoit pas permis de les arracher, & il étoit du devoir de l'Empereur, avant que de ſe mettre à table, d'envoyer voir ſi perſonne ne s'étoit refugié aux pieds de ſa ſtatue.

Nos Hiſtoriens ſe ſont rarement attachés à nous laiſſer des détails ſur les anciens uſages ; ils n'en parlent qu'en paſſant ; le procès-verbal qu'on va lire, & que j'ai copié d'après

un manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, contient les formalités que nos Rois, & les autres Princes de l'Europe, obſervoient avant que de commencer la guerre; elles ont quelque rapport avec la façon dont les Romains la déclaroient; le Sénat envoyoit un Fecial ſur la frontiere de la nation contre qui elle étoit réſolue de ſe battre; & ce Fecial, appellant trois hommes pour être témoins, lançoit un dard ſur le territoire de cette nation.

Jean Gratiolet, commis à la charge de Héraut d'Armes de France au titre d'Alençon, en vertu de la commiſſion donnée à S. Quentin ſous le ſcel ſecret, le 12 du préſent mois de Mai 1535, ſigné LOUIS, *& plus bas, par le Roi,* Servien, *certifie à tous qu'il appartiendra, être parti de Neufchatel ſur Aine le 12 deſdits mois & ans, & m'être acheminé aux Pays-Bas pour trouver le Cardinal Infant d'Eſpagne, & ayant appris qu'il étoit à Bruxelles, je me ſuis rendu le 19 du préſent mois, ſur les neuf heures du matin, à la porte*

de ladite ville, appellée la porte de Hau, *accompagné de Gratien Eliſſavide, trompette ordinaire du Roi, & ayant pris ma cotte d'armes au titre d'Alençon, la toque & le bâton en telle action requis, je me ſuis arrêté environ à deux cent pas de la porte, tandis que ledit trompette étoit allé proche d'icelle faire les chamades à la maniere accoûtumée ; & ledit trompette ayant vu quatre ou cinq hommes qui faiſoient la garde à ladite porte, il ſe ſeroit adreſſé à un d'iceux, lui diſant qu'il conduiſoit un Héraut d'Armes du Roi ſon maître vers le Cardinal Infant ; & cet homme étant allé parler au Sergent-Major de ladite ville, & ledit Sergent étant venu me trouver, je l'aſſurai que j'étois venu pour parler audit Cardinal Infant : lors ledit Sergent-Major s'en retourna dans la ville avertir ledit Cardinal de mon arrivée ; & étant revenu ſur les douze heures, il me dit que ce Prince avoit promis de me donner audience, & l'avoit chargé de me mener chez lui en attendant l'heure qu'il me la pourroit donner ; ledit Sergent-Major me priant à cette fin de vouloir en-*

trer dans la ville ſans l'habillement de Héraut, lequel je lui déclarai ne pouvoir quitter : il avoit avec lui le Roi des Hérauts d'Armes des Pays-Bas (Toiſon dor.) Etant arrivé en leur compagnie au logis dudit Sergent-Major ſur la place du Sablon, icelui Sergent-Major retourna au Palais du Prince pour ſavoir l'heure où je pourrois être mené devant lui; il ne revint qu'à deux heures après midi, & m'aſſura que je ſerois oui dudit Prince, mais qu'il étoit empêché au Conſeil à cauſe de ſon départ qui ſeroit ſur les quatre heures, pour aller coucher à Louvain; quoique ledit Sergent-Major, le Roi des Hérauts & pluſieurs perſonnes m'euſſent aſſuré que ledit Cardinal Infant ne devoit partir que le Lundi 21. Voyant ces longueurs, je preſſai ledit Sergent-Major de me dire ſi je devois eſpérer d'être oui dudit Cardinal Infant; m'en ayant aſſuré, il retourna pour la troiſieme fois au Palais dudit Prince pour en ſavoir préciſément l'heure. Cependant il vint deux autres Hérauts dans le logis où j'étois, l'un du titre de Hainaut, & l'autre de Gueldres, qui me

tirent

tinrent pluſieurs diſcours ſur la couleur de ma cotte d'arme & ſur la façon dont je me tiendrois en parlant au Prince ; je leur repondis qu'ils me fiſſent ſeulement dépêcher promptement, & qu'ils demeureroient ſatisfaits de leur curioſité. Sur les ſix heures après midi, ledit Sergent-Major revint avec un homme envoyé pour me demander ſi j'avois Lettre, ou autre papier, à donner à leur Prince ; je dis avoir répondu à cette demande que l'on m'avoit faite dès le matin ; ils continuerent de me dire que ſi j'avois bonne commiſſion pour parler audit Prince, il falloit la montrer ; je répondis que ma commiſſion étoit ce que je devois dire, & que je ne la pouvois montrer qu'en parlant audit Prince ; enſuite on me demanda ſi j'avois un émail marqué de ma charge, & ſi j'avois obſervé les formalités en entrant dans les Pays-Bas ; je dis à tout cela que puiſqu'on m'avoit empêché de parler au Cardinal Infant partant de remiſes, j'allois montrer l'effet de mon pouvoir ; alors tirant de ma poche la déclaration que je devois faire audit Cardinal Infant, & voulant la donner audit envoyé, il dit

n'avoir charge de rien prendre & s'enfuit ; le Sergent-Major s'évada auſſi d'un autre côté ; je ſortis donc du logis avec les trois Hérauts ſuſdits, & étant remonté à cheval, je leur dis de recevoir ladite déclaration ; ils me dirent qu'ils ne le pouvoient, me priant d'attendre encore quelque temps, & que ces Meſſieurs reviendroient ; mais ſept heures étant ſonnées ſans qu'ils revinſſent, je dis aux Hérauts, tenant en mes mains ledit papier, que c'étoit la déclaration que je devois faire de la part du Roi mon maître au Cardinal-Infant, & jettai ladite déclaration à leurs pieds, devant le logis dudit Sergent-Major, ſur la place du Sablon ; alors leſdits Hérauts commencerent à crier au peuple qui étoit là aſſemblé, qu'il ne touchât point à ce papier. Le contenu d'icelui étoit : „ Le Héraut d'Armes „ de France au titre d'Alençon, ſouſ- „ ſigné, certifie à tous qu'il appartien- „ dra, être venu aux Pays-Bas de la „ part du Roi ſon maître, ſon unique „ & ſouverain Seigneur, pour trouver „ le Cardinal Infant d'Eſpagne, & lui „ dire que puiſqu'il n'a pas voulu ren-

„ dre la liberté à Monſieur l'Ar-
„ chevêque de Treves, Electeur de
„ l'Empire, qui s'étoit mis ſous la
„ protection de Sa Majeſté, lorſqu'il ne
„ pouvoit la recevoir de l'Empereur
„ ni d'aucun autre Prince ; & que
„ puiſque, contre la dignité de l'Em-
„ pire & le droit des gens, il retient
„ priſonnier un Prince Souverain qui
„ n'avoit point de guerre contre lui,
„ Sa Majeſté lui déclare qu'elle eſt ré-
„ ſolue de tirer raiſon par les armes
„ de cette offenſe, qui intéreſſe tous
„ les Princes de la chrétienté. „

Et ſoudain après avoir jetté ladite déclaration, j'ai traverſé parmi la foule du peuple ladite place du Sablon, & ſuis ſorti par la porte de Hau pour me retirer en France. Etant arrivé vers les neuf heures du matin, le 21 *des préſens mois & an, ſur la frontiere des Pays-Bas, au village appellé* Rouilly, *ayant un poteau à la main, je l'ai planté ſur le grand chemin d'Aveſne à la Chapelle, du côté d'Eſtreule-Cauchi, autre village des Pays-Bas ; auquel poteau j'ai attaché copie de ladite déclaration, & ayant rencontré un*

Payſan qui ſortoit de l'Egliſe, je lui ai dit que j'avois attaché ledit placard de la part du Roi mon maître, contre le Cardinal Infant d'Eſpagne, & qu'il eût à en avertir le Mayeur, ou quelque autre Magiſtrat du lieu; & ledit Payſan ayant appellé ledit Mayeur & me l'ayant montré, j'ai fait audit Mayeur la même certification, & l'ai vu, avec autres perſonnes, s'acheminer vers ledit poteau : le ſuſdit Eliſſavide, Trompette ordinaire du Roi, faiſant les chamades accoutumées. Ce que nous certifions véritable, leſdits jour & an.

Un Prince ſe dépouilloit & donnoit ſon habit au Héraut qui lui apportoit une nouvelle agréable. *La Reine*, dit Jean Chartier, *étant accouchée d'un fils le 4 Février 1435, le Roi* (Charles VII) *dépêcha le Héraut, nommé* Conſtance, *pour en porter la nouvelle au Duc de Bourgogne; de laquelle nouvelle ce Duc témoigna d'être fort joyeux, & donna à ce Héraut cent riders d'or & une robe brodée dont il étoit alors vêtu.*

Il ſemble que les temps des grands crimes, le ſoient auſſi des grandes vertus ; pendant les guerres civiles ſous les regnes de Charles IX & de Henri III, on remarque à chaque inſtant des traits de la plus grande magnanimité.

D'Aubigné *, un des chefs du parti Huguenot, faiſoit la guerre en Saintonge ; il tomba dans une embuſcade, & fut fait priſonnier ; il obtint de Saint-Luc, qui commandoit les troupes Catholiques dans cette Province, la permiſſion d'aller paſſer quelques jours à la Rochelle, ſur ſa parole. A peine étoit-il parti que Saint-Luc reçut ordre de la Cour de le faire tranſférer à Bordeaux, bien lié & bien gardé : il n'étoit pas douteux que Catherine de Médicis, & le Duc d'Epernon, vouloient le ſacrifier à leur vengeance ; il les avoient mortellement offenſés par des ſatyres d'autant plus piquantes qu'elles étoient vraies. Saint-

* Ayeul Madame Maintenon

Luc, qui l'avoit fait avertir ſecrétement de ne pas revenir, fut très-étonné & très-fâché de le voir arriver : Monſieur, lui dit d'Aubigné, je viens me remettre entre vos mains, conformément à la parole que je vous en avois donnée, & parce que d'ailleurs, ſi je ne l'avois pas tenu, je vous aurois compromis avec une Cour ſoupçonneuſe & cruelle ; je ſais que ma mort y eſt réſolue ; mes ennemis ſatisferont leur haine ; j'aurai ſatisfait à ce que je devois, à l'honneur & à la reconnoiſſance. L'action tant vantée de Regulus, eſt-elle plus belle ? Guitaut, Lieutenant de Roi des Iſles de Rhé & d'Oléron, fut pris par les Rochelois ; ils menacerent de le jetter à la mer ſi l'on transféroit d'Aubigné à Bordeaux : ainſi Saint-Luc eut un prétexte pour le garder & pour lui ſauver la vie.

En 1590, le parti de la Ligue, en Languedoc, demanda des troupes au Roi d'Eſpagne. Sur la nouvelle de leur débarquement, Barri de Saint-Aunez, Gouverneur pour Henri IV à Leucate,

en partit pour aller communiquer un projet au Duc de Montmorenci, Commandant dans cette province ; il fut pris en chemin par les Ligueurs, qui marcherent auſſi-tôt, avec les Eſpagnols, vers Leucate, perſuadés qu'ayant le Gouverneur entre leurs mains, cette place ouvriroit tout de ſuite ſes portes, ou du moins ne tiendroit pas long-temps ; mais Conſtance de Cezelli, ſa * femme, après avoir aſſemblé la garniſon & les habitans, & leur avoit repréſenté leur devoir & leur honneur, ſe mit ſi fiérement à leur tête, une pique à la main, qu'elle inſpira du courage aux plus foibles ; les aſſiégeans furent repouſſés par-tout où ils ſe préſenterent. Déſeſperés de leur honte & du monde qu'ils avoient perdu, ils envoyerent dire à cette vaillante femme, que ſi elle continuoit à ſe défendre, ils alloient faire pendre ſon mari : j'ai des biens conſidérables, répondit-elle, les larmes aux yeux ; je les ai offerts & je les offre encore pour ſa rançon ; mais je ne racheterai point, par une lâcheté, une vie qu'il me reprocheroit & dont il auroit honte de jouir ; je ne le dés-

* Elle é
d'une anc
ne & ri
famille
Montpell

honorerai point par une trahiſon envers ma patrie & mon Roi. Les aſſiégeans, après avoir tenté une nouvelle attaque qui ne leur réuſſit pas mieux que les autres, firent mourir Barri & leverent le ſiege. La garniſon voulut uſer de repréſailles ſur le Seigneur de Loupian qui étoit du parti de la Ligue & qui avoit été fait priſonnier; notre héroïne s'y oppoſa. Henri IV lui envoya le brevet de Gouvernante de Leucate, avec la ſurvivance pour ſon fils.

Marguerite de Valois faiſoit la guerre à Henri III ſon frere & au Roi de Navarre ſon mari; elle avoit campé ſa petite armée devant Villeneuve d'Agenois; elle ordonna à trente ou quarante ſoldats de conduire Charles de Cieutat aux pieds des murailles, & de le tuer ſi ſon fils qui commandoit dans cette place, refuſoit d'en ouvrir les portes. Cieutat, après qu'on eut fait cette indigne ſommation à ſon fils, lui cria, *ſonge à la fidélité & au devoir d'un Français; & que ſi j'étois capable de te dire de te rendre, ce ne ſeroit plus ton pere qui te parleroit, mais un traître,*

un lâche, un ennemi de ton honneur & de ton Roi. Ses gardes avoient déja le bras levé & alloient le frapper ; le jeune Cieutat leur fit un ſigne ; on ouvrit la porte ; il ſortit avec trois ou quatre hommes, feignit de parlementer, & mettant tout à coup l'épée à la main, il fondit avec tant d'impétuoſité ſur ceux qui tenoient l'épée nue ſur ſon pere, & fut ſi ſoudainement ſecondé par pluſieurs ſoldats de ſa garniſon, qu'il le délivra.

On attribue communément les forfaits de Catherine de Médicis à l'ambition de gouverner & à l'embarras où elle ſe trouvoit entre les Guiſes & les chefs du parti Calviniſte ; pour moi, après avoir lu, examiné & diſcuté tout ce qu'on a écrit pour & contr'elle, je penſe que formée pour brouiller & détruire, il en étoit de ſon ame comme d'un être infecté dans ſon germe, & qui devient un fléau ; qu'une autorité ſans troubles ne l'eût point flattée ; qu'elle ne ſe plaiſoit qu'au milieu des

orages, & qu'elle auroit ſemé la diſcorde & la diviſion dans la Cour la plus tranquille & la plus ſoumiſe. Rien ne dévoile mieux toute l'horreur de ſon caractere, que l'éducation de ſes enfans; elle vouloit que des combats de coqs, de chiens & d'autres animaux, fuſſent une de leurs récréations ordinaires; s'il y avoit quelque exécution conſidérable à la greve, elle les y menoit, & pour les rendre auſſi lacifs que ſanguinaires, elle donnoit de temps en temps de petites fêtes où ſes filles d'honneur, les cheveux épars, couronnées de fleurs, ſervoient à table à demi-nues. Charles IX, avec le naturel le plus impétueux, avoit d'ailleurs de grandes qualités; l'éducation les pervertit entiérement. Papire Maſſon rapporte qu'un des grands plaiſirs de ce Prince étoit de montrer ſon adreſſe à abattre d'un ſeul coup la tête des ânes & des cochons qu'il rencontroit dans ſon chemin, en allant à la chaſſe, & qu'un jour Lanſac, un de ſes favoris, l'ayant trouvé l'épée à la main contre ſon mulet, lui demanda grave-

ment, *quelle (a) querelle eſt donc ſurvenue entre Sa Majeſté très-Chrétienne & mon mulet ?*

Le maſſacre des Huguenots fut auſſi horrible dans pluſieurs Villes du Royaume, qu'il l'avoit été à Paris : il y en eut plus de deux mille d'égorgés à Lyon : le bourreau de cette ville, à qui le gouverneur ordonna d'aller en expédier quelques-uns qui étoient dans les priſons, lui répondit, *qu'il ne travailloit que judiciairement.* Voilà l'homme, le plus vil par ſon état, qui a plus d'honneur qu'une Reine & ſon Conſeil.

Catherine de Médicis, les Guiſes, le Chancelier de Birague & les Gondis, étoient des étrangers qui gouver-

(a) *Carolo irruenti in mulum Lanſaci, inter aulicos gratioſi, quod tibi diſſidium, inquit, cum mulo meo interceſſit, Rex Chriſtianiſſime ?*

noient le Royaume. Ils formerent & dirigerent le complot du maſſacre de la ſaint Barthelemi; il me ſemble qu'on doit en reprocher un peu moins l'horreur à notre nation, que celle des proſcriptions aux Romains: Sylla & Auguſte étoient Romains.

Nos guerres de religion firent rentrer beaucoup d'or & d'argent dans le commerce; les Catholiques, comme les Calviniſtes, convertiſſoient en eſpeces l'argenterie des Egliſes. Le Conſeil de la Ligue, pour ſoutenir le ſiege de Paris contre Henri IV, ordonna, de l'avis & du conſentement de l'Evêque & du Légat, que tous les Religieux porteroient à la Monnoie l'argenterie de leurs Egliſes, à l'exception des vaſes ſacrés, abſolument néceſſaires pour le ſervice divin.

Extrait des regiſtres de la Monnoie.

Le 29 Mai 1590, reçu de M. le tréſorier Roland & des Religieux de

l'Abbaye de (*a*) Saint-Denis, un crucifix d'or peſant dix-neuf marcs quatre onces cinq gros, lequel a été fondu. . . . . .

De plus, le 16 Juin 1590, reçu des mêmes Religieux une couronne d'or peſant dix marcs dix onces moins deux gros, laquelle a été fondue. . . . .

Les méchantes femmes ſont preſque toujours foibles & ſuperſtitieuſes: Catherine de Médicis croyoit non-ſeulement à l'Aſtrologie judiciaire, mais encore à la Magie; elle portoit ſur l'eſtomac une peau de vélin, d'autres diſent d'un enfant égorgé, ſemé de figures, de lettres & de caracteres de différentes couleurs; elle étoit perſuadée que cette peau avoit la vertu de la garantir de toute entrepriſe contre ſa perſonne. Elle fit faire la colonne de l'hôtel de Soiſſons, dans le fût de laquelle il y a un eſcalier à vis pour

(*a*) Ils en avoient tranſporté le tréſor à Paris, & l'avoient mis en dépôt à Sainte-Croix de la Bretonnerie.

monter à la ſphere armiliaire qui eſt au haut, & où elle alloit conſulter les aſtres avec ſes Aſtrologues. Cette colonne a dix-huit cannelures, & on y voit en quelques endroits des couronnes, des trophées, des C & des H entrelaſſés, des miroirs caſſés & des lacs d'amour déchirés, figures allégoriques pour ſignifier le veuvage de cette Princeſſe, & qu'elle ne vouloit plus s'occuper que de ſa douleur & de la perte qu'elle avoit faite. Si l'on en croit quelques hiſtoriens, elle ne ſe laiſſoit point manquer de conſolateurs ; ils citent, entr'autres, François de Vendôme, Vidame de Chartres, & Troïlus de Meſgoüez, gentilhomme Breton. Je crois qu'une pareille femme pouvoit avoir des irruptions de tempérament, mais qu'elle n'étoit ni capable, ni certainement digne de ſentir l'amour.

La Marquiſe d'Eſtrées, mere de la belle Gabrielle, fut tuée dans une ſédition à Iſſoire en Auvergne ; apparemment que ſon corps reſta dans la rue très-indécemment expoſé, puiſqu'on

'apperçut d'une mode qui s'étoit introduite depuis quelque temps parmi es femmes du grand monde : ce n'étoit pas ſeulement leurs cheveux qu'elles reſſoient avec de la nompareille de lifférentes couleurs.

Par un Edit donné à Rouſſillon-Château en Dauphiné, en 1564, Charles IX fixa le commencement de l'année 1565 au premier de Janvier, au lieu qu'auparavant l'année ne commençoit qu'à Pâques : il me ſemble qu'elle devroit commencer au 21 de Décembre, ou plûtôt au 21 de Mars.

L'imagination de Henri III ſe récréoit dans des idées lugubres ; au deuil de la Princeſſe de Condé qu'il avoit paſſionnément aimée, il fit peindre de petites têtes de mort ſur les éguillettes de ſes habits & ſur les rubans de ſes ſouliers : à la mort de Catherine de Médicis, il ordonna de détendre tous les appartemens du château de Blois où il étoit alors, & les fit peindre en noir ſemé de larmes. Il avoit conçu un projet bien ſingulier : c'étoit de per-

cer dans le bois de Boulogne ſix allées qui auroient abouti au même centre; il auroit fait élever dans ce centre un magnifique mauſolée pour y dépoſer ſon cœur & ceux des Rois ſes ſucceſſeurs; chaque Chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit ſe ſeroit fait bâtir un tombeau de marbre avec ſa ſtatue, & ces tombeaux, le long des allées, auroient été ſéparés les uns des autres par un petit eſpace planté d'ifs taillés de différentes manieres: *dans cent ans*, diſoit-il, *ce ſera une promenade bien amuſante; il y aura au moins quatre cent tombeaux dans ce bois.*

Louis d'Anjou-Tarente, de la maiſon (*a*) de France, Roi de Jéruſalem & de Sicile par ſon mariage avec Jeanne I Reine de Naples, ſa couſine, inſtitua dans cette ville, en 1352, un ordre du Saint-Eſprit. La plûpart de nos hiſtoriens diſent qu'attendu les troubles dont ſon regne fut agité dès l'année 1354, cet Ordre du Saint-Eſprit ne put ſe ſoutenir, & que peut-être mê-

(*a*) Il deſcendoit de Charles, Comte d'Anjou, frere de ſaint Louis.

me ignoreroit-on qu'il eût exiſté, ſi le haſard n'avoit pas fait tomber le titre original de ſon inſtitution entre les mains d'un noble Vénitien qui en fit préſent à Henri III, lorſqu'il paſſa par Veniſe à ſon retour de Pologne; que ce Prince voulant s'en approprier l'idée, le tint fort caché, & qu'après en avoir fait extraire par Chiverni, qui fut depuis Chancelier de France, ce qu'il vouloit en tirer pour ſon nouvel Ordre, il lui ordonna de le brûler; que Chiverni conſerva cette piece rare & curieuſe, en partie à cauſe des belles mignatures en vélin dont elle étoit ornée; qu'après ſa mort, elle paſſa dans la bibliotheque de l'Evêque de Chartres, ſon fils, & de cette bibliotheque dans celle du Préſident de Maiſons. Si ces hiſtoriens avoient lu les ſtatuts de l'Ordre du Saint-Eſprit de Naples, inſtitué, comme je viens de le dire, en 1352, ils auroient vu qu'ils ſont les mêmes que ceux de l'Ordre de l'Etoile, inſtitué à Paris, un an auparavant, par le Roi Jean, en 1351; que ceux-ci étant très-connus, Henri III ne pouvoit pas penſer à s'en approprier l'idée, & que

par conſéquent tout ce qu'ils rapportent à ce ſujet, étoit faux.

L'Ordre de Saint Michel, inſtitué par Louis XI en 1469, ſe ſoutint avec éclat ſous les regnes de Charles VIII, de Louis XII, de François I, & de Henri II; mais le grand nombre de gens ſans mérite & ſans naiſſance qu'on en décora ſous les regnes de François II & de Charles IX, le fit tomber dans l'aviliſſement & le mépris, Henri III, ſans l'abolir, & même (*a*) ſur cet ordre, réſolut d'en établir un qui ſeroit une marque de la plus haute diſtinction; il l'inſtitua ſous le nom & à l'honneur du Saint-Eſprit, parce que le jour de la Pentecôte 1573, il avoit été élu Roi de Pologne, & qu'à pareil jour, en 1574, il avoit ſuccédé à la couronne de France. Il ſe flattoit qu'au milieu des troubles que la Ligue fomentoit contre lui, il retiendroit dans

(*a*) Il faut être reçu Chevalier de Saint-Michel, avant que d'être reçu Chevalier du Saint-Eſprit.

le devoir & s'attacheroit la Nobleſſe (a) de ſon Royaume, non-ſeulement par l'eſpoir d'entrer dans ce nouvel Ordre & le ſerment particulier que chaque Chevalier lui feroit en y entrant, mais encore par des motifs d'intérêt; il fit demander au Pape ſon approbation pour mettre en commande cent Abbayes de France, & pour pouvoir les conférer à ſes nouveaux chevaliers qui en auroient joui, quoique mariés; le Pape n'y voulut pas conſentir, & le Clergé ne manqua pas de s'y oppoſer, excité d'ailleurs par les chefs de la Ligue. Cependant les Chevaliers de l'Ordre du Saint-Eſprit continuerent, & ont toujours continué de prendre le titre de *Commandeurs*, conformément à leur inſtitution, & ils jouiſſent chacun, en attendant les commanderies, d'une gratification annuelle de mille écus ſur le revenu du marc d'or.

(b) C'étoit dans les mêmes circonſtances & dans les mêmes vues que le Roi Jean & Louis XI avoient inſtitué les leurs.

Le Roi, quand il nomme quelq
pour être ſimplement Chevalier d
Michel, commet un Chevalier-C
mandeur de ſes (*a*) ordres pour le
cevoir, c'eſt-à-dire pour lui faire p
le ſerment, & lui donner l'accc
& le collier; mais Sa Majeſté reçoit
même, dans ſa chapelle, ou dans
qu'égliſe, après la meſſe, ceux q
a choiſis pour être Chevaliers du S
Eſprit; elle commence la veille,
matin même avant la meſſe, pa
recevoir, dans ſon cabinet, Chev
de Saint-Michel.

Après que le nouveau Chevalier a
le ſerment, celui qui le reçoit tire
épée & lui donne un coup du pla
le chignon du cou; enſuite il l'emb

(*a*) Les Chevaliers de l'Ordre du S
Eſprit ſont qualifiés *Chevaliers des Ordr*
Roi, parce qu'ils ſont Chevaliers de l'Ord
Saint-Michel & de celui du Saint-Eſpr

n ſigne de fraternité. Anciennement
n donnoit quelquefois ce coup du
lat de la main ; dans le roman de
uillaume au court nez, en décrivant
s cérémonies de ſa réception, lorſqu'il
t reçu Chevalier par Charlemagne, il
ſt dit :

Karles li baiſe la bouche & le menton,
*De ſa main dextre, le * fiert el chaagnon.*

* Charlemagne le frappe au chignon.

Que ſignifie ce coup ? Les uns diſent
ue c'eſt pour que le nouveau Chevalier
e ſouvienne du ſerment qu'il vient de
aire, & de toutes les peines auxquelles
l doit ſe préparer, & qu'il doit ſup-
orter avec patience, s'il veut remplir
ignement ſon nouvel état. D'autres pré-
tendent *que c'eſt pour l'avertir que cet*
ffront eſt le dernier qu'il doit ſouffrir :
'avertiſſement ne ſeroit pas poli. Je riſ-
querai ici quelques idées qui me ſont
venues ſur l'origine de cette ancienne
coutume.

On n'étoit cenſé commencer à être
ſoldat, que lorſqu'on avoit été fait
Chevalier ; on voit dans un regiſtre de

la Chambre des Comptes, intitulé *nale Theſauri*, que ſoldat & cheva ſignifioient la même choſe; il y eſt c *Philippus, filius Ludovici, factus miles in Pentecoſte, anno* 1267, *Phi pus pulcher factus eſt miles, anno* 12 Ne donnoit-on point un coup à c qu'on faiſoit chevalier, c'eſt-à-dire dat, pour l'avertir de la ſoumiſſion tout ſoldat doit à celui qui co mande ?

Dès qu'on avoit été reçu chevali quelque jeune que l'on fût, on é émancipé; *on pouvoit uſer des arm & de ſes droits; on devenoit un v homme, un membre de l'Etat, au l que juſqu'alors on ne l'avoit été que ſa famille* (a). La coutume de don un coup à celui qu'on faiſoit chevali & que par conſéquent on émancipo ne venoit-elle point de ce qui ſe pr quoit chez les Romains, lorſqu'on affr

(a) *Militaribus eum in virum perfectum dicavit ſacramentis.* Lambertus Ardenſis.

chiſſoit quelqu'un : le préteur le frappoit d'une baguette ſur le coup, en lui diſant, *je déclare que tu es libre comme tout Romain.*

On ne pouvoit, chez les Romains, uſer des armes, on n'étoit ſoldat qu'après avoir prêté le ſerment militaire ; chaque ſoldat, en le prêtant, appuyoit ſon épée nue ſur ſon cou, pour marquer ſon entier dévouement à l'Empereur : *gladiis* (a) *cervicibus ſuis admotis, ſolemniter juravere.* Amm. Marcellin. L. 21.

Les Seigneurs Français du Royaume d'Auſtraſie, avoient jetté les yeux ſur Chrodin pour être Maire du Palais ; mais malgré toutes leurs inſtances, il refuſa d'accepter cette dignité ; *du moins*, lui dirent-ils, *nommez-nous celui que*

(a) On voit dans Calepin & dans tous les Gloſſaires, que *cervix* ſignifie le chignon du cou.

vous choisiriez. Il prit la main d'un Seigneur, nommé Gogon, & la mit sur son cou, *pour marquer*, dit Frédégaire, *que lui & les Français alloient lui être soumis.*

L'accollade, selon les uns, est l'embrassade, & selon les autres, c'est le coup qu'on donne sur le cou du nouveau chevalier, *adcollata;* quoiqu'il en soit, c'est sur le cou qu'on doit le frapper, & non pas sur l'épaule, comme on fait aujourd'hui.

De Morib. Germ. c. 13 & 14. Tacite dit *que chaque Prince, chez les Germains, a autour de lui plusieurs guerriers qui lui sont particuliérement & indissolublement attachés; le plus saint de leurs engagemens*, ajoute-t-il, *est de le couvrir, de le défendre en toute occasion, de n'avoir point d'autre gloire que la sienne, & de rapporter à lui tout le mérite, tout l'honneur de leurs exploits; s'il est tué dans le combat, ils seroient regardés avec mépris* (a),

(a) Chez les Cimbres & les Cimmeriens, il s'ils

s'ils lui ſurvivoient. Il me ſemble que voilà l'origine des Ordres de Chevalerie, & du ſerment particulier par lequel chaque Chevalier renonce en quelque ſorte à lui-même pour ſe dévouer entiérement à la perſonne du Prince.

L'habillement du novice, c'eſt-à-dire de celui qui a été nommé pour être reçu Chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit, conſiſte dans un pourpoint & trouſſe d'étoffe (*a*) d'argent, caleçon,

---

y avoit auſſi des guerriers qui faiſoient ſerment au Roi de ne lui pas ſurvivre, ſoit qu'il mourût de maladie, ou qu'il fut tué dans une bataille. De ſon côté, le Roi étoit obligé de ſe couper un petit morceau de l'oreille, lorſque quelqu'un de ces guerriers venoit à être tué.

(*a*) C'eſt pour rappeller les anciens uſages. Un Prince même & ſa femme ne pouvoient pas avoir de l'or, & n'avoient que de l'argent ſur leurs habits, juſqu'à ce qu'il eût été reçu Chevalier.

bas de ſoie, & ſouliers blancs; le fourreau de l'épée eſt de la même couleur; la garde & la poignée ſont d'argent; il a au cou un rabat de point d'Angleterre, & ſur les épaules un capot de velours ras, noir; ſa toque, au lieu de chapeau, eſt noire, garnie d'un bouquet de plumes blanches & d'une maſſe de héron; il ſe proſterne aux genoux du Roi qui eſt aſſis ſur ſon trône auprès de l'autel; & après qu'il a fait & ſigné le ſerment, on lui ôte le capot, & Sa Majeſté lui donne le grand manteau & le grand collier de l'Ordre. Ce grand manteau, retrouſſé du côté gauche, & ouvert du côté droit, eſt de velours (*a*) feuille morte foncée, doublé de ſatin orangé; il eſt ſemé de flammes, ou *langues* de feu, brodées en or; il regne tout autour une broderie auſſi en or, large de dix pouces; le mantelet par-deſſus ce manteau, & brodé de la même façon, deſcend aſſez

(*a*) Pluſieurs perſonnes prétendent que le grand manteau de l'Ordre du Saint Eſprit a toujours été de velours noir.

bas ſur la poitrine & ſur les épaules ; il eſt de moire, vert naiſſant & argent. La broderie du manteau & du mantelet & les chaînons du grand collier, formoient des Λ, PH, des D, lettres grecques, des H & des M. Les Ligueurs qui tâchoient ſans ceſſe de décrier toutes les actions de Henri III, répandirent parmi le peuple que des idées de galanterie plutôt que de dévotion, avoient fait imaginer à ce Prince ſon nouvel ordre ; que l'orangé, le vert naiſſant, le blanc & le bleu, étoient les couleurs de ſa maîtreſſe ; que * les H & les M enlacées déſignoient ſon nom & celui de cette maîtreſſe ; que les PH & les D ſignifioient les aſſurances de ſa fidélité, & les fleurs-de-lys au milieu des flammes, l'ardeur de ſon amour. Henri IV, pour faire ceſſer ces malignes (a)

* Henri Marguerite ſa ſœur.

(a) Ce que rapportent la plupart des hiſtoriens ſur l'Ordre de la Toiſon d'or, encore plus ridicule & plus indécent. On prétend, diſent Favin & la Colombiere que Philippe le bon, Duc de Bourgogne, étant entré un matin dans la chambre d'une Dame

interprétation, fit ôter, en 1597, tous ces chifres & ces monogrammes, enſorte que les chaînons du grand collier, & la broderie du grand manteau & du mantelet, ne forment plus aujourd'hui que des trophées & des couronnes en or, avec des H en argent.

Je ne ſais pas ſi Henri IV fit ces changemens pour faire ceſſer ces malignes interprétations; mais il eſt très-certain qu'il n'y en eut jamais de plus fauſſes. Marguerite de Valois, depuis la mort,

---

„ qu'il aimoit, trouva ſur ſa toilette une „ petite touffe de poil long & friſé; que „ cette Dame, par la pudeur & rougeur de „ ſon viſage, témoigna être très-fâchée de „ cette avanture, & d'autant plus que quelques courtiſans qui étoient préſens ſe mirent beaucoup à rire; que le Duc l'appaiſa „ par ſes careſſes, & lui promit d'inſtituer un „ Ordre qui auroit pour marque une toiſon „ d'or, & dans lequel ceux qui s'étoient moqué de ce beau poil blond & doré n'auroient „ pas l'honneur d'être admis.

Charles IX, s'étoit entiérement liée
c le Duc d'Alençon, & étoit entrée
ıs ſes révoltes; Henri III devoit la
r & la haiſſoit mortellement; il l'a-
t enfin éloignée de Paris, & elle
it au fond de la Gaſcogne, lorſqu'il
itua ſon Ordre du Saint-Eſprit.
peut croire que les M déſignoient
herine de Médicis, les H & les Lamb-
, Henri & Louiſe de Vaudemont ſa
ıme; les fleurs-de-lys dans les flam-
ı, leur tendre & fidelle union; à
ard des couleurs, le blanc & le
ı ont toujours été celles de nos Rois,
e verd-naiſſant étoit, dans l'ancienne
evalerie, la couleur des nouveaux
evaliers: les vingt-deux qui furent
principaux tenans dans le Tournois
: Charles VI donna à Saint Denis
1380, étoient vêtus de verd, *pour*
rver religieuſement, dit l'Hiſtorien
temporain, *les formalités de l'anti-*
Chevalerie. Je pourrois encore dire
: Marie de Cleves, Princeſſe de
ıdé, fut la ſeule perſonne que Henri
aima paſſionnément; que depuis
ıort de cette Princeſſe, on remarqua
il mêloit toujours du noir aux au-

tres couleurs qu'il portoit; que voilà peut-être la cauſe de la couleur noire qu'il choiſit pour le grand manteau de l'Ordre du Saint-Eſprit, & que ce qui peut encore aider à appuyer cette conjecture, c'eſt qu'il eſt très-certain que le jaune orangé étoit la couleur favorite de Marie de Cleves.

* Henri III. En 1584, on vit * le Roi, le Chancelier, les Courtiſans & les Miniſtres, marchant deux à deux dans les rues de Paris, couverts d'un grand ſac de toile depuis le haut de la tête juſqu'aux pieds, ceints d'une groſſe corde & tenant chacun une diſcipline à la main pour ſe flageller les épaules. En 1590, on vit toutes ſortes de Moines avec l'habit de leurs différens ordres, le caſque en tête, l'épée au côté, le fuſil ſur l'épaule, marchant quatre à quatre, commandés par un Evêque la hallebarde à la main.

Henri III prouve bien que l'aſſoupiſſement le plus long dans une vie molle

& efféminée, n'étouffe point la valeur dans l'ame d'un Français : on lit dans les Mémoires de Nevers, que ce Prince, quelques mois avant ſa mort, à cette furieuſe attaque du fauxbourg de Tours par le Duc de Mayenne, *s'avança juſqu'aux gabions qui formoient une partie de la barricade, & qu'ayant pouſſé du pied & renverſé un de ces gabions, il ſe mit devant; donnant ſes ordres avec le plus grand ſang froid, au milieu d'une grêle de coup de fuſils; que le Roi* * *de Navarre revenant avec lui, ſe mit ſur ſes louanges & lui dit: je ne m'étonne plus, après ce que je viens de voir, ſi nos gens perdirent les* (1) *batailles de Jarnac & de Moncontour, que Henri III lui répondit, mon frere, il faut faire par-tout ce qu'on eſt obligé de faire; les Rois ne ſont pas plus expoſés que les autres, & les balles ne viennent pas plutôt les chercher qu'un ſimple ſoldat.* T. 2 pa 590. * Dept Henri IV.

(1) Henri III, n'étant encore que Duc de d'Anjou, avoit gagné ces deux batailles contre les Huguenots.

T. 2 liv. 5 p. 137. Etienne Paſquier fait une remarque à l'occaſion de Henri III ; il dit que tous les Princes de la maiſon de France qui ont porté le titre de Comtes ou Ducs d'Anjou, ſont devenus Rois, & dans des Royaumes où il n'y avoit guere d'apparence qu'ils régneroient. En effet Charles, frere de S. Louis, chef de la premiere branche d'Anjou, & Louis frere de Charles V, chef de la ſeconde, furent l'un & l'autre appellés, par des événemens ſinguliers, à la couronne de Naples & de Sicile. Charles-Robert d'Anjou, vulgairement dit Charobert, devint Roi de Hongrie, & joignit à ce Royaume la Dalmatie, la Croatie, la Servie & la Boſnie. Henri III qui le premier, après l'extinction de ces deux branches d'Anjou, fut Roi de Pologne, Paſquier, s'il avoit vécu de nos jours, auroit vu une nouvelle branche d'Anjou ſur le trône d'Eſpagne & des deux Siciles.

Pendant le ſiege de Paris, en 1590, après avoir mangé la paille des lits, les vieux cuirs & les animaux les plus im-

ıdes, on alla prendre les oſſements morts dans les cimetiéres, on les fit ıdre & on tenta de s'en nourrir. Plus lix mille perſonnes étoient déjà mor- de faim, ou de ces exécrables ali- ıts; lorſqu'on ordonna qu'il ſeroit une recherche dans les maiſons des gieux; on trouva chez les Carmes, acobins, les Jéſuites, les Auguſtins, euillants, les Cordeliers, les Capu- , en un mot chez tous, du bled, ›iſcuit, des viandes ſalées, & autres ›iſions, pour plus de huit mois. Je ois qu'on peut exhorter les autres à frir des extrêmités qu'on partage & n ſouffre ſoi-même; mais que des mes, après s'être procuré une ſe- abondance par leurs quêtes & leurs gues, prêchent la patience à un ›le, la lui commandent de la part Dieu, & l'abuſent journellement le fauſſes nouvelles & de vaines eſ- nces de ſecours; que ces hommes ontrant à chaque pas des enfans ans ſur le ſein de leurs meres lan- antes de faim, ſoient inſenſibles à ›ectacle, & continuent d'être les ſtres de la mort lente & cruelle qui

chaque jour entaſſé & dévore les malheureuſes victimes de leurs prédications; c'eſt le comble de la barbarie la plus atroce.

Le Duc de Nemours, que la Ligue avoit nommé Gouverneur de Paris, allant viſiter quelques poſtes du côté de la porte * S. Michel, rencontra un homme qui lui dit d'un air effrayé, *Monſieur, n'entrez pas dans cette rue; j'en viens; elle eſt pleine de ſerpens, & j'y ai vu une femme à demi-morte, dont le cou & les bras étoient entortillés de couleuvres.* Le Duc de Nemours fit avancer quelques-uns de ſes gens; ils revinrent bien vîte, & confirmerent le récit de cet homme. Les hiſtoriens diſent que les chaleurs exceſſives de la canicule, & la puanteur de tant de corps infectés par de mauvaiſes nourritures, engendroient cette quantité prodigieuſe de ſerpens qu'on trouvoit dans differents quartiers de la ville vers la fin du ſiege: je doute que cette cauſe paroiſſe phyſique aux Naturaliſtes.

* Au haut de la rue de la Harpe.

Le jour de la Touſſaint 1604, le Curé de S. Paul s'étant tranſporté dans quelques Egliſes de Religieux de ſa paroiſſe, & y ayant trouvé les napes miſes pour la communion, les ôta, & avec une âpre & ſévere réprimande, exhorta les aſſiſtans à ne communier que dans leur Egliſe paroiſſiale; il déclama fortement contre les Confrairies, & menaça d'excommunier ceux qui s'y enrôleroient. Pluſieurs Curés firent la même choſe & les mêmes menaces dans leurs paroiſſes. *Les Moines*, dit Mezeray, *ont un avantage ſur les ordinaires, c'eſt l'union conſtante de toute la Communauté à travailler d'un même eſprit, & à ne quitter jamais la fin qu'elle s'eſt propoſée. Les Egliſes des Couvens*, ajoute-t-il, *ſont pleines, tandis que celles des paroiſſes ſont preſque déſertes, les ouailles quittant leurs paſteurs naturels & la ſolide viande de leur nourrice, pour courir à ces friandiſes ſpirituelles.* Feu M. le Duc de Bourgogne avoit la plus grande eſtime pour les Curés de Paris; il étoit perſuadé qu'il falloit leur faire l'accueil le plus favorable à la Cour, & leur accorder, autant qu'il étoit poſſible, les

petites graces qu'ils demandoient pour des familles, afin d'augmenter encore la conſidération & la confiance qu'ils s'attiroient par la décence de leurs mœurs, leur charité & leur bienfaiſance.

Je ne connois point d'hommes qui faſſent plus d'honneur à l'humanité que les Curés de Paris, diſoit le Docteur Burnet, à ſon retour à Londres.

Théodoſe & Juſtinien. Cod. L. 10. *Tit.* 31.

Nombre de gens, par un eſprit de pareſſe & de fainéantiſe, abandonnent les charges publiques, & s'aſſocient, ſous prétexte de réligion, aux Communautés Monaſtiques; après avoir murement délibéré ſur cet abus, nous voulons qu'on tire ces gens-là de leurs retraites, & qu'on les ramene aux fonctions & aux charges envers la patrie.

Concile d'Orléans en 511, *ſous Clovis. C.* 6.

Perſonne ne pourra embraſſer l'état

Eccléſiaſtique, ſans la permiſſion du Roi, ou du Juge.

Concile d'Afrique. C. 16. Concile de Tours. C. 28. Capitulaires de Charlemagne. C. 107.

Que les filles ne ſoient point voilées avant l'âge de vingt-cinq ans . . .

Le Concile de Latran, en 1215, défendit d'inventer & d'établir de nouveaux Ordres Religieux. S'il y en avoit vingt, avant cette défenſe, on en a inventé, & il s'en eſt établi depuis au moins cent cinquante de plus.

Au Conciſe de Trente, les généraux d'Ordres repréſenterent que ſi l'on ne permettoit pas de pouvoir faire les derniers vœux Monaſtiques à ſeize ans, & ſi on les retardoit juſqu'à vingt-cinq, il y auroit très-peu de Religieux & de Religieuſes. Je crois que tout homme conviendra qu'il y avoit bien de l'inhumanité dans de pareilles repréſentations; car enfin n'étoit-ce pas dire, pourvu que

nous ayons beaucoup de Religieux & de Religieuſes, que nous importe que ſucceſſivement, d'âge en âge, quinze ou ſeize cens mille perſonnes, dans les Pays Catholiques, s'expoſent à paſſer leur vie dans le repentir, l'amertume, le déſeſpoir & l'horreur d'un état qu'elles auront trop légérement & trop précipitamment embraſſé ?

Etats généraux continués à Orléans, ſous Charles IX, en 1560. Cahiers de remontrances. Article 37.

Demandes des Etats. *Soit défendu de recevoir aucuns Religieux à faire profeſſion avant qu'ils aient atteint l'âge de trente ans, & les filles de vingt-cinq au moins.*

Réponſe du Roi. *Ordonné pour les mâles à vingt-cinq ans, & pour les filles à dix-huit.*

Cette Ordonnance fut abrogée aux Etats de Blois en 1588, & il y fut ſtatué qu'on pourroit ſe lier par les derniers vœux monaſtiques à l'âge de ſeize

ans accomplis. Perſonne n'ignore que les chefs de la Ligue, ces tyrans de la patrie & de leur Roi, dominoient aux Etats de Blois, & qu'ils avoient & devoient avoir de grands égards pour les Moines, qui, preſque tous, étoient Ligueurs.

Les Prêtres ſont d'inſtitution divine; les Moines n'en ſont pas; augmentez le nombre des Prêtres; défendez à tous Religieux & Religieuſes de recevoir à l'avenir des Novices; attribuez une partie de leurs biens aux paroiſſes des villes & des campagnes; conſervez les menſes Abbatiales pour les donner aux cadets de la nobleſſe qui ſeront voués à l'Egliſe; conſervez auſſi les riches Abbayes de Religieuſes, mais qu'elles ſoient déſormais à l'inſtar des Chapitres de Chanoineſſes, c'eſt-à-dire, pour y recevoir des filles de condition qui n'y feront que le vœu d'obéiſſance, & qui pourront y demeurer toute leur vie, ou en ſortir ſi elles trouvent à ſe marier convenablement; les filles de bons bourgeois formeront des Communautés d'Hoſpitalieres, avec la

liberté, comme les Chanoineſſes, d'en ſortir pour retourner chez leurs parens, ou pour ſe marier; elles auront ſoin des pauvres malades, ou de l'éducation des enfans.

Le petit peuple de Rome ſe plaignoit à Pie IV d'un impôt qu'il avoit mis ſur le bled, & qui pouvoit aller par an à trois ſols par tête: *Vous avez bien plus ſujet de vous plaindre*, répondit-il, *de Paul IV, mon prédéceſſeur, qui vous a fait perdre une journée de cinq ſols, en inſtituant une nouvelle fête, la Chaire de S. Pierre.*

Il n'y a perſonne qui ne convienne que s'il n'y avoit dans l'année que les quatre grandes fêtes, & les dimanches, il arriveroit bien moins de déſordres parmi le peuple, & que la dévotion y ſeroit plus fervente.

Il y a dix-huit millions d'habitans en France; ſuppoſons qu'il n'y ait que ſix

millions de Laboureurs, Journaliers, Ouvriers, Artiſans, &c. ne mettons la journée de chacun qu'à dix ſols; cela fait trois millions de livres. Supprimez dix fêtes, cela fera trente millions.

Il n'y a pas cent ans qu'il étoit encore d'uſage de retenir ſon ami à coucher avec ſoi, ou d'aller coucher avec lui; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que la pureté du lit nuptial ne s'effarouchoit point de l'approche d'un étranger; la femme y reſtoit, apparemment du côté de ſon mari.

Louis XIII aimoit la guerre, la ſavoit, ſe plaiſoit aux travaux & aux dangers d'un ſiege: il étoit intrépide dans une tranchée; mais avec beaucoup de courage dans le cœur, il n'en avoit point dans l'eſprit; les détails du gouvernement effrayoient ſon imagination & ſa conſcience; perſonne n'étoit moins ferme & plus irréſolu dans le cabinet & dans ſon conſeil.

La vue d'une belle femme le raviſſoit; il aimoit à ſe trouver avec elle, à la regarder & à l'entendre; *mais ſes amours*, dit un écrivain de ce temps-là, *étoient purement ſpirituels, d'ame à ame, & les jouiſſances en étoient vierges.* Il alloit ſouvent coucher avec le Connétable de Luynes, & quoiqu'amoureux de la Connétable, il s'endormoit tranquillement ſur le même chevet, ſans idées & ſans deſirs.

Charles d'Albert, Duc de Luynes, poſſéda juſqu'à ſa mort la premiere dignité Militaire & la premiere dignité de la Magiſtrature; il fut Connétable & garde des Sceaux.

On bandoit les yeux de ceux qu'on décapitoit pour crime de trahiſon envers le Roi & l'Etat: c'étoit une ignominie de plus qu'on ajoutoit à celle de leur ſupplice. On banda les yeux du de Maréchal Biron. On lit dans la relation de la mort du Duc de Montmorenci, publiée en 1633, qu'il dit à

ierre Matieu L. 5.

l'exécuteur, *bande-moi les yeux, & fais promptement ton office*; qu'on lui répondit *que s'il vouloit il n'auroit point les yeux bandés, & que le Roi l'avoit ainſi ordonné*; qu'il repliqua *qu'il ne pouvoit mourir avec aſſez de honte.* Ceux qu'on ne décapitoit point pour crimes de trahiſon, étoient les maîtres d'avoir ou de n'avoir pas les yeux bandés; on demanda à Bouteville & à Deſchapelles, condamnés pour duel, s'ils vouloient qu'on leur bandât les yeux, ils répondirent que non. *Mercure Fr. 162. pag. 453*

Theophraſte Renaudot, Médecin à Paris, ramaſſoit de tous côtés des nouvelles pour amuſer ſes malades: il ſe vit bientôt plus à la mode qu'aucun de ſes confreres, mais comme toute une ville n'eſt pas malade, ou ne s'imagine pas l'être, il réfléchit, au bout de quelques années, qu'il pourroit ſe faire un revenu plus conſidérable en donnant, chaque ſemaine, au public des feuilles volantes qui contiendroient des nouvelles de divers pays. Il falloit une permiſſion; il l'obtint, avec privi-

lége en 1632. Il y avoit long-temps qu'on avoit imaginé de pareilles feuilles à Veniſe, & on les avoit appellées *gazettes*, parce qu'on payoit, pour les lire, *una gazetta*, petite piece de monnoie: voilà l'origine de notre gazette & de ſon nom.

Le Parlement, dans les commencemens qu'il fut ſédentaire, étoit compoſé mi-parti d'Evêques; Philippe *le long*, par ſon Ordonnance de 1319, les en exclut, *ſe faiſant conſcience*, diſoit-il, *de les empêcher de vaquer à leur ſpiritualité.* Ils ſont aujourd'hui de l'Académie Françaiſe.

Notre langue eſt devenue la langue univerſelle, & Paris ſemble être la capitale des nations. A qui devons-nous cette gloire & ces chef-d'œuvres d'éloquence, de poëſie, de peinture, de ſculpture, d'architecture, qui ont immortaliſé le regne de Louis XIV? A Corneille & à Moliere. Tous les arts ſe tiennent par la main; le commen-

cement de perfection dans l'un, forme le goût ſur les autres. Ces deux grands génies ont éclairé des ſources qui font entrer, ſans frais & ſans riſques, plus d'or en France, que n'en porterent jamais en Eſpagne les impitoyables deſtructeurs du Mexique & du Perou. En trois ou quatre mille ans, à peine ſaura-t-on le nom des autres peuples qui habitent l'Europe; au lieu que notre langue ſera la langue ſavante; on l'enſeignera aux enfans; on ſe piquera de ſavoir notre hiſtoire, & de citer les noms celébres & les actions les plus éclatantes de nos Rois & de nos Héros; on admirera la douceur, la politeſſe de nos mœurs, & en même temps avec quel courage, quelle fierté ce peuple ſi gai, ſi frivole, ſortoit de ſon aſſoupiſſement dans les plaiſirs, & voloit à la gloire dès qu'on l'attaquoit.

Je cherche dans Paris les ſtatues de Corneille & de Moliere: où ſont-elles? où ſont leurs mauſolées?

Un Ecrivain, qui n'aime pas la France, prétend qu'on n'y a pas pour Corneille autant d'admiration que dans le reſte de l'Europe, & que Racine dans le reſte de l'Europe n'a pas autant de réputation qu'en France. Je croirois que la décadence de notre nation ſeroit prochaine ſi les hommes de quarante ans n'y regardoient pas Corneille comme le plus grand génie qui ait jamais été. Quelle rapidité dans ſon vol! quel ſublime dans ſes idées! quelle fierté de ſentiment! quelle nobleſſe dans ſes portraits! quelle pompe! quelle majeſté dans ſes tableaux! quelle profondeur de politique, quelle vérité, quelle force dans ſes raiſonnemens! l'action dans ſes pieces eſt toujours frappante, importante: dans la plupart des pieces de Racine, l'action eſt petite, conduite par de petits reſſorts & des tracaſſeries d'amans. Corneille connoiſſoit tout le cœur humain; il ſemble que Racine n'en connoiſſoit que les foibleſſes. Les plants & les caracteres des pieces de Corneille ne ſe reſſemblent point; les plants & les caracteres des pieces de Racine ſe reſſemblent preſque tous. Perſonne n'a jamais poſſédé, com-

me Corneille, l'art du dialogue ; ſon ſtyle, il eſt vrai, nous paroît quelquefois trop familier, même rampant ; mais notre délicateſſe à cet égard eſt-elle bien raiſonnable ? D'ailleurs, Ariſtote, le P. le Boſſu, & tous ceux qui ont écrit ſur le Théatre, conviennent que la verſification eſt la moindre & la derniere partie d'un ouvrage dramatique ; c'eſt l'invention de la *fable*, l'ordonnance du tableau, la force & la vérité des caracteres, qui prouvent le génie.

On ſent, en liſant Corneille, que c'étoit dans ſon ame qu'il puiſoit l'élévation de ſon génie.

La Bruyere prétend que Corneille peint les hommes comme ils devroient être, & que Racine les peint tels qu'ils ſont ? il ſeroit aiſé de démontrer que jamais on ne porta un jugement plus faux.

On va repréſenter une piece ; un hom-

me demande ſi elle eſt en vers ou en proſe ; on lui répond qu'elle eſt en proſe ; auſſi-tôt cette piece diminue de mérite dans ſon imagination. Le célebre Nericault Deſtouches penſoit bien différemment, & ſa déciſion doit avoir d'autant plus de poids que ſes pieces ſont preſque toutes en vers, & qu'il n'avoit donc aucun intérêt à prendre le parti de la proſe : *Je ſais*, dit-il dans une Lettre à un jeune Auteur, *qu'il eſt moins facile de faire réuſſir une piéce en proſe qu'une piece en vers, parce que la verſification donne du relief aux choſes les plus communes, & ſouvent à de pures fadaiſes, &c.* En effet, ne changez pas un mot, décompoſez ſeulement & mettez en proſe telle ſcene qui vous a paru ſi brillante en vers, vous ſerez étonné de l'illuſion que la meſure & la rime vous ont faite, & de l'air de penſée, de ſentence & de maxime qu'elles ont donné, comme le dit Deſtouches, à des idées ſouvent triviales & rebatues. On ſait gré, dira-t-on, à un Auteur d'avoir ſurmonté la difficulté qu'il y a à faire une piece en vers ; mais un Auteur, répondra-t-on, qui s'eſt habitué

de

le jeuneſſe à faire des vers, verſifie ſouent avec plus de facilité qu'il n'écrioit en proſe. En un mot, il n'eſt pas louteux que pour réparer le déſavantage de la proſe, il eſt néceſſaire de la ourner, de la couper, de la rendre rive, préciſe, & de la ſemer de plus le traits qu'il n'en faudroit pour faire éuſſir la même piece, ſi on l'avoit écrite n vers.

J'ai vu, dit C. Julius Vindex dans ne harangue aux Gaulois pour les animer contre Neron, *j'ai vu cet homme infâme, en habit de Comédien, chanter des vers ſur le Théatre, faire le rôle d'un eſclave, celui d'une courtiſane, être chargé de fers, devenir enceinte & accoucher.* Il paroît par ce paſſage de Suetone, & par différens paſſages de Lucien, que ſur le Théatre Romain il n'y avoit point de femmes, & que c'étoient des hommes qui en jouoient les rôles : cependant Pline parle d'une certaine Luceja qui montoit encore ſur le Théâtre à l'âge de cent ans. L. 7 c. 48.

Le fameux Roſcius étoit très-lou-
c. de orat. che : *Erat perverſiſſimis oculis.*

Raimond Poiſſon, Comédien de l'hôtel de Bourgogne, étoit excellent par ſon jeu naturel ; mais il bredouilloit & n'avoit point de gras de jambe : il imagina de mettre des bottines : ſon fils & ſon petit-fils avoient hérité de ſon jeu naturel, de ſon bredouillement & de ſes bottines.

Dans le ballet du *Triomphe de l'Amour*, en 1681, on vit pour la premiere fois des danſeuſes ſur le théâtre de l'Opéra : auparavant c'étoient deux, quatre, ſix, ou huit danſeurs qu'on habilloit en femmes.

pag. 103. Le pere Menetrier, Jéſuite, dans ſon livre des *Ballets anciens & modernes*, rapporte que pour la ſolemnité de la béatification de S. Ignace, on donna un très-beau ballet qui repréſentoit *la ville & le cheval de Troye, ſe mouvant*

par de ſecrets reſſorts. Quel rapport ce cheval & les malheurs que ſon entrée cauſa dans Troye, pouvoient-ils avoir avec l'inſtitution des Jéſuites, & leur établiſſement dans un Royaume.

Croiroit-on qu'une Académie a mis en problême, *ſi le rétabliſſement des Sciences & des Arts a contribué à épurer les mœurs ?* Croiroit-on que cette Académie a accordé le prix à un diſcours, où l'Auteur prétend prouver que les Sciences & les Arts ne ſervent qu'à corrompre les mœurs? Et croiroit-on que cette Académie a cependant toujours continué depuis ſes ſéances?

Toutes nos Tragédies finiſſent ordinairement par une ſédition, une mort, un maſſacre; toutes nos Comédies par un mariage : eſt-ce pour nous enſeigner que les grands ſont nés pour détruire, & les autres hommes pour peupler ?

Il me ſemble que depuis vingt-cinq ou trente ans, la plûpart des Tragédies qu'on affiche comme nouvelles, ne ſont que de nouvelles éditions des anciennes, revues & corrigées.

Chez une nation où les femmes ne ſeront que belles, le goût dans les arts agréables n'acquerra jamais un certain degré de perfection : ce ſont les graces qui l'inſpirent, le guident, le forment & l'éclairent.

Proſcrire les arts agréables, & ne vouloir que ceux qui ſont abſolument utiles, c'eſt blâmer la nature qui produit des fleurs, les roſes, les jaſmins, comme elle produit des fruits.

Le *mieux* n'eſt-il point quelquefois le contraire du *bien* ? En entrant dans nos Egliſes nouvellement bâties, & qu'on a rendues ſi claires, ſent-on ce frémiſſement religieux, ce même re-

cueillement qu'inſpiroit l'obſcurité des anciennes ?

Les vieux châteaux ont un air de nobleſſe : ceux qu'on bâtit aujourd'hui n'ont que l'air des maiſons de campagne.

Un ſtyle tendu, recherché, ſemé de brillans & d'antitheſes, n'éblouit que les ſots. Tâchez d'être ſimple, naturel, précis ; ayez une maniere à vous, ſurtout ſoyez clair : tout Auteur qu'on eſt obligé de lire deux fois pour l'entendre, écrit mal.

Petits aigles, qui planez ſi dédaigneuſement au-deſſus de vos chétifs compatriotes, nouveaux phénomenes dans la littérature, je prends la liberté de vous conſidérer dans votre apogée, & je crois m'appercevoir que les rayons de votre gloire ne ſont compoſés que de paradoxes, d'idées ſingulieres, de

traits contre les femmes, contre votre Nation, & d'un vernis d'irréligion.

Rien n'eſt ſi aiſé, & par conſéquent rien ne prouve moins qu'on a de l'eſprit, que de ſoutenir des paradoxes & des idées ſingulieres.

Il parut, il y a environ quarante ans, deux petits ouvrages, *les dialogues des Dieux & les lettres galantes & philoſophiques.* Le but de l'Auteur étoit d'affoiblir, de confondre & de brouiller toutes les idées, tous les principes de morale qui guident ordinairement les hommes. Il tâchoit d'établir que la fauſſeté, l'avarice, la pareſſe & l'ingratitude ne ſont point des vices; que la pudeur & la chaſteté ne ſont pas des vertus; qu'un mari, loin de s'oppoſer aux galanteries de ſa femme, peut en tirer vanité; qu'un fils ne doit à ſes parens aucune reconnoiſſance, ni de la vie qu'il en a reçue, ni de l'éducation qu'ils lui ont donnée, & qu'on n'eſt obligé ni d'aimer, ni de

ſervir, ni de défendre la patrie. Ne ſeroit-il pas plaiſant qu'en blutant, reſſaſſant & commentant deux ouvrages, (je me ſers du terme) ſi mépriſables de toutes façons, ne ſeroit-il pas plaiſant, dis-je, qu'on s'imaginât que la philoſophie des mœurs fait depuis quelques années de grands progrès parmi nous ?

C'eſt pour être utile que Dieu vous a donné des talens ; c'eſt pour vous mettre en occaſion d'être bien faiſant, qu'il vous a donné des richeſſes ; il me ſemble que cette vieille morale de l'Evangile vaut bien celle de la nouvelle philoſophie.

Un Charlatan, au bout du Pont-Neuf, pour attirer le peuple, prend un bonnet ſingulier. Tel Auteur ne déprime ſa Nation, que parce qu'il ſait qu'un certain ton de ſingularité & de hardieſſe ne manque guere de frapper les jeunes ſots : comment donc, diſent-ils en eux-mêmes, oh certainement cet Auteur a

bien de l'esprit ; voyez comme il nous mépriſe ! Ayons auſſi de l'eſprit, mépriſons nos concitoyens, louons bien les Anglais.

Tacite, en parlant de nos ancêtres, rapporte *que du champ de bataille ils entendoient les cris de leurs femmes ; qu'elles* (a) *étoient les témoins & les panégyriſtes qu'ils vouloient avoir de leurs actions ; qu'elles avoient quelquefois empêché la déroute des armées, & rétabli le combat par leurs exhortations & leurs remontrances.* Je ne prétends pas que nos Françaiſes aillent camper ; mais elles ont un empire naturel ſur nos ſentimens, & elles peuvent ſe rendre très-utiles en inſpirant ſans ceſſe l'amour pour la patrie, & en traitant avec le dernier mépris ces hommes qui veulent déprimer leur Nation.

De Morib. Germ. c. 7 & 8.

Le Duc de Bourgogne, preſque tou-

(a) *Præcipuum fortitudinis incitamentum.*

jours en guerre avec Louis XI, avoit mis le ſiege devant Beauvais ; dès que ſon artillerie eut fait une breche aſſez conſidérable pour riſquer l'aſſaut, il l'ordonna ; les aſſiégés, après l'avoir ſoutenu pendant trois heures avec beaucoup de valeur, commençoient à perdre courage ; les femmes accourent, les unes armées de piques, les autres de bâtons ferrés. *Jeanne Lainé* (a) renverſe dans le

(a) Dans les premieres éditions de ces Eſſais Hiſtoriques, j'ai rapporté ce trait ſous le nom de *Jeanne Hachette* ; je m'étois fié ſur le rapport de quelques Hiſtoriens modernes, & je me ſuis trompé : elle s'appelloit *Jeanne Lainé*, fille de Mathieu Lainé, comme le prouvent les Lettres-Patentes de Louis XI, données à Senlis le 22 Février 1473, & rapportées par Antoine Loiſel, dans ſes Mémoires de Beauvais, pages 352 & 353. „ En conſidération „ de la bonne & vertueuſe réſiſtance qui fut „ faite l'année derniere par notre chere & bien „ aimée *Jeanne Lainé*, fille de *Mathieu Lainé*, „ demeurant en notre ville de Beauvais, à „ l'encontre des Bourguinons ..... tellement „ qu'elle gagna aux aſſauts, & retira devers

foſſé un Capitaine Bourguignon qui venoit de planter ſa banniere ſur le rempart, toutes combattent, toutes s'expoſent avec tant d'intrépidité qu'on diroit qu'elles croient que la mort reſpectera leur ſexe. Les Bourguignons ſont repouſſés, & quelques jours après leverent le ſiege. En mémoire de cette action, on inſtitua, & l'on fait tous les ans, le 10 Juillet, une proceſſion, où les femmes ont la préſéance & marchent devant les hommes.

❦

„ élle un étandart deſdits Bourguignons, ainſi
„ que nous étant derniérement en notredite
„ ville de Beauvais, avons été de ce dûement
„ informés : pour ces cauſes, & en faveur du
„ mariage de *Collin Pillon & d'elle*, lequel,
„ par notre moyen, a été naguere traité,
„ conclu & accordé, nous avons octroyé &
„ octroyons, voulons & nous plait, de grace
„ ſpéciale, par ces préſentes, que ledit *Collin*
„ *Pillon & Jeanne* ſa femme demeurent toute
„ leur vie francs, quittes & exempts de toute
„ tailles qui ſont ou ſeroient miſes & impoſées
„ par nous en notredit Royaume.

On nous reproche que ce même Français qui vante ſes ayeux & la nobleſſe de ſon origine, ſe marie, par avarice, à la fille d'un de ces hommes du néant, vampires engraiſſés du ſang du peuple. Chez les Romains, dont on veut ſans ceſſe nous faire admirer la grandeur d'ame, un homme qui n'étoit pas riche, tâchoit de s'inſinuer dans les bonnes graces de quelque vieillard opulent, afin de s'en faire adopter; or, le pere adoptif entroit dans les mêmes droits que le pere naturel, & le pere naturel avoit droit de vie & de mort ſur ſes enfans : il falloit avoir l'ame bien baſſe pour donner à un étranger le droit de vie & de mort ſur ſoi.

„ Un Gentilhomme qui ſe rabaiſſoit
„ par mariage, & qui ſe marioit à une
„ femme roturiere & non noble, dit Re-
„ né, Roi de Sicile, Comte d'Anjou,
„ devoit ſubir la punition, qui étoit
„ qu'en plein tournois tous les autres
„ Seigneurs, Chevaliers & Ecuyers ſe
„ devoient arrêter ſur lui, & tant le bat-

„ tre qu'ils lui fiſſent dire qu'il donnoit
„ cheval & qu'il ſe rendoit.

On mettoit à Rome un anneau de fer au doigt des triomphateurs, le jour de leur triomphe, afin de les faire ſouvenir qu'ils étoient hommes, & que la fortune qui les élevoit au faîte de la gloire, auroit pu & pouvoit encore les faire tomber dans l'eſclavage. On brûle de l'étoupe devant le Pape, le jour de ſon couronnement, en lui diſant que la gloire du monde paſſe & s'évanouit comme cette flamme, *ſic tranſit gloria mundi.*

Au triomphe de Scipion l'Africain, les Rois & les Généraux qu'il avoit vaincus, marchoient devant ſon char, enchaînés & ayant la tête raſée pour marque de leur ſervitude. Deux ou trois bouffons, auſſi enchaînés, & vêtus de longues & magnifiques robes, contrefaiſoient par leur mines & leurs geſtes ces malheureux captifs, pour divertir le

peuple. Il faut avouer que ces illuſtres Romains étoient d'indignes hommes !

La populace en France, court à la place publique où l'on va exécuter des criminels ; eſt-ce qu'elle prend plaiſir à voir répandre le ſang ? Non, mais elle eſt curieuſe de voir comment ſont faits ces hommes dont la ſentence & le crime deviennent pour elle la nouvelle du jour & le ſujet de ſa converſation. Il n'y en a peut-être pas quatre, parmi les ſpectateurs, qui ne détournent la vue, & dont l'ame ne ſe ſente attriſtée au moment que le ſupplice commence.

Les combats des gladiateurs feront toujours regarder les Romains comme une Nation ſanguinaire & féroce ; mais pour achever de connoître à quel point leur naturel les portoit à la cruauté, il n'y a qu'à lire leurs hiſtoriens ; ils rapportent qu'à chaque bleſſure que recevoit un gladiateur, le peuple crioit en battant des mains, *hoc habet* *, & que lorſque ce gladiateur, étendu ſur l'arene

* Il en tie

& percé de coups, demandoit quartier, ſon adverſaire s'arrêtoit & regardoit le peuple, qui ſouvent lui ordonnoit d'achever d'ôter la vie au malheureux vaincu. Il faut obſerver que les gladiateurs étoient communément des priſonniers faits à la guerre, & qu'au lieu de traiter avec humanité, on obligeoit de combattre les uns contre les autres. Quelquefois dans un ſeul jour, l'arene étoit couverte de douze ou quinze cens hommes eſtropiés ou tués.

Aucun animal n'attaque ſon ſemblable que par colere, ou que preſſé par la faim; les Romains, en faiſant tuer des hommes pour s'amuſer, ont prouvé que de tous les animaux l'homme eſt le plus méchant.

On attribue les combats des gladiateurs à un eſprit de politique; *c'étoit*, dit-on, *pour entretenir l'humeur guerriere parmi les Romains*; mais l'humeur guerriere & l'humeur meurtriere ſont très-différentes. L'humeur guerriere eſt

généreuſe : c'eſt l'honneur & l'amour de la patrie qui l'inſpirent.

Quelquefois les Romains raſſembloient de tous côtés des Nains pour les faire combattre les uns contre les autres & s'égorger : le comble de la barbarie eſt de tâcher de rendre plaiſants des ſpectacles cruels.

On ne doit pas appeller nain certaines créatures, qui n'ont pu grandir, parce qu'il leur eſt arrivé quelque accident, ou parce qu'elles ont été contrefaites dans leur formation. Je viens de voir un véritable nain chez Madame la Comteſſe Humiecska ; il eſt Polonois, fils d'un gentilhomme ; il a vingt-deux ans, & n'eſt haut que de vingt-huit pouces. On diroit que la nature, loin de vouloir le diſgracier, s'eſt plu à perfectionner la mignature d'un homme ; ſa tête, ſon cou, ſes épaules, ſes bras, ſa taille, ſes jambes, ſes pieds, en un mot, toutes les parties de ſon corps ſont exactement proportionnées ; il a

les yeux vifs & brillans, & tous les traits de ſon viſage ſont gracieux ; il parle avec retenue, & répond avec beaucoup d'eſprit & de politeſſe. On m'a aſſuré que la taille de ſon pere & de ſa mere eſt fort au-deſſus de la médiocre ; qu'ils ont ſix enfans ; que l'aîné n'a que trente-quatre pouces, & eſt bien fait ; que celui que j'ai vu eſt le ſecond ; qu'il a trois freres cadets, qui ont environ cinq pieds ſix pouces ; que le ſixieme enfant eſt une fille âgée de ſix ans, qui n'a que vingt à vingt-un pouces, & qui annonce déjà des graces dans toute ſa petite perſonne.

La taille ordinaire des hommes a toujours été de cinq pieds quatre à cinq pouces ; c'eſt une vérité qu'on a bien examinée, & qui a été démontrée par les preuves inconteſtables. Les nains & les géants ne ſont point des races particulieres ; les uns & les autres naiſſent de peres & de meres d'une taille ordinaire. Le plus petit nain, quand il a atteint l'âge de maturité, n'a jamais moins de deux pieds

huit pouces; on doit préſumer que le plus grand géant n'a jamais plus d'onze pieds, c'eſt-à-dire, que le nain a la moitié moins, & le géant la moitié plus de la taille ordinaire des hommes. Laiſſons la fable & le merveilleux; examinons dans l'Ecriture Sainte la taille de Goliath & d'Og, Roi de Bazan; prenons-en la meſure, & nous verrons que Goliath n'avoit que neuf pieds quatre pouces, & que Og avoit onze pieds (*a*).

Petits hommes de cinq pieds quatre à cinq pouces, nous avons fait le tour du monde; nous avons établi des colonies & porté la guerre à quatre & cinq mille lieues de notre patrie; s'il y avoit des pays & des races de géants, quels voyages n'auroient-ils pas faits? Quelles

(*a*) Le lit d'Og, ſuivant l'Ecriture, avoit neuf coudées, la coudée étant à-peu-près d'un pied & demi, ce lit avoit treize pieds & demi de long: or, le lit eſt toujours plus grand que la perſonne.

entrepriſes n'auroient-ils pas tentées ?

Auguſte, dit Suetone, *voyant que peu de parens d'une naiſſance diſtinguée s'empreſſoient de préſenter leurs filles pour être Veſtales, parce qu'ils appréhendoient pour elles les ſuites dangereuſes & délicates* (a) *d'une ſi longue continence, fit un réglement par lequel il étoit permis d'admettre les filles d'affranchis.*

Il n'y avoit que ſix Veſtales; nous avons des milliers de couvens de filles; ces couvens, dit-on, ſont à la décharge des familles. Les Romains faiſoient tout autant d'enfans que nous : mais ils n'étoient pas comme nous barbares envers leurs enfans.

Le peuple & les Magiſtrats ſont en

(a) On enterroit vives celles qui étoient convaincues de n'avoir pas gardé leur vœu de virginité.

deuil ; toutes les boutiques ſont fermées ; un morne ſilence & la conſternation regnent dans Rome, & pourquoi ? A-t-on perdu quelque bataille ſanglante ? Non ; mais c'eſt qu'une des Veſtales n'a pas été fidele à ſon vœu de chaſteté. Quoi ! parce que la nature ſacrifiée a repris ſes droits, parce qu'une fille a cédé à ſes deſirs & à ceux de ſon amant, tout un Empire eſt alarmé, tout un Empire regarde cette amourette comme le préſage de quelque événement terrible ! De tout temps les hommes ont été bien ridicules !

Quelques Empereurs Romains déclarerent que tout l'air dans l'Empire leur appartenoit, & que pour avoir la permiſſion de le reſpirer, chaque homme, ſelon ſes facultés, payeroit un impôt, qu'on appelloit *aris centiſio*. On tue des bœufs ; mais imagine-t-on de dire que l'air qu'ils reſpiroient ne leur appartenoit pas ? *Plin. l. 12 t. 1.*

Il part ſans ceſſe des couriers, &

on peut chaque ſemaine, à certains jours marqués, écrire non-ſeulement dans le Royaume, mais encore dans les pays étrangers, & recevoir aſſez promptement des réponſes. Croiroit-on qu'un établiſſement ſi ſimple, ſi utile, ſi agréable, qui coûte ſi peu & qui rapporte des ſommes ſi conſidérables au Prince, n'a été connu ni des Grecs ni des Romains, & que ce n'eſt qu'en 1630 qu'on l'a imaginé en France, d'où il a paſſé dans le autres Royaumes? Il y avoit des Meſſagers; mais outre leur lenteur, & qu'ils n'étoient que pour le Royaume, ils ne partoient que lorſqu'ils avoient un certain nombre de paquets. Dans les Gaules comme dans les autres provinces de l'Empire, les Romains avoient établi des poſtes ſur les grandes routes, de diſtance en diſtance; mais ces poſtes étoient uniquement deſtinés pour les affaires du Prince; les couriers ne ſe chargeoient point des lettres des particuliers.

Un Moine inventa la poudre à canon; un Evêque * les bombes, un Ca-

* Galen, vêque de lunſter.

pucin, le P. Joſeph, ſi fameux ſous le miniſtere du Cardinal de Richelieu, imagina les eſpions ſoudoyés par la police, & les lettres de cachet.

Je tins un jour un propos très-hardi; quelques jours après, j'eſſuyai une vive réprimande d'un Miniſtre qui m'a toujours honoré de ſon amitié; pardonnez-moi ce propos, lui dis-je; je ne l'ai tenu qu'à tel homme & par curioſité; depuis long-temps, en toute occaſion, il exagere nos pertes, il diminue nos avantages, & ne ceſſe point de parler contre le gouvernement; je ſoupçonnois qu'il étoit un eſpion; je voulois m'en éclaircir

Un homme qui paroiſſoit aſſez à ſon aiſe, devint amoureux & épouſa une fille que la mort de ſes parens & la miſére avoient jettée dans le libertinage. Au bout de quelques mois, elle ſut que ſon mari étoit eſpion de la Police: *Apparemment*, lui dit-elle, *que vous n'avez pris ce métier qu'après avoir ré-*

été, aller s'asseoir au pied d'un chêne dans le bois de Vincennes, & que tous ceux qui avoient affaire à ce bon Prince, venoient lui parler, sans qu'aucun Huissier, ni autre, les en empêchât.

Le Roi doit être aimé comme un bien public ; tout Ministre qui l'expose à perdre l'affection de son peuple, mérite la mort.

Ce ne sont point les taxes & les impôts, mais l'abus des ordres supérieurs, qui caractérise le joug & le rend insupportable.

En Angleterre, si le Ministere fait arrêter quelqu'un, il doit le relâcher au bout de vingt-quatre heures, ou le faire juger au bout de six semaines.

L'autorité que le Roi nous confie, doit nous inspirer de la bienfaisance, & non pas de l'orgueil.

Je ſuis ſans armes & ſans défenſe ; un homme cuiraſſé depuis la tête juſqu'aux pieds, & le piſtolet à la main, m'inſulte : que penſez-vous de cet homme ? Ce que vous devez penſez d'un Miniſtre qui me répond d'un air bruſque, ou d'un ton léger & moqueur.

On lit dans les Lettres édifiantes, t. 24, Lettre premiere, 2 Décembre 1750, qu'à la Chine un Miniſtre diſgracié eſt ordinairement condamné à balayer tous les matins la ſalle d'audience de ſon ſucceſſeur, & les cours du palais de l'Empereur.

Autrefois on mépriſoit trop les financiers ; les gens en place les conſiderent trop aujourd'hui. Un Auteur célébre a dit, *que ſi l'on attache en France la conſidération aux richeſſes, tout eſt perdu :* jamais maxime ne fut plus vraie.

Les richeſſes ne ſont point le partage

ordinaire du militaire, du magiſtrat, de l'homme d'arts & de l'homme de lettres; il faût donc les dédommager par la conſidération & les égards; la conſidération anime & entretient le point d'honneur, & c'eſt le point d'honneur qui fait la force de notre Nation; *c'eſt à l'aide de ce mobile*, dit un Auteur Anglais, *que le caractere des Français, malgré ſes contradictions, devient reſpectable, & qu'ils ont trouvé l'art de faire toucher les extrêmes. En eux ſe réuniſſent des vertus & des vices, des traits de foibleſſe & des traits de force que tout le monde auroit eſtimés incompatibles; ils ſont efféminés, mais braves; peu ſinceres, mais pleins d'honneur; empreſſés pour l'étranger, ſans lui vouloir du bien; vains, mais inſinuans & aviſés, magnifiques ſans être généreux; guerriers, mais polis; bienſéans plutôt que vertueux; propres au commerce ſans s'y avilir; ſérieux dans la bagatelle; enjoués juſques dans l'exécution des entrepriſes les plus difficiles; des femmes à la toilette, & des héros aux champs de Mars; corrompus au fond du cœur, mais décens dans leur conduite; diviſés dans*

œurs Anaiſes, par Docteur ouvn. c. ſec. part.

leurs ſentimens, mais réunis dès qu'il faut agir; autant que leurs mœurs ſont relâchées, autant ils ſont fermes dans le principe du point d'honneur; on ne peut s'empêcher de les mépriſer quand on les examine dans la vie privée, & de les trouver formidables, quand on les conſidere comme Nation. Selon ce portrait, le point d'honneur eſt parmi nous un moyen adroit, par lequel on fait produire à la vanité les effets de la vertu; mais la vanité pourroit-elle produire parmi nous ces effets, ſi la généroſité, la douceur & la bienfaiſance ne faiſoient pas le fond de notre caractere?

On n'eſt point obligé d'animer nos ſoldats au combat par des liqueurs fortes; au lieu que Milord Malboroug, dans une occaſion où le Prince Eugene le preſſoit d'attaquer, lui répondit, *j'attends les brandeviniers; ils ne tarderont pas.*

Un ſoldat Français ſe battant l'épée à la main contre un de ſes camarades,

en reçut un coup mortel; & cependant ayant eu encore assez de force pour le renverser sous lui & le désarmer, *vas*, lui dit-il, *je te donne ce que tu m'ôtes*, & il tombe mort.

La France a donné des Rois, & de grands Rois à la plus grande partie de l'Europe. Torquat, ou Tercule, Seigneur Breton, & qui possédoit des terres considérables en Anjou, fut pere d'Indelger, tige de la famille des Plantagenêts, Comtes d'Anou, & qui ont regné si long-temps en Angleterre.

Henri de Bourgogne, dont les Rois de Portugal descendent, & qui fut le fondateur de ce Royaume, étoit arriere petit-fils de Hugues Capet.

Les Courtenais ont été Empereurs de Constantinople.

Charobert d'Anjou, arriere petit-fils de Saint Louis, posséda la Hongrie, la Dalmatie, la Bosnie & la Servie.

Son fils Louis, ſurnommé *le grand*, joignit à ces Etats, la Pologne, la Courlande & la Lithuanie. L'un & l'autre furent adorés de leurs ſujets.

De tout temps les Rois malheureux & les hommes illuſtres, perſécutés dans leur patrie, ont choiſi leur aſyle en France, parce que de tout temps le Français a eu la réputation d'être un peuple doux, humain & compatiſſant.

Il faut qu'une nation s'eſtime & qu'elle ait un certain orgueil ; mais cet orgueil doit être noble, il doit la rendre affable & prévenante, au lieu que celui des Romains étoit arrogant. Avec quelle hauteur ils parloient aux Rois leurs alliés ! Avec quelle barbarie ils inſultoient aux malheurs de ceux qu'ils avoient vaincus ! Auſſi quand je lis qu'un de leurs Empereurs * leur déſigne ſon cheval pour Conſul, & qu'un autre * convoque le Sénat pour décider dans quel vaſe il fera cuire un turbot monſtrueux qu'on lui a envoyé,

* Caligu

* Domitie

Juven. ſa

j'avoue que je ſens un vrai plaiſir de l'aviliſſement honteux qu'ils éprouvent.

De *Morib. Germ. c.* 15. Tacite dit, en parlant des Germains, nos ancêtres : *qu'on eſt étonné de voir dans les mêmes hommes tant de goût pour ne rien faire, & tant d'antipathie pour le repos.* On en peut dire autant de nous, & que nous ſommes par conſéquent la Nation de l'Europe qui s'ennuie & qui s'amuſe le plus aiſément.

Les Romains laiſſoient aux eſclaves & aux gens de la plus baſſe extraction, le ſoin de cultiver les terres & d'aller à la chaſſe. Les *Francs*, ſortis d'un pays barbare, & ne connoiſſant d'autre profeſſion que celle des armes, chargerent, après la conquête des Gaules, le peuple ſubjugué, de la culture des terres ; mais ils ſe réſerverent la chaſſe, qui devint alors un exercice noble, parce qu'elle amuſoit l'oiſiveté

ſauvage des nobles, c'eſt-à-dire, des vainqueurs.

Les perſonnes diſtinguées par leur naiſſance, hommes & femmes, portoient toujours en voyage un épervier ſur le poing. La loi défendoit à un Français fait priſonnier, de donner pour ſa rançon ſon épée ou ſon épervier; mais il pouvoit donner cent, deux cent payſans de ſes terres. L'Abbé de Saint Denis, en 858, ayant été pris par les Normands, on donna pour ſa rançon pluſieurs ſerfs de ſon Abbaye, avec leurs femmes & leurs enfans, qui furent ſans doute tranſportés dans le Nord, ou peut-être embraſſerent-ils la religion de leurs nouveaux maîtres, le paganiſme.

Capitul Baluz. t. 1 p. 600

Annal, Benedict. t. 3. l. 35 num. 33

Cornelle de la Pierre, dans ſes commentaires ſur l'Ecriture Sainte, rapporte qu'un Moine ſoutenoit & prêchoit que le bon gibier avoit été créé pour les Religieux, & que ſi les perdreaux, les faiſans, les ortolans, pouvoient par-

ler, ils s'écrieroient, *ſerviteurs* (a) *de Dieu, ſoyons mangés par vous, afin que notre ſubſtance incorporée à la vôtre, reſſuſcite un jour avec vous dans la gloire, & n'aille pas en enfer avec celle des impies.*

On diſoit au Duc de Longueville, que les gentilshommes voiſins de ſes terres y chaſſoient continuellement, & qu'il ne devoit pas le ſouffrir : *j'aime mieux*, répondit-il, *avoir des amis que des lievres.*

Je ne ſuis pas fâché que les grands Seigneurs (b) *ſe rendent odieux à la nobleſſe & au peuple*, répondit le Cardinal de Richelieu à un homme qui

(a) *Subſtantia noſtra, caro noſtra, incorporetur ſanctis, ut in iis reſurget ad gloriam, non in peccatoribus ad gehennam.*

(b) Les grands Seigneurs dans ces temps là formoient ſouvent des partis dans l'Etat, & y cauſoient des troubles.

lui contoit les vexations que le Prince de *** faiſoit à l'occaſion de la chaſſe.

La fable d'Actéon dévoré par ſes chiens, ne ſeroit-elle point l'emblême de tant de grands & petits Seigneurs ruinés par leurs équipages de chaſſe ?

On voit dans l'Ecriture Sainte que ce ne fut qu'après le déluge, l'an du monde 1656, que l'homme commença de ſe nourrir de la chair des animaux. Il y a encore des pays très-vaſtes & très-peuplés où l'on ne ſe fait point une néceſſité & un divertiſſement barbare de les tuer ; on y vit de légumes, de fruits & de laitage. Nous tâchons fauſſement de nous cacher à nous-mêmes notre cruauté, en diſant, que ſi on ne les détruiſoit point, ils ne laiſſeroient pas à l'homme de quoi ſe nourrir. *Geneſ. c. 9 v. 2 & v. 3*

Ce jeune homme qui ſuit ſon pere

à la chaſſe, & qui s'accoutume à tuer des êtres ſenſibles, innocens, & qui faiſoient ſes délices pendant ſon enfance, ne s'accoutume-t-il point auſſi peu à peu à moins de ſenſibilité & de reconnoiſſance pour ceux qui l'ont élevé ?

Les *Jurés* en Angleterre ſont des Juges choiſis dans toutes ſortes de profeſſions & de métiers; il n'y a que les bouchers qu'on n'admet point parmi les *Jurés* : pourquoi admet-on des chaſſeurs, diſoit Newton ?

Je ſoutiens qu'il n'y a point d'homme qui ne diſe quelquefois en lui-même qu'il voudroit qu'on ceſsât de ſe nourrir de la chair & du ſang des animaux; nous continuons d'être entraînés par l'habitude, & par l'idée qu'il faudroit renoncer au plaiſir de recevoir chez nous nos amis & d'aller manger chez eux.

J'ai ſouvent entendu dire à des Dames, *nous nous promenâmes dans la forêt, & ſans nous être fatiguées à ſuivre la chaſſe, nous eûmes le plaiſir de nous trouver à la mort du cerf*, c'eſt-à-dire, qu'elles avoient eu le plaiſir de voir un animal, tombé de laſſitude, que l'on tue, & dont les regards & les larmes * devroient nous faire ſentir notre férocité. Le cerf eſt doux, tranquille; il ne s'embuſque point dans l'épaiſſeur des forêts pour y commettre un crime; plus on le conſidere, plus on admire ſa taille élégante, légere, & la nobleſſe de ſon maintien; ſans vouloir déprimer l'homme, il eſt plus beau que lui, & n'en a pas la méchanceté.

* Le c pleure.

L'exercice trop continué du cheval groſſit la taille; c'eſt une preuve qu'il appeſantit le corps; nous avons d'autres exercices pour le fortifier.

En ſe promenant ſeul, ou en compagnie, on peut réfléchir à des cho-

ſes utiles; les penſées d'un chaſſeur ſont concentrées dans ſon objet.

Dans ſes obſervations militaires, imprimées à Paris en 1760, M. de Bouſſanelle, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Beauvilliers, rapporte, *qu'en* 1757 *un cheval de ſa compagnie, hors d'âge, très-beau & du plus grand feu, ayant tout-à-coup les dents uſées au point de ne pouvoir plus mâcher le foin & broyer ſon avoine, fut nourri pendant deux mois, & l'eût été davantage, ſi on l'eût gardé, par les deux chevaux de droite & de gauche qui mangeoient avec lui; que ces deux chevaux tiroient du ratelier du foin, qu'ils mâchoient & jettoient devant le viellard; qu'ils en uſoient de même pour l'avoine qu'ils brayoient bien menu & mettoient enſuite devant lui; c'eſt ici*, ajoute-t-il, *l'obſervation & le témoignage d'une compagnie entiere de cavalerie, Officiers & Cavaliers.* Quand on voit de pareils traits des animaux, peut-on les tuer? peut-on croire qu'on en a le droit?

Adorer l'Etre ſuprême, ſe marier & peupler la terre ſuivant ſon commandement, ſecourir ſes voiſins, planter un arbre fruitier, défricher une terre inculte, ne tuer que les inſectes nuiſibles & les animaux carnaſſiers, féroces ou venimeux, tels étoient les premiers principes de la ſage & belle morale des Mages.

Les égaremens de l'eſprit humain ſont quelquefois ſi ridicules, qu'on a de la peine à les croire. En Egypte, le maître de la maiſon où mouroit un chat, ſe raſoit le ſourcil gauche en ſigne de deuil. Il n'y a pas deux cent ans qu'en France on procédoit contre les rats avec les mêmes formalités que contre le hommes. Le célébre Chaſſeneuz, qui fut depuis Premier Préſident au Parlement de Provence, n'étant encore qu'Avocat du Roi au Bailliage d'Autun en Bourgogne, prit la défenſe des rats contre une ſentence d'excommunication lancée contr'eux par l'Evêque

d'Autun. *Il remontra*, dit M. de T. *que le terme qui leur avoit été a pour comparoître, étoit trop court, a tant plus qu'il y avoit pour eux danger à ſe mettre en chemin, to chats des villages voiſins étant aguets pour les ſaiſir.* Il obtint ſeroient cités de nouveau, avec un long délai pour comparoir.

Je crois qu'après un mûr exa des différentes religions, tout ho qui n'aura pas eu le bonheur d éclairé des lumieres du chriſtiani adoptera la croyance de la méten coſe ; auſſi voyons-nous qu'elle a jours été, & qu'elle eſt encore univerſellement répandue dans l'A l'Afrique & chez les ſauvages de mérique ; c'étoit l'ancienne religio Gaulois & de tous les peuples du de l'Europe. Ses dogmes ſont ſim naturels, rien n'y répugne à la ra les douceurs & les maux de la vie ſente étant la récompenſe ou la p tion de nos actions dans une vie térieure, on n'eſt plus étonné que

mi les hommes & les animaux, les uns jouiſſent d'une vie douce & agréable, tandis que les autres ſemblent nés pour ſouffrir toutes ſortes de miſeres.

Toutes les religions ſont tolérées dans les Etats des Turcs & des Perſans ; elles n'y cauſent aucuns troubles, parce qu'en permettant à chacun d'avoir ſes ſentimens & ſa doctrine, on punit ſévérement quiconque entame le premier la diſpute ſur les ſentimens & la doctrine des autres. Des Juifs s'aviſerent de dire en converſation qu'ils ſeroient les ſeuls qui entreroient dans le paradis. Où ſerons-nous donc nous autres, leur demanderent quelques Turcs avec qui ils s'entretenoient ? Les Juifs n'oſant pas leur dire ouvertement qu'ils en ſeroient exclus, leur répondirent qu'ils ſeroient dans les cours. Le Grand Viſir informé de cette diſpute, envoya chercher les chefs de la ſynagogue, & leur dit, que puiſqu'ils plaçoient les Muſulmans dans les cours du paradis, il étoit juſte qu'ils leur fourniſſent des tentes, afin qu'ils ne fuſſent

pas éternellement exposés aux injures de l'air. On prétend que c'est depuis ce temps-là que les Juifs, outre le tribut ordinaire, payent une somme considérable pour les tentes du Grand Seigneur & de toute sa maison, quand il va à l'armée.

Il y avoit autrefois chez les Turcs de fréquentes contestations touchant la préséance entre les gens de guerre & les gens de loi. Le Grand Seigneur, pour les mettre d'accord, déclara que la main gauche seroit désormais la plus honorable parmi les gens de guerre, & la main droite parmi les gens de loi; ainsi quand ces deux corps marchent ensemble, chacun croit être dans la place d'honneur. Combien de fois a-t-on vu au Parlement de Paris, & à la Cour, des minuties de cérémonial & de préséance, retarder l'expédition des affaires les plus importantes.

Anciennement en Pologne, on arrachoit les dents à quiconque étoit ac-

cuſé & convaincu d'avoir mangé de la viande en carême. Un calomniateur étoit condamné à ſe mettre à quatre pattes, & à aboyer pendant un quart d'heure comme un chien. On prétend que notre Roi Charles V avoit introduit cette punition à ſa Cour, & qu'il y avoit quelquefois des jours où l'on n'y entendoit qu'aboiement pendant toute la matinée.

Les anciens peuples du Nord croyoient qu'on ne pouvoit paroître favorablement devant les Dieux, que couvert de ſang & mort les armes à la main.

Souvent en France & dans les autres pays de la chrétienté, les Princes & les grands Seigneurs ordonnoient par leur teſtament qu'on les enterrât en habit de Moine; les uns en Cordelier, les autres en Carme ou en Jacobin.

Une Dame jeune encore, & qui n'avoit fait ſon teſtament qu'à tout haſard,

me confia qu'elle y avoit ordonné qu'on ouvrit ſon corps après ſa mort, uniquement dans la crainte d'être enterrée vivante. Pourquoi ne pas brûler les corps ? Il me ſemble que cette façon de les rendre aux élemens, eſt moins attriſtante pour l'imagination que celle qui eſt en uſage.

Le plaiſir nous fait oublier que nous exiſtons; l'ennui nous le fait ſentir.

On ne rend guere juſtice aux grands hommes qu'après leur mort; c'eſt-à-dire, que nous voulons bien qu'ils aient été, mais que nous ne leur pardonnons pas d'être.

Il eſt un moyen de rendre les hommes meilleurs ; c'eſt de leur inſpirer dès l'enfance toute l'horreur poſſible pour l'ingratitude, & de leur faire ſans ceſſe le plus grand éloge des cœurs reconnoiſſans. Nous naiſſons tous avec de la bienfaiſance dans l'ame; d'ailleurs,

notre amour propre eſt flatté qu'on ait recours à nous, & l'on ne ſe refuſe au plaiſir d'obliger que par l'expérience du monde & l'idée qu'on ne fera peut-être que des ingrats. Or, on ſeroit preſque sûr de n'en pas trouver, ſi l'éducation nous avoit accoûtumé à regarder l'ingratitude comme une infamie auſſi déshonorante & pareille à celle d'un homme qui fuit dans une bataille, ou qui ſe laiſſe maltraiter, ayant une épée à ſon côté. La reconnoiſſance eſt la ſource de bien des vertus; elle contribue à nous former un cœur humain & ſenſible; elle nous inſpire l'amour pour la patrie, & nous fait conſidérer les liens les plus doux dans notre attachement pour nos parens, nos égaux, nos ſupérieurs, nos inférieurs. Au lieu d'entretenir un jeune Prince d'idées de grandeur & de puiſſance, parlez-lui des vœux que ces millions d'hommes ſur qui il doit régner un jour font ſans ceſſe pour lui depuis qu'il eſt né; faites-lui ſentir la barbarie qu'il y auroit à n'être pas ſenſible à leur affection; il s'accoûtumera à chérir ſes ſujets; un Roi qui

aime ſon peuple, en eſt adoré, & devient un Monarque bien redoutable à ſes ennemis.

L'amour du peuple & la haine des courtiſans, font l'éloge d'un Miniſtre.

L'opulence, diſoit Mécenas à Auguſte, vient plutôt du retranchement de la dépenſe, que de la recette d'un grand revenu: *non tam multa recipiendo, quam non multos ſumptus faciendo.*

D. du Breul, dans ſon Livre des Antiquités de Paris, dit qu'*au-deſſus de la porte de la Grand'Chambre du Parlement, il y a un lion taillé en pierre & doré, lequel ayant les jambes pliées & la tête baiſſée, dénote que celui qui entre dans cette chambre, tant grand ſoit-il, & riche, doit s'humilier & obéir à juſtice.*

p. 172.

L'armée du Duc de Bourgogne étant venue camper devant Paris, un ſoldat des troupes que Louis XI avoit envoyées dans cette capitale pour la défendre, s'aviſa de dire que les Pariſiens étoient tous Bourguignons : *en réparation de laquelle injure & contumélie, il fut arrêté*, dit Corrozet, *& fit amende honorable devant l'Hôtel-de-ville, en chemiſe, tête nue, une torche ardente dans la main, & eut enſuite la langue percée d'un fer chaud.* *Antiquité de Paris*, 145.

Pierre Mathieu rapporte qu'un Gentilhomme de Normandie étant allé à confeſſe à un Cordelier, & s'étant accuſé d'avoir voulu tuer François I, ce Cordelier en avertit ce Prince, & que ce Gentilhomme, par Arrêt du Parlement, fut condamné à avoir, & eut la tête tranchée. *Hiſtoire d Henri IV*, 5 p. 318.

Dans l'emplacement de la maiſon du parricide Jean Chatel, on éleva une pyramide avec une inſcription, à chaque face, contre les Jéſuites; Henri IV, en

1605, ordonna qu'on abattît cette pyramide, & Miron, Prevôt des Marchands, fit bâtir à la place une * fontaine au haut de laquelle on mit ces deux vers :

* Elle n'y eſt plus.

Hic ubi reſtabant ſacri monumenta furoris,
Eluit infandum Mironis unda Scelus.

L'Empereur Adrien voyant un de ſes eſclaves de confiance ſe promener gravement entre deux Sénateurs, envoya lui donner un ſoufflet & lui dire, *reſpectez ceux dont vous pouviez être l'eſclave & le valet.* Que de nouveaux enrichis qui méritent tous les jours des ſoufflets ?

L'homme de Cour, le Militaire & le Magiſtrat ſont polis ; on reconnoît le Publicain à ſon orgueil : tout état mépriſé eſt inſolent.

Tacite, en parlant des (a) Bataves,

(a) C'étoit une Colonie des *Cattes*, & qui forma dans la ſuite une des tribus des *Francs*.

dit *que Rome continue de marquer l'estime qu'elle fait de leur alliance ; qu'elle ne les insulte point par des impôts, ni ne les écrase par des gens d'affaires ; que libres de contributions & de charges, ils sont destinés uniquement au service militaire : nous les réservons*, ajoute-t-il, *comme nos armes, pour les employer un jour de combat.* Anciennement il en étoit de même de la noblesse françaiſe ; mais les choſes ont dû changer dès qu'on a pu devenir noble avec de l'argent.

Un homme de qualité maltraitoit un valet de pied de Louis XIV ; ce Prince entendant des cris derriere ſon carroſſe, demanda ce que c'étoit : *ce n'eſt rien, Sire, ce ſont deux de vos gens qui ſe battent*, répondit cet homme de qualité. Quelle baſſe, quelle indigne réponſe ! Ce vil courtiſan méritoit que Louis XIV le dégradât de nobleſſe.

On appelle aujourd'hui *bonne mai-*

ſon celle où nombre de gens qui ne ſont que ſuperficiellement connus du maître & de la maîtreſſe, arrivent à deux heures, & trouvent à dîner : ces *bonnes maiſons*, qui ont fait ſi prodigieuſement pulluler les paraſites dans Paris, auroient paru bien ridicules il y a trente ou quarante ans. Tout bon citoyen qui veut tenir une table, devroit réfléchir qu'en contribuant à augmenter le nombre des paraſites, il augmente celui des flatteurs, des menteurs, des plats bouffons, des diſtributeurs de faux bruits, & des faiſeurs de nouvelles ; car il n'y a aucun de ces chercheurs de dîners qui ne diſe en entrant, *je viens d'apprendre une nouvelle.* Il eſt bien honteux pour les gens de Lettres que l'on en nomme pluſieurs, qui depuis le commencement de l'année juſqu'à la fin, ne vivent pas un ſeul jour à leurs dépens, & c'eſt peut-être une des cauſes de la rareté des bons livres ; un paraſite doit avoir un caractere bien liant ; or, un caractere bien liant exclut l'élévation dans le cœur & dans l'eſprit, & confine beaucoup au caractere du faquin. Sous le regne de

Louis

Louis XIV, le militaire vivoit avec le militaire; l'homme de lettres avec l'homme de lettres; l'artiſte avec l'artiſte ; on alloit au cabaret; on y parloit de ſon métier; on s'inſtruiſoit les uns avec les autres, & l'honnête franchiſe, la gaieté, la liberté qui regnoient dans ces repas, entretenoient dans l'ame une certaine force, une certaine vigueur dont il me ſemble qu'on dégénere tous les jours.

Au ſiege de Maſtrick en 1673, un Officier du Régiment de Picardie étant tombé en montant à l'attaque de la demi-lune, un ſoldat lui tendit la main pour le relever, & reçut dans cet inſtant un coup de fuſil qui lui perça le poignet : ſans dire un mot, ni paroître ému, il lui préſenta l'autre main, & le releva. *Lettres Peliſſon t. p.* 381.

On lit dans le Livre des Rois, *que tout le peuple d'Iſraël mangeoit & buvoit du fruit de ſes mains, & chacun ſous ſa vigne & ſon figuier, & étoit en joie.* Ce beau tableau eût été celui de

la France, ſi Henri IV eût vécu dix ans de plus : ce bon Prince ſe le promettoit ainſi.

Le goût pour l'agriculture s'eſt généralement répandu dans nos provinces, & nous devons en attendre les plus heureux effets, ſur-tout dès que le Miniſtere eſt réſolu d'employer tous les moyens poſſibles pour l'encourager. Le payſan ne ſera plus excédé de corvées, ſous prétexte de conſtruire ou de réparer des grands chemins. Au lieu de craindre, s'il améliore ſon terrein, d'être auſſi-tôt hauſſé à la taille, il enviſagera de petites récompenſes. Sûr de retirer le prix de ſon labeur, & d'avoir de quoi nourrir & élever ſes enfans juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de le ſoulager, il n'apréhendera plus d'en augmenter le nombre. Les ouvriers des campagnes y trouvant ſans ceſſe du travail, ne rempliront plus nos villes de mendians ; l'induſtrie, la population & l'abondance qui les ſuit, augmenteront ; & l'on verra, avant la fin du ſiecle, que la trentieme partie de ces

terres immenſes qui demeuroient incultes, aura été miſe en valeur.

Les Moines mendians font tort dans une nation en ce qu'ils diminuent, dans l'eſprit du peuple, la honte de mendier. Il eſt certain qu'il y a infiniment plus de mendians dans les pays catholiques que dans les autres

Louis XII, en 1508, pour rétablir ſes forces maritimes, demanda des vaiſſeaux aux principales villes du Royaume; la ville de Paris, à qui il en demandoit un de quatre cent tonneaux, ſupplia qu'elle en fût quitte pour un de deux cent, c'eſt-à-dire, pour un vaiſſeaux de dix ou douze pieces de canon: il y a deux ans que la ville de Paris offrit & donna au Roi un vaiſſeau de quatre-vingt pieces de canon. *Hiſtoire Paris t. p. 907.*

Une ame noble devient intraitable dans l'adverſité, au lieu que la bonne fortune la rend douce & généreuſe.

Il faut tâcher d'écrire avec tant de clarté & de netteté, que le lecteur le plus borné croie qu'on ne fait que lui rappeller ce qu'il avoit déja penſé.

Aucun amant qui ne ſervît ſon Roi,
Aucun guerrier qui ne ſervît ſa dame.

Ces deux vers de Saint Evremont m'ont toujours charmé ; ils peignent le Français tel qu'il étoit.

Journ. de Henri III, ann. 1575.

Sous le regne de Henri III on appelloit encore *Reines blanches* les Reines veuves de nos Rois. *Henri III en arrivant à Paris, alla ſaluer la Reine blanche*, dit l'Etoile : c'étoit Elizabeth d'Autriche, veuve de Charles IX : à la Chine & à Siam, hommes & femmes portent le deuil en blanc.

Chez les Grecs, leurs premiers Poëtes étoient ou devinrent leurs Théologiens; ils diſoient que les ames, après la mort, alloient dans *la nuit éternelle, dans le*

ſombre & ténébreux empire ; c'eſt peut-être conformément à ces idées, qu'ils crurent que le noir étoit la couleur convenable pour le deuil; au lieu que les Chinois & les Siamois choiſirent le blanc, parce que chaque famille rendoit un culte aux ames de ſes ancêtres & croyoit qu'elles devenoient pour elle des génies bienfaiſans.

On continue de ſervir nos Rois pendant pluſieurs jours aux heures des repas, comme s'ils étoient encore vivans : on portoit à la ſépulture le corps de l'Empereur du Mexique ſur une eſpece de trône, & le plus ancien des Princes du Sang lui ſouffloit, pendant la marche, quelque nourriture dans la bouche, avec une ſarbacanne d'or.

En Egypte & au Mexique, on faiſoit toujours marcher un chien à la tête du convoi funebre : en France, ſur les anciens tombeaux des Princes & des

Chevaliers, on voit communément un chien à leurs pieds.

Les Rois de Pologne ſont vêtus ſacerdotalement le jour qu'on les couronne, & le ſoir, lorſqu'ils quittent cet habillement, on leur dit qu'il ne leur ſervira plus qu'à leur mort, pour être enſeveli dedans. Le Grand-Prêtre mettoit ſur la tête de l'Empereur du Mexique, à ſon couronnement, une eſpece de bonnet ſur lequel étoient peints des oſſemens & des têtes de morts.

On ne porte point le deuil du Pape. Quand le Roi de Congo meurt, c'eſt un crime de pleurer, parce qu'on doit croire, dit-on, qu'il n'eſt mort que pour aller jouir d'une vie plus heureuſe.

Chez les Tartares Eluths, lorſque leur Kham meurt, ce n'eſt point ſon fils qui lui ſuccede, mais le plus âgé des Princes du Sang.

Les Miſſionnaires diſent tous que le Démon a ſouvent ſuggéré & fait imiter aux idolâtres pluſieurs uſages de notre ſainte religion. L'Empereur du Mexique paſſoit pour le fils du Soleil ; & quand il étoit malade, on mettoit un maſque ſur la face de chaque idole, & on ne l'ôtoit que lorſque ce Prince étoit mort ou guéri ; de même que pendant la ſemaine de la Paſſion, pour marquer la triſteſſe de l'Egliſe, on voile & on couvre les ſtatues & les images des Sains.

J'ai connu un homme qui commença à voyager à quatre-vingt ans, parce qu'il ne vouloit pas ſavoir, diſoit-il, où il ſeroit enterré.

Vos écrits tendent à prouver que tout finit pour nous avec la vie ; mais réfléchiſſez donc qu'il y a eu de tous les temps des millions d'hommes qui ont preſque toujours ſouffert depuis l'inſtant

de leur naiſſance juſqu'à celui de leur mort : n'écrivez-vous que pour ceux qui ſont riches, puiſſans, & dont les jours s'écoulent dans les plaiſirs ?

Nier qu'il y ait des peines & des récompenſes après le trépas, c'eſt nier l'exiſtence de Dieu, puiſque s'il exiſte, il doit être néceſſairement bon & juſte.

Les Grecs & les Romains croyoient que les ames dont les corps demeuroient ſans ſépulture, n'étoient point admiſes dans les Champs Eliſées, ou que du moins elles reſtoient long-temps errantes & malheureuſes ſur les bords du Styx ; ainſi, le genre de mort qui leur paroiſſoit le plus affreux & le plus terrible, c'étoit de périr dans un naufrage, ou dans un combat naval ; alloient-il & combattoient-ils moins ſur mer que nous ?

Les Tartares Kalkals croyent que leur

Souverain Pontife, le *Kanikens*, eſt immortel, & il n'y a pas vingt-ans que leurs Moines firent déterrer & jetter à la voirie le corps d'un ſavant, qui dans ſes écrits avoit paru en douter.

Ce pluriel, *nous déclarons*, *nous ordonnons*, ſeroit fauſſement regardé comme l'expreſſion faſtueuſe d'un pouvoir arbitraire; les Princes qui ont commencé de prendre ce ſtyle, & de s'exprimer ainſi, ont voulu, au contraire, éloigner toute idée de deſpotiſme, & marquer qu'ils n'ordonnoient telle & telle choſe, conjointement & après en avoir délibéré avec les principaux de la nation: le Sultan, comme tous les deſpotes, dit *je veux*, *je commande*.

On ſe frappe le front contre terre en approchant des Souverains Orientaux; on ne peut ſe préſenter devant le Roi de Siam que pieds nuds; on ſert les Rois & les Reines d'Eſpagne &

d'Angleterre à genoux : eſt-ce donc une marque de grandeur, que de tenir tout ce qui nous approche dans une poſture gênée ?

Nous ne ſaluons point le Roi ; nous nous préſentons devant lui comme devant un pere qui ſait que ſes enfans ſont toujours prêts à lui obéir.

Les Quakers prétendent qu'on ne trouve point dans l'Ecriture Sainte qu'on donnât des titres faſtueux aux Rois, aux Princes, aux Grands Prêtres ; que ſouvent les perſonnes à qui l'on donne ces titres, n'ont rien qui y réponde, & qu'aucune Puiſſance ne peut s'attribuer le droit d'obliger un chrétien de mentir. Je me ſuis trouvé, diſoit un Quaker, avec *une Excellence* & *une Alteſſe* ; on ne ſauroit être plus bête que *ſon Excellence*, & *ſon Alteſſe* n'avoit guere que quatre pieds huit pouces.

Dans l'Iſle de Ceilan, on ne donne aucun titre au Roi, mais par reſpect, en lui parlant, on ſe dépouille de la qualité d'homme : par exemple, s'il demande d'où l'on vient, on lui répond que ſon chien vient de tel endroit ; s'il demande combien on a d'enfans, on lui répond que ſa chienne a donné deux enfans à ſon chien.

Les Religieuſes en Georgie, prennent, comme parmi nous, des noms de religion ; l'une s'appelle *le balai de l'entrée de la maiſon de Dieu* ; l'autre, *le torchon de la lampe*, &c.

Par une Bulle du 10 Juin 1630, le Pape Urbain VIII donna le titre d'*Eminence* aux Cardinaux, ordonnant à tout chrétien de ſe ſervir de ce titre en leur écrivant & en leur parlant ; cette Bulle n'en diſpenſe que les têtes couronnées.

Un Eſclave, chez les Romains, prenoit le nom de ſon maître, quand il l'affranchiſſoit; c'eſt-à-dire, qu'un affranchi de Scipion, ou de Pompée, ou d'Antoine, s'appelloit Scipion, ou Pompée, ou Antoine; mais il étoit obligé de joindre à ce nom celui qu'il avoit porté dans l'eſclavage; d'ailleurs, cet eſclave n'avoit pas été une ſangſue du peuple. Un étranger vient en France; il entend prononcer un nom qu'il a lu pluſieurs fois dans notre hiſtoire; il regarde, il conſidere celui qui le porte, avec une attention mêlée de reſpect & de plaiſir; il apprend que c'eſt le fils d'un vil Publicain, qui s'étant enrichi par toutes les voies & les manœuvres ordinaires aux gens de ſa profeſſion, venoit d'acheter la terre & le château d'une illuſtre famille. Quoi, par le vol, la rapine & l'uſure, on peut parvenir à porter les noms les plus chers & les plus recommandables à la nation?

Chez pluſieurs peuples de l'Aſie, les grandes oreilles ſont une beauté, & l'on

y en voit assez communément qui pendent presque jusqu'aux épaules, par le soin qu'on prend, dès l'enfance, pour les allonger : autrefois on estimoit beaucoup en France un grand pied, & la longueur des souliers, sur-tout dans le quatorzieme siecle, étoit une marque de distinction ; les souliers d'un Prince avoient deux pieds & demi de long ; ceux d'un haut Baron, deux pieds, & ceux d'un simple Chevalier, un pied & demi ; d'où nous est resté sans doute cette expression, *il est sur un grand pied dans le monde.*

Les Chiriguanes, peuple de l'Amérique méridionale, vont tout nuds ; cependant, ils ont des culotes ; mais ordinairement ils les portent sous le bras, comme nous nos chapeaux.

La façon de saluer des Turcs me paroit la plus naturelle ; ils regardent celui qu'ils veulent saluer, en mettant la main sur leur cœur. Nous autres, nous sa-

luons en baiſſant la tête & le dos, *& en hauſſant le cul*, dit l'Auteur de la Satyre Menipée. Aux cérémonies de l'Ordre du Saint-Eſprit, & à celles du Parlement, on fait les révérences comme les femmes les ont toujours faites ; on plie les genoux, ſans baiſſer la tête. Chez les Ayenis, on s'approche de la perſonne que l'on veut ſaluer, & on lui ſouffle dans l'oreille, en lui frottant doucement l'eſtomac avec la main.

En Europe, à la fin du repas, on apporte du caffé & quelques liqueurs pour aider à la digeſtion : on lit dans l'Hiſtoire de l'Académie des Sciences, année 1745, page 431, que chez les Omaguas, avant que de ſe mettre à table, on préſente une ſeringue à chaque convive.

Les femmes de la Floride ſe frottoient le tour des yeux avec de la mine de plomb, & ſe mettoient du bleu ſur les joues.

Le Roi de Calicut livre ſa fiancée à ſon grand Aumônier pour qu'il le débarraſſe d'une peine qu'ordinairement tous les maris envient & ſe flattent de trouver.

A l'occaſion du mariage de Charles VI avec Iſabeau de Baviere, Froiſſard rapporte *que la fiancée d'un Roi de France, quelque Dame ou fille de haut Seigneur qu'elle ſoit, doit être regardée & aviſée toute nue par les Dames, pour ſavoir ſi elle eſt propre & formée pour porter enfants.*

Dans le Royaume (*a*) d'Arracan, parmi les plus belles filles, chaque Gouverneur, dans ſa province, en choiſit ſix de l'âge de ſeize ans, & les envoye à la Cour; on les habille d'une

(*a*) Ce Royaume eſt dans l'Aſie, au-delà du Gange.

groſſe robe de coton, & on les fait danſer à l'ardeur du ſoleil juſqu'à ce que la ſueur ait pénétré leurs robes; on porte ces robes au Roi; il les ſent l'une après l'autre, & c'eſt ainſi qu'il ſe choiſit des femmes & des maîtreſſes. Quelques voyageurs, en raiſonnant ſur cette coûtume ſinguliere, prétendent que c'eſt pour connoître laquelle de ces filles eſt d'une meilleure ſanté; d'autres n'admettent point cette raiſon, & diſent que ce Prince ne ſentiroit pas lui-même ces robes, & qu'il en laiſſeroit le ſoin à ſes médecins, ou à des matrones examinatrices. On raconte qu'un Roi & une Reine d'Arracan s'aimoient éperduement; qu'il n'y avoit que ſix mois qu'ils étoient mariés, lorſque ce Roi vint à mourir; qu'on brûla ſon corps; qu'on en mit les cendres dans une urne, & que toutes les fois que la Reine alloit pleurer ſur cette urne, ces cendres devenoient tiedes: l'idée de cette hiſtoriette eſt ingénieuſe. Les Philoſophes ſympatiſtes diront qu'il émane ſans ceſſe des corpuſcules de tous les corps, & que ces corpuſcules, en frappant nos organes, font

dans le cerveau des impreſſions plus ou moins ſympathiques, ou plus ou moins antipathiques. Qu'on voit deux femmes pour la premiere fois, & que l'une, quoique moins jolie que l'autre, nous plaît davantage. Qu'un homme devient ſubitement amoureux d'une femme, & que ſi cela arrive rarement, c'eſt qu'on rencontre rarement la perſonne dont les corpuſcules ſympathiſent entiérement avec nous. Qu'un Officier fut tué en duel & enterré dans une Egliſe; que la juſtice ayant commencé à faire des pourſuites & des informations, ſes camarades le firent exhumer de nuit; qu'on le porta & qu'on l'enterra dans un champ; que ſon chien, qu'il avoit donné la veille de ſa mort à un de ſes amis, & que cet ami avoit tenu à l'attache pendant près d'une ſemaine, paſſant au bout de dix ou douze jours, ſur l'endroit du champ où il avoit été enterré, s'y arrêta, s'y coucha, faiſant des hurlemens, & qu'on eut beaucoup de peine à l'en arracher.

* Depuis Henri IV. Le mariage du Roi * de Navarre avec Marguerite de Valois & celui du Prince de Condé avec Marie de Cleves, furent célébrés le 18 Août 1572. Le feſtin ſe fit au Louvre. Marie de Cleves, âgée de ſeize ans, de la figure (*a*) la plus charmante, après avoir danſé aſſez long-temps, & ſe trouvant un peu incommodée de la chaleur du bal, paſſa dans une garde-robe où une des femmes de la Reine Mere, voyant ſa chemiſe toute trempée, lui en fit prendre une autre. Il n'y avoit qu'un moment qu'elle étoit ſortie de cette garde-robe, quand le * Duc d'Anjou, qui avoit auſſi beaucoup danſé, y entra pour raccommoder ſa chevelure, & s'eſſuya le viſage avec le premier linge qu'il trouva : c'étoit la chemiſe qu'elle venoit de quitter. En rentrant dans le bal, il jetta les yeux ſur elle, & la regarda, dit-on, avec autant de ſurpriſe que s'il ne l'eût ja-

* Depuis Henri III.

Tract. de Sympt. p. 317.

(*a*) *Elle étoit douée*, dit l'Etoile, *d'une ſinguliere beauté & bonté.* Journ. de Henri III, année 1574.

mais vue ; ſon émotion, ſon trouble, ſes tranſports & tous les empreſſemens qu'il commença de lui marquer, étoient d'autant plus étonnans, que depuis ſix jours qu'elle étoit à la Cour, il avoit paru aſſez indifférent pour ces mêmes charmes qui, dans ce moment, faiſoient ſur ſon ame une impreſſion ſi vive, & qui dura ſi long-temps. *Il devint inſenſible*, diſent tous les Mémoires de ce temps-là, *à tout ce qui n'avoit pas de rapport à ſa paſſion; ſon élection à la couronne de Pologne, loin de le flatter, lui parut un exil, & quand il fut dans ce Royaume, l'abſence, loin de diminuer ſon amour, ſembloit l'augmenter ; il ſe piquoit au doigt toutes les fois qu'il écrivoit à cette Princeſſe, & ne lui écrivoit jamais que de ſon ſang. Le jour même qu'il apprit la nouvelle de la mort de Charles IX, il lui dépêcha un courier pour l'aſſurer qu'elle ſeroit bientôt Reine de France, & lorſqu'il y fut de retour, il lui* (a) *confirma*

Préface des Mémoir. de Nevers t. I.

Hiſt. de Henri III, par le P. Mathieu t. I *pp.* 386. & 406.

(a) Il ſe flattoit que cela lui ſeroit aiſé, parce qu'elle étoit Catholique, & que le Prince

cette promeſſe, & ne penſa plus qu'à l'exécuter; mais cette réſolution fut bien fatale à cette Princeſſe; car, peu de temps après, elle fut attaquée d'un mal ſi violent qu'il l'emporta à la fleur de ſon âge; les uns en accuſent (a) *celle-là; les autres celui-ci. Le déſeſpoir de Henri III ne ſe peut exprimer; il paſſa pluſieurs jours dans les pleurs & les gémiſſemens, & lorſqu'il fut obligé de ſe montrer en public, il y parut dans le plus grand deuil, & tout couvert d'enſeignes & petites têtes de mort; il en avoit ſur les rubans de ſes ſouliers, ſur ſes éguillettes, & il commanda à Souvrai de lui faire faire des paremens de cette ſorte pour ſix mille écus.*

Il y avoit plus de quatre (*b*) mois que la Princeſſe de Condé étoit morte & enterrée à l'Abbaye de S. Germain-des-Prez, lorſque ce Prince, en entrant

---

de Condé s'étoit ſéparé de nouveau de la Communion Romaine.

(*a*) Le Prince de Condé avoit l'âme auſſi belle, auſſi franche, auſſi noble, que Catherine de Médicis l'avoit noire, lâche & perfide.

(*b*) Elle mourut le 30 Octobre 1574, & Henri III ne vint à Paris que le 27 Février 1577.

dans cette Abbaye où le Cardinal de Bourbon l'avoit convié à un grand ſouper, ſe ſentit des ſaiſiſſemens de cœur ſi violens, qu'il vouloit s'en retourner; ils ne ceſſerent qu'après qu'on eut ôté de ſon tombeau & tranſporté ailleurs, pour ce jour-là, le corps de cette Princeſſe. *Tract. de ſymp. pag.* 322. *Mémoires ſur les trois derniers Vallois p.* 159.

Catherine de Médicis, en l'engageant à épouſer Louiſe de Vaudemont, une des plus belles perſonnes de l'Europe, avoit eſpéré qu'elle lui feroit oublier celle que la mort lui avoit enlevée; peut-être l'eſpéra-t-il lui-même, mais en vain, ajoutent quelques Mémoires de ce temps-là; l'image de la Princeſſe de Condé ſe retrouvoit toujours au fond de ſon cœur, & le rempliſſoit de triſteſſe & d'amertume; il ne ceſſa jamais de l'aimer, quelques efforts qu'il fît, & quelques moyens qu'il employât pour tâcher d'étouffer cette malheureuſe paſſion, & pour diſſiper une noire mélancolie qui le plongeoit quelquefois dans les accès du déſeſpoir; tantôt il ſe livroit à des exercices outrés de dévotion, & tantôt à tous les déſordres d'une vie volup- *Journ. de Henri III t.* 1 *ann.* 1574

tueſe. Ce Prince étoit brave, affable, de la figure la plus noble & la plus prévenante; il avoit beaucoup d'eſprit & s'énonçoit avec une éloquence naturelle & majeſtueuſe; il me ſemble qu'en déchirant ſa mémoire, les Hiſtoriens n'ont pas aſſez réfléchi aux circonſtances où il ſe trouvoit; les Huguenots le regardoient comme leur ennemi, & la Ligue, dès l'année 1577, avoit préparé les eſprits des Catholiques à mépriſer l'autorité royale, & à former des aſſociations contr'elle, ſous le prétexte ſpécieux de la religion; les prédicateurs ne tarderent pas à donner des interprétations défavorables à toutes les actions de ce Prince, & les Moines, ceux même qui avoient eu le plus de part à ſes libéralités, devinrent les colporteurs ordinaires de toutes les abſurdes & infâmes ſatyres qu'on faiſoit contre lui; ſa mere, ſes (a) fa-

(a) Témoin le Duc de Joyeuſe qu'il avoit comblé de richeſſes & d'honneurs; Catherine de Médicis vouloit faire tomber la couronne au fils du Duc de Lorraine. Jeannin & Villeroi étoient Ligueurs.

voris & ſes miniſtres, toujours guidés par des intérêts particuliers, le trahiſſoient ſans ceſſe, & dès qu'il vouloit prendre quelque réſolution ferme, ils en avertiſſoient ſes ennemis & concouroient avec eux pour lui ſuſciter des obſtacles & de nouveaux embarras. On lui reproche d'être devenu foible & fainéant; il eſt vrai que ſe voyant ſans poſtérité & perſécuté par ſes ſujets, éprouvant d'ailleurs, que malgré ſes profuſions, il n'avoit jamais fait que des ingrats, & qu'il ne pouvoit ſe fier à perſonne, il parut abandonner l'Etat à ſa deſtinée & à des maux que le plus puiſſant génie eût eu peut-être bien de la peine à détourner; mais lorſqu'enfin, à force d'affronts & d'attentats, les Guiſes l'eurent obligé de ſortir de cet aſſoupiſſement, & de les punir, on le vit marcher jour & nuit à la tête de ſes troupes, ſupporter la fatigue & s'expoſer aux coups comme le moindre ſoldat. La Cour de Rome qui n'avoit jamais eu ſujet de ſe plaindre de lui, fut toujours ſon ennemie, & porta même l'horreur juſqu'à donner à ſon exécrable aſſaſſin les noms reſpectables de

Martyre & de Bienheureux ; elle continua de fomenter nos troubles, & le trait que je vais rapporter, fera juger de ſon audace & de ſes projets : le quinzieme Janvier 1590, le Légat alla au Parlement & voulut ſe mettre dans le coin au-deſſous d'un dais deſtiné uniquement pour la perſonne du Roi : oui, il voulut ſe mettre à la place du Monarque, du Souverain des Français ; il n'auroit plus manqué que de garnir le banc des Pairs de Cordeliers & des Capucins ; le Premier Préſident prit doucement ce Légat par la main, & le fit aſſeoir au-deſſous de lui.

Journ. de Henri IV. l'Etoile, année 1590.

Il y a encore quelques villes dans le Royaume où le Maire & les Echevins font mettre dans un panier une ou deux douzaines de chats, & les brûlent dans le feu de joie de la veille de la S. Jean. Cette barbare coûtume dont j'ignore l'origine, ſubſiſtoit même dans Paris, & n'y a été abolie qu'au commencement du regne de Louis XIV. On lit dans un des exécrables * libelles du temps de la Ligue, *que les Eccléſiaſtiques*

* Le banquet d'Arete. Par Louis d'Orléans.

cléſiaſtiques qui avoient aſſiſté à la prétendue converſion de Henri IV, méritoient d'être attachés en greve comme fagots depuis le pied juſqu'au haut de l'arbre du feu de la S. Jean; que ce Prince devoit être mis dans le panier où l'on met les chats, & que cela feroit un ſacrifice agréable au ciel & délectable à la terre. Chronologie novenaire. t. 2 p. 216.

Le premier homme qui crut qu'il pouvoit être injuſte & barbare envers les animaux, ne tarda pas à étendre ſon orgueil, & à croire qu'il pouvoit l'être envers ſon frere, plus foible que lui; ainſi, le deſpotiſme ſur les hommes, tire ſon origine de celui qu'ils commencerent à s'attribuer ſur les animaux.

Nous ne nous contentons pas de ce que les plaines & les prairies fourniſſent à nos beſoins; nous voulons dominer par-tout, & poſſéder les forêts; les antres, les cavernes & le ſommet des montagnes; cependant, puiſque

les animaux ont du ſentiment, il
pas douteux qu'ils doivent part
au droit naturel, & entrer en pa
avec nous des choſes qui ſont ſ
terre.

N'eſt-il pas plaiſant que l'ho
diſe à certains animaux que ce
pas pour eux, mais que c'eſt pou
que la nature leur a donné une
peau?

On eſt étonné que les hommes a
adoré des animaux; il eſt bien
étonnant qu'ils ayent cru qu'ils
voient expier leurs crimes, en fa
ſouffrir & en égorgeant des êtres à
Dieu a donné la vie & du ſ
ment.

Un Juif s'arme d'un couteau, p
un coq, le tourne trois fois autou
ſa tête, & lui coupe la gorge en
diſant, *je te charge de mes péchés*
ſont à préſent à toi; tu vas à la m

& moi je ſuis rentré dans le chemin de la vie éternelle.

A l'élection de leurs Empereurs, les Romains immoloient trois ou quatre mille victimes : au ſacre de nos Rois, de temps immémorial, on ouvre les cages & l'on donne la liberté à deux ou trois cent douzaines d'oiſeaux.

Sacre de Louis XV.

Quelle peut avoir été l'origine du culte que toutes les nations, ſans en excepter aucune, ont rendu aux animaux ? Voici les idées & les réflexions qui me ſont venues.

On voit dans l'hiſtoire que la plupart des Légiſlateurs, pour faire recevoir leurs loix, diſoient qu'elles leur avoient été communiquées par une intelligence céleſte ſous la forme de tel ou tel animal. Dans la ſuite, lorſqu'une nation déifioit ſon Legiſlateur ou le fondateur de ſon Empire, il étoit naturel que dans le Temple qu'elle lui élevoit,

elle joignit à ſa ſtatue celle du vénérable animal dans lequel une intelligence céleſte avoit bien voulu s'incorporer.

La guerre eſt preſque auſſi ancienne que le genre humain, & les enſeignes (*a*) ſont auſſi anciennes que la guerre. Outre l'enſeigne générale de la nation, chaque chef de famille, ou de tribut, voulut avoir la ſienne; l'un prit pour ſymbole un Lion, l'autre un Serpent, celui-ci un Taureau, celui-là un Ours: on ſe perſuadera ſans peine

(*a*) Dieu parla encore à Moyſe & à Aaron, & leur dit: *les Enfans d'Iſraël camperont autour du Tabernacle de l'Alliance, chacun ſous ſes enſeignes & ſelon leurs tribus & familles.* Les Nombres chap. 2.

Juda, Iſſachar & Zabulon portoient dans leurs enſeignes, diſent les Rabbins, un Lion. Ruben, Simeon & Gad un Cerf. Ephraim, Manaſſé & Benjamin, un Enfant ſur un drap d'or, Dan, Aſſer & Nepthali, un Aigle.

qu'à la quatrieme ou cinquieme génération on débita des hiſtoires fabuleuſes à l'occaſion de ces figures d'animaux, & que ces hiſtoires furent aiſément adoptées par le peuple, toujours avide & amateur du merveilleux.

Parmi les Sauvages du Canada, il y a trois familles principales, l'une prétend deſcendre d'un grand lievre; l'autre dit qu'elle deſcend d'une très-belle & très-courageuſe femme, qui eut pour mere une Carpe dont l'œuf fut échauffé par les rayons du ſoleil; la troiſieme famille ſe donne pour premier ancêtre un Ours.

Y a-t-il beaucoup de Princes en (*a*)

(*a*) Olaüs Magnus rapporte qu'une famille très-puiſſante en Allemagne, mettoit à la tête de ſon arbre généalogique *Ulphon* qui ſe diſtingua par de grands exploits, & qui étoit fils d'un Ours blanc & d'une fille, que cet *De genre Septent.*

Europe qui n'aimaſſent mieux qu'on crut qu'ils ſont deſcendus d'un Ours ou d'un Loup, que d'un Tailleur ou d'un Boulanger ? Cependant, il me ſemble qu'un Tailleur ou un Boulanger valent bien un Ours ou un Loup.

Chez les Indiens du Maduré, une des premieres caſtes, la caſte des Cavaravadouques, prétend deſcendre d'un Ane ; ceux de cette caſte traitent les Anes comme leurs freres, prennent leur défenſe, pourſuivent en juſtice & font condamner à l'amende quiconque les charge trop, ou les bat & les outrage ſans raiſon & par emportement. Dans un temps de pluie, ils donneront le couvert à un Ane, & le refuſeront à ſon conducteur, s'il n'eſt pas d'une certaine condition. Le Prince qui gouverne aujourd'hui le Maduré eſt de cette caſte ; ainſi, les Anes doivent encore

---

Ours avoit trouvée dans ſon chemin & emportée dans ſa caverne.

avoir acquis une nouvelle considération dans l'Etat.

Lorsque les eaux du Nil s'étoient abaissées, & que le débordement avoit cessé, le limon que ce fleuve laissoit sur la terre, échauffé par les rayons du soleil, produisoit une quantité prodigieuse de rats ; l'antipathie des chats contr'eux, & les services qu'ils rendoient en les détruisant, méritoient de la reconnoissance ; on vénéra, on adora les chats ; on quêtoit, dit un historien, pour l'entretien d'un chat & de sa chapelle.

La cendre de fiante de vache, chez les Indiens, est sacrée ; ils s'en mettent tous les matins au front, sur la poitrine & aux deux épaules ; ils croient qu'elle purifie l'ame, & leurs Moines, les Bramins en mêlent, pendant leur noviciat, dans tout ce qu'ils mangent. Il y a chez les Banians, l'Ordre de la queue de vache, le Roi, après l'avoir passé au cou de celui qu'il honore de

cette marque de distinction, l'embrasse en lui disant, *aimez les Vaches, aimez les Moines.*

Sous les symboles du Bœuf qui laboure, de la Vache qui fournit du lait, & d'autres animaux utiles, l'homme adoroit, dit-on, la bonté de l'Etre suprême, qui fournit sans cesse à notre subsistance; mais comment se peut-il qu'il ait adoré les serpents, & qu'il les ait regardés comme des êtres utiles & divins? Le serpent, chez les Egyptiens, les Grecs & les Romains, étoit le symbole de la santé; on représentoit Esculape sous la figure d'un serpent, ou entortillé de serpents, & la plupart des Negres croient encore aujourd'hui que les ames des hommes qui ont bien vêcu, entrent dans le corps de ces reptiles.

remiere raiſon de la vénération pour les ſerpents.

Moyſe dit dans la Geneſe, chapitre v. 19, que la nature & les propriétés de chaque animal, étoient renfermées dans la ſignification du nom qu'Adam lui donna ; or, le mot hébreu, *Hevah*, ſignifiant également un ſerpent & la vie, on en conclut qu'il y avoit dans les ſerpents un principe de vie bien (*a*) ſupérieur à celui des

(*a*) Il y a encore des Chymiſtes qui ſoutiennent que le ſerpent en muant, & en ſe dépouillant de ſa peau, rajeunit, croît, acquiert de nouvelles forces, & qu'il ne meurt que par des accidens, & jamais de mort naturelle. On ne peut pas prouver par des expériences la fauſſeté de cette opinion ; car, ſi l'on nourriſſoit un ſerpent dans quelque endroit, & ſi on le nourriſſoit & s'il venoit à mourir, les partiſans de ſon eſpece d'immortalité, diroient qu'il eſt mort de chagrin de n'avoir pas ſa liberté, ou parce que la nourriture qu'on

autres êtres. Il eſt encore dit dans la Geneſe, chap. 1, v. 25, & chap. 7, v. 28, que Dieu, après avoir créé tous les reptiles, *vit que cela eſt bon*, & que dans la ſuite il commanda à Noé *de les recevoir dans l'Arche, afin d'en conſerver l'eſpece*; on en conclut encore qu'il falloit donc qu'il y eût dans les ſerpents quelques excellentes propriétés, & l'on s'imagina que comme les poiſons, dans le regne végétal & minéral, deviennent, en les corrigeant, des remedes ſalutaires, de même auſſi les ſerpents, dans le regne animal,

---

lui donnoit ne convenoit point à ſon tempérament.

Près de Lavinium, il y avoit un bois ſacré où l'on nourriſſoit des ſerpents; de jeunes filles étoient chargées de leur faire des gâteaux de farine & de miel, & de les leur porter; ſi l'un de ces ſerpents ne mangeoit pas ſon gâteau avec un certain appétit, ou s'il paroiſſoit languiſſant & malade après l'avoir mangé, c'étoit une preuve que celle qui avoit fait ce gâteau, avoit perdu ſa virginité.

pouvoient fournir des ſucs très-vivifians & capables de redonner au ſang toute la force & l'activité que l'âge lui avoit fait perdre. La prévention pour les ſerpents s'étant ainſi établie, l'homme, quand il commença de tomber dans l'idolâtrie, ne manqua pas de leur accorder les honneurs divins comme aux autres animaux.

Autres raiſons de la vénération pour les ſerpents.

Un homme cher à ſa patrie mouroit, on alloit pleurer, prier, & le conſulter ſur ſa tombe; on y portoit & on y laiſſoit, ſuivant l'uſage, du lait, du miel & des gâteaux; un ſerpent réveillé par le bruit, ſortoit de cette tombe, & goûtoit à ces oblations mortuaires; on croyoit que c'étoit l'ame du défunt qui apparoiſſoit ſous cette forme, & lorſque ſa famille & ſes compatriotes lui élevoient une ſtatue, ils ne manquoient pas d'y joindre la figure d'un ſerpent. La fourberie des Prêtres aidoit encore à cette ſuperſtition; ils ſavoient que les couleuvres dont les

peuple croit la piquure mortelle, n'ont point de venin; ils en prenoient, les apprivoiſoient, les careſſoient; & perſuadoient au peuple que c'étoient des Génies, qui, ſous cette forme, venoient leur communiquer la connoiſſance des ſimples & des plantes médicinales.

Tite-Live rapporte que les troupes de M. Fabius Ambuſtus furent miſes en déroute par les Faliſques & les Tarquiniens, qui avoient garni leur premier rang de leurs Prêtres, ayant à la main & faiſant flamboyer, au lieu d'épées, de groſſes couleuvres.

Il y a des tremblemens de terre, des tempêtes, des ouragans, des débordemens de rivieres, des maladies peſtilentielles, des bêtes venimeuſes, des animaux feroces, des hommes naturellement méchans, perfides & cruels: or, un être bien-faiſant, diſoient les Dualiſtes, ne peut être l'auteur du mal; donc il y a deux êtres, deux princi-

pes, l'un bon, l'autre mauvais, également puiſſans, coéternels, & qui ne ceſſent point de ſe combattre. Si l'on réfléchit bien ſur le Dualiſme, je crois qu'on le trouvera encore plus abſurde que l'idolatrie.

Un certain Ptolomée ſoutenoit que Dieu avoit deux femmes; que par jalouſie elles ſe contrarioient ſans ceſſe, & que le mal, tant dans le moral que dans le phyſique, venoit uniquement de leur méſintelligence, l'une ſe plaiſant à gâter, à changer ou à détruire tout ce que l'autre faiſoit.

Les Abecédaires, une ſecte des Anabaptiſtes, diſoient que l'homme ne pouvoit être trop ignorant, & que pour ne pas riſquer d'être damné, il falloit qu'il ne ſût ni lire, ni écrire, ni même connoître les premieres lettres de l'alphabet; d'où leur vint ce nom d'ABC Daires. Carloſtad, célebre Profeſſeur en Théologie à Wittemberg, &

un des premiers ſectateurs de Luther, s'étant brouillé avec lui, embraſſa cette ſecte des Anabaptiſtes, foula publiquement aux pieds ſa robe, ſa calotte & ſes patentes de Docteur, & ſe fit portefaix.

Les Ophites ſoutenoient, au contraire, qu'on devoit ſans ceſſe chercher à s'inſtruire; qu'il y avoit différentes claſſes de Génies depuis Dieu juſqu'à l'homme; que la ſupériorité des unes ſur les autres, étoit réglée par le plus ou le moins de lumieres qu'elles avoient; que chaque Génie & chaque homme, en étudiant, en méditant, pouvoit perfectionner ſes lumieres, & paſſer alors d'une claſſe inférieure à une ſupérieure; que les hommes devoient continuellement invoquer le Serpent, & le remercier du ſervice ſignalé qu'il avoit rendu au genre humain, en apprenant à Adam que s'il mangeoit du fruit de l'arbre de la ſcience du bien & du mal, il agrandiroit ſon être par les connoiſſances qu'il acquéreroit, & qu'en cultivant,

en étendant ſes connoiſſances, il pourroit s'élever juſqu'aux plus hautes claſſes des Génies, & s'approcher ainſi du trône de Dieu. Ces hérétiques tenoient un Serpent renfermé dans une cage, & quand ils vouloient célébrer leurs abominables myſteres, ils le mettoient ſur une table où il y avoit pluſieurs pains, & après lui avoir fait bien des prieres & des génuflexions, ils coupoient par morceaux les pains autour deſquels il s'étoit entortillé, & les diſtribuoient aux aſſiſtans.

Les Borborites, autres hérétiques dans le deuxieme & troiſieme ſiecle de l'Egliſe, enſeignoient que Dieu ne peut être l'auteur du mal.

Que pour gouverner le cours du ſoleil, des étoiles & des planetes, il créa un nombre inombrable de Génies; qu'ils ont été, qu'ils ſont & ſeront toujours bons & bienfaiſans.

Qu'il créa l'homme indifféremment avec tous les autres animaux, & que

l'homme n'avoit que des pattes comme les chiens.

Que la paix & la concorde regnerent ſur la terre pendant pluſieurs ſiecles, & qu'il ne s'y commettoit aucuns déſordres.

Que malheureuſement un Génie prit l'eſpece humaine en affection, lui donna des mains, & que voilà l'origine & l'époque du mal.

Que l'homme, cette créature juſqu'alors ſi foible, ſe procura des forces artificielles, ſe fit des armes, attaqua les autres animaux, en rendit une partie ſauvages & féroces, mais s'en aſſujettit un grand nombre par le moyen des liens & autres ouvrages que ſes mains le mettoient en état de faire.

Que l'adreſſe de leurs mains rendit les hommes orgueilleux; que l'orgueil leur inſpira le deſir de la propriété, & de poſſéder certaines choſes à l'excluſion les uns des autres; que les querelles & les guerres commencerent, & que

la victoire fit des tyrans & des eſclaves, des riches & des pauvres.

Il eſt vrai, diſoient ces Philoſophes, que ſi l'homme n'avoit jamais eu que des pattes, il n'auroit jamais bâti ni villes, ni palais, ni vaiſſeaux; qu'il n'auroit pas couru les mers; qu'il n'auroit point inventé l'écriture ni compoſé des Livres, & qu'ainſi les connoiſſances de ſon eſprit ne ſe feroient point étendues, & auroient toujours été bornées aux ſeuls beſoins de la nature; mais qu'auſſi il n'auroit éprouvé que les maux phyſiques & corporels, tels que les maladies, les bleſſures, &c. maux paſſagers & qui ne ſont pas comparables à ceux d'une ame agitée par l'ambition, l'orgueil, l'avarice, par les inquiétudes & les ſoins pour élever une famille, & par la crainte de l'opprobre, du déshonneur, de la miſere & des châtimens.

Enfin, qu'une preuve que l'homme étoit né pour n'avoir que des pattes, c'eſt qu'il ne raiſonne jamais ſi juſte que quand il ſe borne à ſes idées pri-

mitives & naturelles; au lieu que les connoiſſances qu'il a acquiſes depuis qu'il a eu des mains, ſont la plûpart trompeuſes.

On rit en voyant des Philoſophes débiter gravement que l'homme n'eut d'abord que des pattes, & qu'il eſt malheureux pour lui d'avoir eu des mains, attendu le mal qu'elles peuvent faire; mais du moins ces Philoſophes n'obligeoient pas de les couper, au lieu que les Valeſiens, pour n'être pas ſans ceſſe aux priſes avec l'eſprit tentateur, & pour ne plus craindre de ſuccomber, ſe faiſoient Eunuques, & comme l'Egliſe commande de travailler au ſalut de ſon prochain, non-ſeulement ils prêchoient & tâchoient de perſuader la néceſſité de cette opération; mais même ils croyoient qu'il étoit de la charité chrétienne de forcer tout chrétien à ſe la faire. Ces hérétiques occupoient la ville de Bachats & un vaſte territoire dans la Philadelphie, au-delà du Jourdain. Je crois qu'on ne voyageoit pas beaucoup dans ce pays-là.

Dans plusieurs Monasteres des Grecs, on ne souffre aucun animal femelle.

Certains Moines chez les Indiens, pour assurer le public de leur chasteté, se percent le prépuce, & y passent ensuite un large anneau avec un cadenat, dont ils remettent la clef au Juge du lieu.

Dans toutes les religions, il y a des hommes qui se font du mal pour l'amour de Dieu; passe encore, s'ils n'en faisoient point aux autres.

L'Inquisition, en livrant aux bourreaux ceux qu'elle a condamnés, recommande de ne pas répandre le sang, & pour ne le point répandre, on les brûle. *Les freres de Moravie*, une secte des Anabaptistes, ayant aussi en horreur de verser le sang, avoient ima-

giné un ſupplice fort ſingulier ; c'étoit de chatouiller le coupable juſqu'à ce qu'il mourût.

Les Médecins furent agrégés à l'Univerſité de Paris ; les Chirurgiens en furent exclus, *parce que l'Egliſe abhorre le ſang.*

On voit dans la Cathédrale de Sarragoſſe, le tombeau d'un fameux Inquiſiteur. Il y a ſix colonnes ſur ce tombeau, & à chacune de ces colonnes un Maure attaché, & qui paroît qu'on va brûler. Si jamais le bourreau, dans quelque pays, étoit aſſez riche pour ſe faire élever un mauſolée, celui-là pourroit lui ſervir de modele.

On a peint l'hiſtoire de l'Inquiſition ſur la voûte de l'Egliſe des Dominicains de Séville ; on croiroit voir le Tartare, ſi l'on ne ſe rappelloit pas que

les Furies n'étoient point vêtues en Moines.

On eſt ſaiſi d'horreur en liſant l'hiſtoire de ces ſiecles où la Cour de Rome, pour établir ſon deſpotiſme ſur les Princes Chrétiens, faiſoit prêcher des Croiſades contre ceux qui n'obéiſſoient pas aveuglément à ſes ordres; l'eſpoir du pillage & du butin attiroit auſſi-tôt ſous ſes étendards tout ce qu'il y avoit de (a) bandits, de ſcélérats & de gens perdus de dettes dans les Etats voiſins du Prince excommunié; ces brigands, commandés par des Légats, ravageoient ſon pays, égorgeoient ſes ſujets ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, & gagnoient des indulgences en ſe baignant dans le ſang & le carnage. Raimond, Comte de Toulouſe, fut chaſſé de ſes Etats par

(a) Il eſt certain que le fond de ces armées n'étoit compoſé que de brigands, & que ſi quelques Princes s'y joignoient, comme fit Louis VIII, c'étoit pour avoir part à la dépouille de leur voiſin.

une armée de ces Croisés, & son fils fut obligé de paroître en procession nud jusqu'à la ceinture ; le Légat lui passa une étole au cou, & la tenant d'une main par les deux bouts, & de l'autre lui déchirant les épaules avec des verges, il le mena ainsi jusqu'à l'Eglise où il voulut bien enfin lui en donner l'absolution. Voilà les commencemens de l'histoire de l'Inquisition ; c'est ainsi que furent traités deux Princes que la Cour de Rome ne pouvoit pas accuser d'être hérétiques, mais à qui elle reprochoit de n'avoir pas sévi assez rigoureusement contre ceux de ses sujets qui l'étoient.

Anciennement, dans l'Isle de Ternate, il n'étoit permis à qui que ce soit, pas même aux Prêtres, de parler de religion : il n'y avoit qu'un temple ; une loi expresse défendoit qu'il y en eût deux : on n'y voyoit ni autel, ni statues, ni images, cent Prêtres qui jouissoient d'un revenu considérable, desservoient ce temple ; ils ne chantoient ni ne parloient, mais dans un mor-

ne ſilence, ils montroient avec le doigt une pyramide ſur laquelle étoient écrits ces mots : *mortels adorez Dieu, aimez vos freres, & rendez-vous utiles à la patrie.*

Dans Aricie, ville d'Italie dans le Latium, quatre ou cinq Grands-Prêtres avoient ſucceſſivement excité beaucoup de troubles ; ils diſoient que la geniſſe qu'on immoloit tous les mois à Diane, la premiere nuit de la pleine lune, devoit être blanche, & ils vouloient qu'on pourſuivit, comme des ſacrileges & des impies, ceux qui croyoient qu'il étoit indifférent de quelle couleur fuſſent les victimes. Les Magiſtrats voyant que les Grands-Prêtres, au lieu de manger tranquillement un très-gros revenu, ſembloient ne chercher qu'à fomenter des querelles & des diſſentions, qui, devenant de jour en jour plus vives, pouvoient enfin allumer une guerre civile, firent une loi par laquelle *le Grand Prêtre à l'avenir ſeroit un étranger qui auroit tué ſon prédéceſſeur.* Cette loi, la plus bizarre qu'on ait peut-être jamais ima-

ſur la religion.

Il paroît que dans le Gaules
Germanie, les peuples qui hab
proche de la mer & des grand
vieres, adoroient Iſis ſous la
d'un vaiſſeau, pour ſignifier q
navigation & le commerce répa
l'abondance dans un Pays. Les
tiens qui l'adoroient comme la
& la nourrice de tous les êtres,
préſentoient ſous la figure d'une
me dont le corps étoit couvert d
melles.

Avant que le chriſtianiſme e
ſipé les ténébres de l'idolâtrie, le
Saint-Michel s'appelloit le Mon

doroient les Gaulois. Il y avoit ſur ce Mont un College de neuf Druideſſes; la plus ancienne rendoit des oracles; elles vendoient auſſi aux marins des fleches qui avoient la prétendue vertu de calmer les orages, en les faiſant lancer dans la Mer par un jeune homme de vingt-un an qui n'avoit point encore perdu ſa virginité. Quand le vaiſſeau étoit arrivé à bon port, on députoit ce jeune homme pour porter à ces Druideſſes des préſens plus ou moins conſidérables; une d'entr'elles alloit ſe baigner avec lui dans la Mer, & recevoit enſuite les prémices de ſon adoleſcence, en l'initiant aux plaiſirs qu'il avoit juſqu'alors ignorés; le lendemain, en s'en retournant, il s'attachoit ſur les épaules autant de coquilles qu'il s'étoit initié de fois pendant la nuit.

Quand la Pythie de Delphes devoit rendre des oracles, on mettoit ſur l'embouchure de l'antre un trepied où cette Prêtreſſe s'aſſeyoit, de façon que l'eſprit du Dieu dont elle alloit être poſſédée, pût s'introduire aiſément & ſans obſta-

cle, *& ſe viſceribus mergit*, dit Lucain. On a beaucoup plaiſanté ſur la voie que prenoit cet eſprit prophétique.

Les Palamites, ainſi nommés de Gregoire Palamas leur chef, étoient des Moines Grecs qui ſe dévouerent, dans le quatorzieme ſiecle, à la vie comtemplative ; ils tâchoient de recueillir entiérement leur eſprit, de l'abſorber dans de profondes méditations ſur l'eſſence divine, & ils parvenoient, diſoient-ils, en comtemplant attentivement & ſans diſtraction leur nombril, à ſe procurer des extaſes & à voir cette gloire, ces rayons de ſplendeur, cette lumiere pure & incorruptible qui part du trône du Tout-puiſſant. La doctrine myltique de ces Moines s'accrédita au point que Conſtantinople étoit rempli de devots qui paſſoient les journées entieres, immobiles ſur un ſiege, les yeux fixés ſur leur nombril, attendant la céleſte viſion. Les Empereurs Jean Cantacuzene & Jean Paleologue avoient trop d'affaires avec

Fabricius. Bibliotheq. grac. t. 10. *Fleuri. hiſt. Eccleſ. liv.* 95.

Allatius de conſen.

leurs voiſins & dans leurs propres Etats, pour pouvoir paſſer leur temps à contempler leur nombril ; mais d'ailleurs ils favoriſerent & protégerent hautement cette ſecte, & Grégoire Palamas fut même nommé à l'Archevêché de Theſſalonique.

. On s'eſt recrié ſur le nom de *Compagnie de Jeſus*, qu'avoient pris les diſciples de Saint Ignace de Loyola ; on a trouvé de l'orgueil dans cette qualification. Il y a, en Eſpagne, un Ordre de Religieux qui ſe qualifient *les freres du ſang de Jeſus-Chriſt & de Marie* : on ne ſauroit être plus proches de la couronne des cieux.

Etat ſent de l' pagne, l 1 p. 188.

Fernand Mendez Pinto, célebre voyageur Portugais, rapporte que certains Moines Indiens ont imaginé des balances où l'on ſe fait peſer pour la rémiſſion de ſes péches. Quand on s'eſt mis dans un des baſſins de la balance, on fait mettre dans l'autre différentes denrées

pour faire le contre-poids. *Ceux qui s'accuſent d'être gourmands*, dit ce voyageur, *ſe peſent avec du miel, du ſucre, des œufs & du beurre. Ceux qui ſe ſont livrés aux plaiſirs ſenſuels, ſe peſent avec du coton, de la plume, de la ſoie, des parfums & du vin. Ceux qui ont eu peu de charité pour les pauvres, ſe peſent avec des pieces de monnoie*, &c. Les Moines retirent un profit immenſe de toutes ces denrées, qui leur reſtent.

Le Taurobole, ou le grand ſacrifice, chez les Romains, conſiſtoit à faire une foſſe, à la couvrir de planches trouées, & à égorger un taureau ſur ces planches, tandis que l'homme pour qui ſe faiſoit l'expiation, couché tout de ſon long dans la foſſe, ſe retournoit de tous côtés pour recevoir ſur chaque partie de ſon corps le ſang de la victime; la figure hideuſe qu'il avoit en ſortant de-là, étoit un objet de vénération pour tous les aſſiſtans. Lorſqu'un Hotentot a atteint l'âge d'être utile à la nation, l'*Ancien*, en l'intro-

duiſant dans l'aſſemblée des hommes, le fait mettre à genoux & lui fait ſur le corps une fort ſinguliere (*a*) aſperſion: il fait la même aſperſion ſur le jeune garçon & la jeune fille qui ſe marient, & ſur la foſſe & les plus proches parens de l'homme ou de la femme que l'on vient d'enterrer.

En France, on marque de la fleur de lis les filoux & autres gens infâmes: dans le Royaume de Carnate, il y a toujours, dans la principale * Pagode, un braſier ardent où l'on fait rougir un fer ſur lequel ſont repréſentées les trois premieres Divinités du pays; les gens riches, car les Prêtres n'accordent pas cet honneur à bon marché, ſe font appliquer ce fer ſur l'épaule, & l'on ne ſauroit croire à quel point ils tirent enſuite vanité de cette épaule.

* Temple chez les Indiens.

Dans le Royaume de Loango, les

(*a*) Il lui piſſe ſur le corps.

peuples croient que leur Roi a le don de faire des miracles ; quand la sécheresse dure trop long-temps, ils vont lui demander de la pluie : ce Prince sort de son palais en grande cérémonie, va dans la campagne, monte sur un endroit élevé, & décoche une fleche en l'air ; s'il ne pleut pas au bout de deux ou trois jours, quoiqu'il ait eu la précaution de consulter le vent & de différer sous quelques prétextes, jusqu'à l'approche des nuages, il dit que les péchés du peuple en sont cause.

Dans le Royaume d'Arracan, quand le grand fleuve se déborde, le Roi ordonne un jeûne général & très-austere ; il vend en même temps des dispenses de ce jeûne, & ces dispenses lui rapportent beaucoup d'argent.

Le Roi de Congo choisit quelque-fois, pour se promener, un jour où il fait beaucoup de vent ; il ne met son bon-

net que ſur une oreille, & ſi le vent le fait tomber, il impoſe une taxe ſur les habitans de la partie de ſon Royaume d'où le vent a ſoufflé. *Hiſt. des Voyages. T. 5. p. 4.* in-4°.

Le *Juſticia*, en Aragon, étoit un Magiſtrat choiſi par les Etats du Royaume, il recevoit le ſerment du nouveau Roi, en lui tenant la pointe d'une épée nue ſur la poitrine, & lui diſoit enſuite, de la part de la nation, *nous qui ſommes autant que vous, vous faiſons notre Roi & Seigneur, à condition que vous nous maintiendrez & conſerverez, comme vous venez de le jurer, dans nos privileges, franchiſes & libertés, SI NON, NON.*

Lorſque les affaires de Philippe V paroiſſoient entiérement déſeſpérées, & que l'on croyoit qu'il alloit abandonner l'Eſpagne & revenir en France, un Aragonnois aima mieux perdre la vie par la main du bourreau, que de violer

la foi qu'il lui avoit jurée; il ne voulut jamais prêter ſerment à l'Archiduc; & ſes enfans, lorſque Philippe V ſe vit enfin paiſible ſur le trône, ne demanderent à ce Prince, pour toute récompenſe, que la permiſſion d'avoir des armoiries, & de porter dans leur écuſſon une fleur de lis & un homme attaché à une potence, *pour marquer à toute la terre que la mort la plus ignominieuſe n'a rien que d'honorable quand on l'endure pour la défenſe de ſon Roi.*

Etat préſ. de l'Eſpag. t. 1 p. 51.

L'Empereur de Java n'emploie jamais que des femmes dans ſes ambaſſades, & choiſit ordinairement des veuves. On eſt perſuadé dans ce pays-là qu'accoûtumées dès l'enfance à diſſimuler & à ſe contraindre, les femmes ſont plus propres aux négociations que les hommes; qu'elles ont plus d'adreſſe, plus de reſſources dans l'imagination; quelles ſavent ſe rendre plus agréables; qu'elles prennent naturellement une certaine autorité, un certain aſcendant, & qu'elles ont preſque toutes une ſagacité de ſen-

timent, une pénétration, un coup d'œil assez sûr & qui leur fait démêler d'abord le caractere des personnes à qui elles ont affaire. On pourroit, en France, envoyer des hommes uniquement pour la représentation, & des femmes pour secrétaires d'ambassade.

Les Botanistes ont observé que Dieu a fait naître en chaque pays les plantes les plus utiles aux hommes & aux animaux de ce même pays, & Solenander prétend que par les simples qui se trouvent le plus communément dans une contrée, on peut conjecturer avec certitude quelles sont les maladies auxquelles les habitans de cette contrée sont le plus sujets. Il est certain que nos ancêtres ne connoissoient point le quinquina, la rubarbe, le séné & tant d'autres drogues qu'on va chercher dans des régions très-éloignées, & que la nature semble par conséquent n'avoir point formées pour nous.

Quelques anciens hiſtoriens rapportent que des bergers ayant mis le feu dans une forêt des Pyrénées, cet embraſement fut ſi conſidérable & ſi violent, qu'il conſuma les arbres juſqu'à la racine, fit fondre des mines qui étoient cachées dans le ſein de ces montagnes, & que l'on vit couler dans la plaine des ruiſſeaux d'or & d'argent. Ce n'étoient point des richeſſes pour un peuple encore ſauvage, & qui n'avoit aucun commerce avec ſes voiſins. Trois vaiſſeaux Phéniciens, battus de la tempête, aborderent ſur cette côte de l'Eſpagne, & profiterent les premiers de l'ignorance des habitans ſur la valeur que la plûpart des autres nations attachoient à ces métaux; ils emporterent le plus qu'ils purent, en échange des vêtemens, des meubles & des uſtenciles de ménage que ces ſauvages jugeoient pouvoir leur être les plus utiles & les plus commodes. Les Phéniciens étoient puiſſans par mer & par terre; le trajet n'étoit pas long, & ils pouvoient aiſément s'emparer de cette riche contrée, y maſſacrer tous ceux qui auroient voulu leur réſiſter & réduire

les autres en eſclavage ; ils ne ſe livrerent point à des idées ſi injuſtes & ſi cruelles ; ils ſe contenterent du profit qu'ils pouvoient faire avec ces ſauvages, contracterent des alliances avec eux, & les civiliſerent par leur commerce.

Les buchers de l'Inquiſition, depuis ſon établiſſement en Eſpagne, étoient ſans ceſſe allumés, & la religion y étoit devenue terrible ; une religion terrible rend une nation ſanguinaire & barbare.

Liſez l'hiſtoire de la Croiſade contre les Albigeois ; liſez celle de la conquête du Mexique & du Perou, vous verrez que les Croiſés n'avoient pas commis moins d'horreurs dans le Languedoc, que les Epagnols en commirent dans l'Amérique. Eh comment les uns & les autres n'auroient-ils pas été injuſtes & barbares ? Les maximes qu'on leur prêchoit, favoriſoient cette convoitiſe & cette avidité, qui ne ſont que trop na-

turelles à l'homme pour les richeſſes *les Hérétiques, les Infideles & les Idolâtres ſont les ennemis de Dieu*, diſoient les Inquiſiteurs . . . *maudit celui qui n'enſanglante pas ſon épée contre les ennemis de Dieu . . . . la puiſſance & les richeſſes ne peuvent qu'être dangereuſes entre leurs mains; il faut les en dépouiller.* Le Comte de Toulouſe, quoique bon catholique, fut dépouillé de ſes Etats par un Pape, parce qu'il n'avoit pas fait brûler ceux de ſes ſujets qui étoient hérétiques; un autre Pape, quand on eut découvert le nouveau monde, ſe crut en droit de le (*a*)

(*a*) Atabaliba, Roi du Perou, trouva fort extraordinaire que le Pape donnât ce qui n'étoit point à lui; un Evêque lui préſenta un bréviaire où il étoit dit que Jeſus-Chriſt, en partant de ce monde, avoit laiſſé au Pape la diſtribution des Royaumes à ſa volonté; Atabaliba, après avoir regardé & tourné ce bréviaire de tous les côtés, le jetta à terre; l'Evêque cria aux armes, aux armes: quelques jours après, les Eſpagnols condamnerent ce Prince à mort, & l'étranglerent indignement.

donner, parce que les Rois & les peuples y étoient idolâtres.

Si l'on en croit quelques hiſtoriens, Philippe III, Roi d'Eſpagne, obligé d'aſſiſter à un *auto d'afé*, frémit & ne put retenir ſes larmes en voyant une jeune Juive & un jeune Maure, de l'âge de quinze ou ſeize ans, qu'on livroit aux flammes, & qui n'étoient coupables que d'avoir été élevés dans la religion de leurs peres & d'y croire. Ces hiſtoriens ajoutent que l'Inquiſition fit un crime à ce Prince d'une compaſſion ſi naturelle; que le grand Inquiſiteur oſa lui dire que pour l'expier, il falloit qu'il lui en coutât du ſang; que Philippe III ſe laiſſa ſaigner, & que le ſang qu'on lui tira, fut brûlé par la main du bourreau.

Le Pape Hormiſdas, qui gouverna l'Egliſe pendant neuf ans dans le ſixieme ſiecle, recommandoit à ſes Légats de veiller à ce qu'il n'y eût que de véri-

tables converſions, & qu'après une bonne inſtruction, & que ſur-tout on n'eût pas à ſe plaindre d'avoir été forcé par le Prince à faire profeſſion de foi, ſans être perſuadé.

L'amour du prochain, la charité, la modération, l'eſprit d'équité, la paix, la patience, la concorde, l'obéiſſance aux Princes & aux Magiſtrats, quoique payens, telle étoit la ſimple & ſublime morale que prêchoient les Apôtres; tout, dans l'Evangile, porte le caractere de la parole d'un Dieu, & d'un Dieu Créateur de l'homme, qui cherit ſon ouvrage, & qui n'emploie que la douceur pour l'appeller à lui, & l'engager dans la voie d'un bonheur éternel.

Grégoire VII eſt le premier Pape qui ait oſé dire que le Saint Siege avoit une autorité temporelle ſur les Rois; qu'ils étoient ſes vaſſaux & ſes

tributaires ; qu'il pouvoit disposer à son gré de leurs couronnes, & délier leurs sujets du serment de fidélité. Il prétendoit *qu'il n'appartenoit qu'au Pape de porter les ornemens* (a) *Impériaux.* Vit-on jamais Saint pierre en Empereur Romain ? *Fleuri hist. Ecclésiast. t. 13 p. 42. in-49.*

Il disoit *que le Pape, à l'instant qu'il est élu, devient Saint.* Malheureusement on n'avoit eu que trop d'exemples du contraire, & Saint Paul a dit, *omnis Pontifex, ex hominibus assumptus, circumdatus est infirmitate.* *Ibidem*

Il écrivit à l'Empereur Henri IV, *je mourrai, ou je vous ôterai la vie & l'Empire.* Etoit-ce ainsi qu'écrivoit les Apôtres ? *Ibid. p. 3*

(a) Pendant le Jubilé séculaire de l'an 1300, Boniface VIII fit plusieurs cavalcades dans Rome, revêtu des habits Impériaux & l'épée au côté, prétendant *qu'il n'y avoit point d'autre César ni d'autre Roi des Romains que le Souverain Pontife des Chrétiens.*

On voit par ſes Lettres que les ſuppoſitions les plus fauſſes ne lui coutoient rien à imaginer ; la plupart des Rois de l'Europe, en embraſſant le Chriſtianiſme, avoient, ſelon lui, fait hommages de leurs Royaumes au Saint Siege, & promis de lui payer tribut. Les Régens & Magiſtrats de la Sardaigne, ayant traité de chimériques les droits qu'il vouloit s'attribuer ſur eux & ſur leur pays, il les menaça d'exciter les Normands & les Lombards à leur faire la guerre, *& à mettre tout à feu & à ſang dans leur Iſle.* Ce pere commun des Chrétiens n'avoit pas puiſé ces expreſſions-là dans l'Evangile.

Ibid. p. 417

Les inſtructions qu'il donna aux Légats qu'il envoyoit en Eſpagne, ne ſont pas moins étonnantes : *Vous y déclarerez*, leur diſoit-il, *que j'aime mieux que l'Eſpagne ſoit occupée par les Sarrazins, que par des Chrétiens qui refuſeroient de nous en faire hommage.* Ainſi, la propagation de notre Ste. Religion lui étoit indifférente, il n'avoit à cœur que les intérêts temporels du ſouverain Pontificat.

Ibidem.

Les révoltes des Peuples, & les Rois aſſaſſinés par leurs propres ſujets, ont été, dit M. de Fleuri, *les ſuites affreuſes des principes & des opinions que Gregoire VII voulut établir.* Il eſt certain que l'hiſtoire de ce Pape & de ceux de ſes ſucceſſeurs qui ont adopté ſes maximes, n'offre que des faſtes ſanglans & des époques preſque continuelles de conſpirations & d'attentats contre la royauté ; on y voit ſans ceſſe la diſcorde, marchant à leur voix & ſecouant, par les intrigues de la Cour de Rome, le flambeau de la guerre civile, tantôt ſur un Royaume, tantôt ſur un autre ; je dis *les intrigues de la Cour de Rome*, & je n'ai garde de confondre avec elle le Saint Siege Apoſtolique ; il n'a ni politique, ni ambition, ni intrigues, & jamais il ne peut errer. Grégoire VII a été canoniſé, mais les Parlemens ſe ſont oppoſés à ſa légende, où il eſt dit qu'il excommunia l'Empereur Henri IV, & *le priva de l'Empire* ; aucune Puiſſance ſur la terre n'a le droit de priver un Roi (fut-il tombé dans l'héréſie) de l'autorité que ſa naiſſance lui a donnée

Preface du tome 13 p. 23.

trônes de l'Europe ; des garçon
nuiſiers, Tailleurs, Boulangers
ma réflexion paroîtra d'abord rid
abſurde, extravagante ; mais e
nons : pluſieurs Papes n'ont-ils pa
tendu qu'ils pouvoient à leur gré
ſer des couronnes, & en priver
ſeulement les poſſeſſeurs actuels,
encore leurs enfans & leur fam
L'hiſtoire n'en fournit-elle pas
exemples ? Grégoire IX, quand il
d'ôter la couronne Impériale à F
ric II, ne l'offrit-il pas à un étra
au (a) frere de Saint Louis ? Al
dre VI, par une Bulle du 4 Mai 1
ne donna-t-il pas les Indes occid
les à Ferdinand Roi d'Arragon,

(a) Il la refuſa, & les Seigneurs

Indes orientales au Prince de Portugal ? Jules II ne déclara-t-il pas que par ſon excommunication contre Louis XII, le trône de France étoit vacant, & qu'il le donnoit au premier qui pourroit s'en emparer ? Sixte V & Grégoire XIV ne firent-ils pas tous leurs efforts pour dépouiller la maiſon de Bourbon de ſon héritage, & pour mettre la couronne de France dans la Maiſon de Lorraine ? Or, puiſque ces Papes prétendoient qu'ils étoient les maîtres de donner les trônes & les ſceptres à qui bon leur ſembloit, ne pouvoit-il pas arriver que ces prétendus diſtributeurs de couronnes jettaſſent les yeux ſur leurs parens, & comme Grégoire VII, fils d'un Menuiſier, & pluſieurs de ſes ſucceſſeurs auſſi entreprenans que lui, étoient d'une naiſſance très-baſſe, ma réflexion doit-elle paroître abſolument extravagante, abſurde & ridicule ?

J'excommunie le Roi de Navarre, diſoit Jules II, parce qu'il eſt allié & qu'il communique avec un * Prince que

* Louis XII.

j'ai excommunié. Ce même Jules II, la cuiraſſe ſur le dos, marchoit à la tête d'un eſcadron de Turcs qu'il avoit à ſa ſolde.

Il y avoit dans la Nobleſſe Anglaiſe, & dans tous les Ordres de Judicature, une indignation & une averſion générale contre le Clergé, parce qu'on avoit remarqué de tout temps qu'il prenoit toujours le parti de la Cour de Rome dans les démêlés qu'elle avoit avec celle d'Angleterre ; cette diſpoſition dans les eſprits de la nation, facilita malheureuſement à Henri VIII les moyens d'établir le ſchiſme.

Anciennement un Evêque devoit s'en tenir à ſon épouſe, & ne pas deſirer d'en changer ; on traitoit *d'adultere ſpirituel* tout Evêque qui quittoit ſon Evêché pour en poſſéder un autre d'un revenu plus conſidérable.

Je ne ſais pas dans quel ſiecle on a

commencé de dire, pour louer un Evêque, *qu'il avoit de bonnes mœurs*; il eſt certain que c'eſt poſtérieurement aux premiers ſiecles de l'Egliſe.

Dès que le Grand-Prêtre, chez les Juifs, étoit entré dans le ſanctuaire quoique les cérémonies fuſſent bien plus longues que les nôtres, il ne pouvoit plus s'aſſeoir & devoit être toujours debout.

Les infideles ne ſe ſont point relâchés comme nous ſur le jeûne; les Mahométans ont toujours continué de jeûner comme jeûnoient les Chrétiens dans les huit premiers ſiecles de l'Egliſe; on ne faiſoit qu'un repas dans les vingt-quatre heures, & on ne le prenoit qu'après le ſoleil couché. Un baiſer, un petit attouchement, quoiqu'avec ſes femmes, rompt le jeûne chez les Mahométans.

Un Bénédictin, D. Joſeph de Liſle,

retira dans un déſert où elle
à paître l'herbe comme les bê
me ne s'appuyoit-elle pas ſur
pour ſe ſoulager ; dans cert
les temps de jeûne , elle pa
qu'à l'ordinaire.

Les Feuillans de la premie
avoient imaginé un genre d
tion bien féroce ; on metto
de morts ſur leur table ; c'é
taſſes.

Chez les Romains en ſe
table , le maître de la maiſ

tiens, avant & après le dîner & le ſouper, ont fait une priere à Dieu pour le remercier du repas qu'ils alloient prendre, ou qu'ils avoient pris; n'eſt-il pas bien condamnable, & en même temps bien ridicule qu'en France, depuis quarante ou cinquante ans, cet acte ſi naturel de reconnoiſſance & de religion, ait été regardé, par les perſonnes du grand monde, comme une petite cérémonie puérile, une vieille mode, que le nouveau bel uſage devoit proſcrire. Nos inférieurs, en devenant, à notre exemple, ingrats envers Dieu, s'habituent à l'être envers nous.

Le *diadême*, diſent les antiquaires, étoit originairement une bandelette dont les buveurs ſe ſerroient la tête pour prévenir l'effet des vapeurs du vin; mais comment cette bandelette devint-elle la marque de la Royauté? C'eſt ce que les antiquaires ne nous expliquent point, & ce qu'ils auroient dû nous expliquer. Voici l'idée qui me vient; je penſe qu'en ceignant la tête des Rois d'une

bandelette ſemblable à celle dont
buveurs ſe ſervoient pour prévenir
fet des vapeurs du vin, on voulu
gnifier que les Rois devoient tâche
ſe garentir de l'ivreſſe, de l'orgueil &
la puiſſance ſuprême.

Diodore de Sicile rapporte que
Roi d'Ethiopie perdoit, par quelque
cident, un œil, ou un bras, ou
jambe, ſes favoris & les principau
ſa Cour ſe faiſoient auſſi-tôt arra
ou couper cette partie du corps qui
manquoit; cela paroît incroyable; p
moi je demanderois ſi les favoris &
courtiſans du Roi d'Ethiopie, lorſ
ce Prince étoit bon, juſte & vertue
devenoient, comme lui, bons, ju
& vertueux.

Chez les Romains, il n'y avoit p
de nappe ſur la table, il n'y avoit p
auſſi de ſerviettes; chaque convié
portoit la ſienne. On tiroit au ſort, a
des dez, pour faire un Roi du feſ

voilà sans doute l'origine de notre Roi de la fêve. Ils mangeoient couchés sur des lits rangés autour de la table; manger assis sur un siege, étoit chez eux une marque de douleur et de mortification; Plutarque rapporte que Caton voyant tous les maux dont la République alloit être déchirée par la guerre civile entre César & Pompée, ne mangeoit plus qu'assis.

En Egypte, pendant tout le temps du deuil de la mort du Roi, il étoit défendu aux maris & aux femmes de jouir des plaisirs du mariage. Le Pape faisoit de pareilles défenses pour les Royaumes qu'il mettoit en interdit.

Il y avoit en Egypte un lac au-delà duquel, dans les premiers temps, on enterroit les morts; on les portoit au bord de ce lac, après les avoir embaumés; il s'y tenoit un tribunal qui les

jugeoit (*a*); s'ils avoient bien vécu, on les embarquoit sur le lac pour les passer & les inhumer de l'autre côté; on ne les y embarquoit point, & on les renvoyoit pour être jettés à la voirie, s'ils étoient jugés indignes de la sépulture .... Quand le corps du Roi étoit arrivé au lac, on l'ôtoit de son cercueil, & on le mettoit à terre aux pieds des Juges; ils étoient cinquante, tous d'une intégrité reconnue. Un Prêtre commençoit l'éloge funebre; la multitude qui avoit suivi le convoi, applaudissoit par de grandes acclamations, si ce Prince avoit sagement gouverné; au lieu qu'il s'élevoit un murmure général d'indignation, s'il avoit opprimé son peuple, ou déshonoré le trône par sa foiblesse, son indolence, ou par ses vices; les Juges, après avoir délibéré sur les accusations qu'ils avoient reçues & sur ce qu'ils savoient par eux-mêmes, faisoient mettre sur son corps un écriteau avec ces mots, *qu'il ne souille point le sein de la terre.*

(*a*) Voilà l'origine de l'enfer poëtique des Grecs & des Romains.

Je ne ſais s'il y avoit des mœurs en Egypte, mais il paroît que du moins on tâchoit qu'il y en eût, & qu'on n'y voyoit pas de tous côtés dans les temples, comme dans nos Egliſes, des épitaphes où tel Miniſtre, tel Magiſtrat, & tels autres hommes publics, qui ont été & qui ont mérité d'être l'exécration du peuple, ſont tranſmis à la poſtérité, comme s'étant rendus recommandables par leur équité, leur affabilité, leur humanité, leur déſintéreſſement, & toutes les autres vertus de leur état.

On achevoit les funérailles de Guillaume le conquérant: on alloit le deſcendre dans ſon tombeau, lorſqu'on entendit tout à coup la voix d'un homme qui cria, *haro ſur le corps du Roi; ce terrein où vous voulez l'inhumer, appartenoit à mon pere; Guillaume n'étant encore que Duc de Normandie, l'en dépouilla ſans lui en payer la valeur, & y fonda cette* (a) *Abbaye; je requiers*

(a) L'Abbaye de Saint Etienne de Caën.

& vous défends, par les loix, d'y enterrer ſon corps. On interrompit les obſeques; le Prince (*a*) Henri fit approcher cet homme; c'étoit le fils d'un Maréchal, il compoſa avec lui moyennant cinquante écus qu'il lui donna, & cinquante autres qu'il lui promit après l'enterrement. Heureux le ſiecle où l'on peut reclamer les loix ſans ménagement & ſans crainte; c'eſt une preuve qu'elles y ſont dans toute leur vigueur.

Un Seigneur Allemand ordonna, par ſon teſtament, qu'après ſa mort on le mît debout dans une colonne qu'il avoit fait creuſer & attacher contre un des pilliers de ſa paroiſſe, *afin*, diſoit-il, *qu'il ne puiſſe pas arriver que quelque Bourgeois, ou vilain* (b), me marche ſur le corps.

Les Lacédémoniens n'accordoient

(*a*) Un des fils de Guillaume le conquérant.

(*b*) C'étoit le nom que la nobleſſe donnoit par mépris aux habitans des villes.

l'honneur d'une épitaphe qu'aux hommes tués à la guerre, & aux femmes mortes en travail d'enfant.

Dans ce tombeau gît qui fut cimetiere.

Le mot de cet énigme eſt *l'Homme*. Son eſtomac n'eſt-il pas le cimetiere des animaux ?

Le blanc, chez les Japonois, eſt la marque du deuil, & le noir, celle de la joie. Ils montent à cheval à droite. Ils ne ſaluent point de la tête ni de la main, mais du pied. Ils ſont vêtus de leurs plus beaux habits dans la maiſon; ils les quittent quand ils ſortent, & n'en portent que de mauvais. Un noble Japonois, atteint & convaincu d'un crime, ſe couvriroit d'une nouvelle honte, s'il demandoit qu'on lui fît grace de la vie; il tâche ſeulement d'obtenir qu'il lui ſoit permis de ſe tuer, ou de ſe faire tuer par un de ſes parens, Gentilhomme comme lui.

En Allemagne, avant que la fonction de bourreau fut érigée en titre d'office, c'étoit, dans certains cantons, le plus jeune du Corps de Ville qui exécutoit les criminels ; dans d'autres cantons, c'étoit le plus nouveau marié. On prétend qu'en Georgie on dit d'un Seigneur, pour le louer, qu'il ſait auſſi bien pendre & décapiter, qu'aucun autre Seigneur à trente lieues à la ronde.

L'ignorance, pendant quelques ſiecles, étoit au point en Europe, que les plus grands Seigneurs ne ſavoient pas ſigner leur nom. En Angleterre, pour inſpirer à la nation du goût pour l'étude, on accordoit la grace à un criminel qui ſavoit lire & écrire. Perſonne ne peut prévoir ce qui lui arrivera dans le cours de ſa vie, diſoient les peres à leurs enfans ; peut-être vous trouverez-vous un jour dans le cas d'être condamnés à être pendus, ainſi,

il eſt bon d'apprendre à lire & à écrire.

Quelques voyageurs rapportent qu'en Afrique, ſur le haut des montagnes, on attache des lions en croix pour ſervir d'exemples aux autres & les intimider par cette punition. Les Juges du Comté de Valois firent le procès à un taureau qui avoit tué un homme d'un coup de corne, & le condamnerent, ſur la dépoſition des témoins, à être pendu; la Sentence fut confirmée par Arrêt du Parlement le 7 Février 1314.

En Languedoc, dans le treizieme, le quatorzieme & le quinzieme ſiecle, lorſque quelqu'un, homme ou femme, étoit ſurpris en adultere, on le condamnoit à courir tout nud, à l'heure de midi, d'un bout de la ville à l'autre.

Chez pluſieurs peuples Indiens, tou-

tes les filles & les femmes vont excepté les courtiſannes, dont l diſent ces peuples, eſt de cher irriter les deſirs.

Dans les Religions Juive & l métane, & dans quelques-autre homme qui a couché avec ſa fe ne doit point faire la priere du r ou entrer dans quelque lieu qu'il ne ſe ſoit auparavant puri a-t-il donc du mal à procréer ment un enfant ?

Audiguier, chap. 27. *La Colombiere, de l'Office des Héraults.*

Jarnac, après ce duel où il t Chataigneraie, fut conduit par le raults à l'Egliſe de Notre-Da Paris, où ayant rendu graces à il fit apendre ſes armes.

Les Egliſes, en Italie, ſervent les aux aſſaſſins.

Il y avoit un Temple, chez les Thraces, où l'on n'immoloit que des victimes humaines; les Prêtres de ce Temple portoient un poignard pendu au cou, pour marquer qu'ils étoient toujours prêts à tuer. La principale cérémonie du culte que les Phéniciens rendoient à Belphegord, étoit toute contraire; le Grand-Prêtre, si l'on en croit Maimonides, marchant fièrement en procession à la tête de son Clergé, tenoit dans sa main & abaissoit devant cette Idole ce que la pudeur oblige de cacher.

Certains peuples, quand ils n'obtiennent pas de leurs Idoles ce qu'ils en espèrent, les injurient, les fouettent & les traînent dans la boue. Quelle sottise! il faut que ces peuples, disons-nous, ayent l'entendement bien borné; car enfin, puisqu'ils croient que ces Idoles ont du pouvoir, ils doivent craindre leur vengeance. Auguste ayant perdu une de ses flottes par une tempête, Auguste, dans un siecle trés-éclairé, pour marquer son ressentiment contre Nep-

tune, fit ôter ſa ſtatue du Cirque: la religion de la plupart des hommes ne raiſonne point.

Martin de Arles, Archidiacre de Pampelune, dans ſon traité des ſuperſtions, imprimé en 1560, rapporte que dans quelques villes du Royaume de Navarre, lorſque la ſéchereſſe duroit trop long-temps, le Clergé & les Magiſtrats, ſuivis du peuple, faiſoient porter l'Image de Saint Pierre au bord d'une riviere, & que là on chantoit, *Saint Pierre, ſecourez-nous*; *Saint Pierre, une fois, deux fois, trois fois, ſecourez-nous*; & que comme l'Image de Saint Pierre ne répondoit point, le peuple ſe fâchoit & crioit, *qu'on plonge Saint Pierre dans la riviere*; que les principaux du Clergé répréſentoient qu'il ne falloit point en venir à cette extrêmité; que Saint Pierre étoit un bon patron, & qu'il ne tarderoit pas à les ſecourir; que le peuple demandoit des cautions; qu'on lui en donnoit, & que rarement, diſoit-on, il manquoit de pleuvoir dans les vingt-quatre heures.

Quelquefois, dans les calamités publiques, les Ethiopiens faiſoient un maſſacre général de leurs Prêtres, en leur diſant qu'il falloit qu'ils allaſſent prier les Dieux de plus près.

Si la Pucelle d'Orléans ne fut pas divinement inſpirée, du moins on ne peut nier qu'elle n'ait été une héroïne, & que ſa mémoire ne doive être bien reſpectable & bien chere à tout bon Français. Il y avoit, dans un bourg de l'Attique, une jeune jardiniere, très-belle & d'une taille avantageuſe; elle s'appelloit Phya; Piſiſtrate, chaſſé par les Athéniens, imagina de la faire paſſer pour Minerve, la patrone d'Athenes; on la revêtit de tous les ornemens convenables à cette Déeſſe; elle avoit l'Egide, une lance à la main & le caſque en tête; elle monta dans un char magnifique, tiré par ſix chevaux blancs richement harnachés; Piſiſtrate y étoit aſſis à ſes pieds; douze hommes, vêtus en Meſ-

ſagers des Dieux, marchoient devant ce char & crioient, *Athéniens Minerve vous ramene Piſiſtrate; recevez-le avec la ſoumiſſion & le reſpect que vous devez à la Déeſſe;* le peuple ſe proſterna, adora & obéit. L'idée de la miſſion de la Pucelle d'Orléans, ſoutenue par ſa vaillance, la ſageſſe de ſes conſeils & la pureté de ſes mœurs, releva des courages abattus par une longue ſuite de diſgraces; elle combattit pour un Roi légitime contre un Uſurpateur; Phya ſervit l'ambition & rétablit l'autorité d'un tyran; tout ce qu'elle eut à faire, conſiſta uniquement à bien jouer le rôle de Déeſſe pendant quelques heures; Piſiſtrate la maria à ſon fils Hiparque; elle régna dans Athenes; la Pucelle d'Orléans fut brûlée.

Les Montaniſtes admettoient les femmes à la Prêtriſe & à l'Epiſcopat: pourquoi les en exclure, diſoient-ils? Dieu ne communique-t-il pas également ſes dons à l'un & à l'autre ſexe? Ont-elles moins d'eſprit, d'intelligence, de pru-

dence & de courage que nous? Pourquoi ne monteroient-elles pas en chaire? L'ame de la femme étant plus ſenſible que celle de l'homme, doit s'affecter plus vivement, plus profondément que la nôtre; or, on n'émeut, on ne touche, on ne perſuade jamais ſi bien que lorſqu'on eſt, ou qu'on paroît ſoi-même bien touché, bien perſuadé de ce que l'on dit; donc les femmes ſont plus propres que nous à la prédication.

Loin de vouloir qu'elles montent en chaire, je voudrois, pour les corriger de dogmatiſer, qu'il vint de la barbe à toutes celles qui ſe piquent d'être Janſéniſtes ou Moliniſtes.

Plus les femmes ont d'empire ſur nos ſentimens, plus elles ſe rendront utiles & reſpectables en s'attachant ſans ceſſe à inſpirer l'amour de la patrie.

Au ſiege d'Ypres, en 1678, les Mouſ-

Au ſiege de Domfront, en 1574, un des principaux Officiers parmi les aſſaillans, nommé Bons, reçut un coup de fuſil qui lui perça la tête de part en part; on l'emporta dans ſa tente; il y demanda par ſigne une plume & du papier, & mourut en achevant d'écrire de ſon ſang une lettre à ſa maîtreſſe, Mademoiſelle de Rabodange.

dem. t. 3 1 p. 25. En 1587, au ſiege de Langon, la Salle de Siron fut tué en ſe défendant juſqu'à la mort, quoiqu'abandonné de tous les ſiens, excepté de ſa femme *qui*

fournit, dit d[illegible] foi. Il fut tué; ſes
rage tant qu[illegible] la moindre bleſ-

[illegible] Dans
[illegible] e que
[illegible] ani-
[illegible]its de ſon amant [illegible] ui,
[illegible]vint tout-à-coup très-riche & [illegible]
lut plus tenir ſa promeſſe; les par[illegible]
de cette jeune perſonne le pourſuivirent,
malgré elle, en juſtice, & le firent condamner à l'épouſer, ou à lui donner cent mille francs: *je refuſe l'un & l'autre*, dit-elle, quand on vint lui annoncer cet arrêt, *je ne veux ni vendre ma pudeur, ni être la femme d'un malhonnête homme.* Elle ſe fit Religieuſe. Je voudrois pour le ſuplice d'un coquin, que pendant quelques heures chaque jour, il pût avoir le cœur d'un honnête homme.

On vante Codrus chez les Grecs, Curtius chez les Romains; ils ſe dé- *Le Gr[illegible] l. 2 p. 2*

quetaires attaquoient un ouvrage : *bon ; à merveilles, continuons, mes amis*, leur
* Il fut tué. diſoit * Tayac, un de leurs Officiers, *ces gens-là ſe défendent vigoureuſement, mais ils ont affaire à nous ; nous l'emporterons, & combien de fois nos maîtreſſes, quand nous ſerons de retour à Paris, ne nous feront-elles pas raconter cette action !*

Hiſtoire de d'Aubigné, t. 2 l. 2, p. 126. Au ſiege de Domfront, en 1574, un des principaux Officiers parmi les aſſaillans, nommé Bons, reçut un coup de fuſil qui lui perça la tête de part en part ; on l'emporta dans ſa tente ; il y demanda par ſigne une plume & du papier, & mourut en achevant d'écrire de ſon ſang une lettre à ſa maîtreſſe, Mademoiſelle de Rabodange.

Ibidem. t. 3 l. 1 p. 25. En 1587, au ſiege de Langon, la Salle de Siron fut tué en ſe défendant juſqu'à la mort, quoiqu'abandonné de tous ſes ſiens, excepté de ſa femme *qui*

lui fournit, dit d'Aubigné, *d'armes & de courage tant qu'elle put.*

Une jeune perſonne, ſur une promeſſe de mariage, ſe laiſſa ſéduire par ſon penchant & par les larmes & les tranſports de ſon amant ; cet amant devint tout-à-coup très-riche & ne voulut plus tenir ſa promeſſe ; les parens de cette jeune perſonne le pourſuivirent, malgré elle, en juſtice, & le firent condamner à l'épouſer, ou à lui donner cent mille francs : *je refuſe l'un & l'autre*, dit-elle, quand on vint lui annoncer cet arrêt, *je ne veux ni vendre ma pudeur, ni être la femme d'un malhonnête homme.* Elle ſe fit Religieuſe. Je voudrois pour le ſuplice d'un coquin, que pendant quelques heures chaque jour, il pût avoir le cœur d'un honnête homme.

On vante Codrus chez les Grecs, Curtius chez les Romains ; ils ſe dé- *Le Gra l. 2 p. 22*

vouerent, dit-on, l'un & l'autre pour la patrie. Au ſiege de la Rochelle, en 1573, de Vins, grand Ecuyer du Duc d'Anjou, depuis Henri III, ſe jetta au-devant d'un coup d'arquebuſe qu'un ſoldat viſoit à ce Prince, & reçut la balle au travers du corps; il en guerit. Jean le * Sénéchal avoit fait la même action, & ſauva la vie à François I à la bataille de Pavie; il fut tué du coup au-devant duquel il s'étoit jetté.

Mathieu de Char-IX. l. 6 51.

Carcade.

Au Siege de Saint-Lo, en 1574, Colombieres qui commandoit dans cette place, ne voulut jamais ſe rendre; il s'avança ſur la brêche, ayant à ſes côtés ſes deux fils, l'un âgé de dix ans, & l'autre de douze: *Mes compagnons*, dit-il à ſes ſoldats, *avec votre vie & la mienne, j'offre encore à Dieu ce que j'avois de plus cher, celle de ces deux enfans; j'aime mieux que leur ſang pur & ſans tache ſoit ici confondu avec le mien, que de les laiſſer au pouvoir des tyrans qui veulent forcer nos conſciences*

& contraindre notre foi. Il fut tué ; ſes enfans ne reçurent pas la moindre bleſſure.

En quoi conſiſte le devoir ? Dans l'obſervation des loix. Qu'eſt-ce que l'honneur ? C'eſt la force de l'ame animée ou reveillée par le devoir, & qui, quelquefois même, nous porte au-delà de ce qu'il preſcrit.

Le Français eſt propre à tout ; rien ne lui paroîtra difficile, pourvu qu'on le careſſe & qu'on l'honore.

Je n'étois pas Financier, dit le Militaire ; je n'ai pas acquis des richeſſes, mais de l'honneur.

Accueillez les vieux Lieutenans & les vieux Capitaines ; marquez-leur, ſur-

tout devant les jeunes, beaucoup d'égards & de conſidération, vous ſerez ſûr d'avoir toujours de bons Officiers.

Il faut qu'un Général Français ait une audace gaie, un ton populaire, noble & aiſé.

Je l'ai vu ce Général, dont le nom ſera ſi célebre dans notre hiſtoire, je l'ai vu, après la paix, traverſer preſque ſeul les appartemens de Verſailles; cette eſpece d'abandon, cette indifférence affectée des courtiſans, me le faiſoient paroître encore plus grand: je le voyois, au milieu de cette ſolitude, entouré de ſes victoires & de ſes actions.

Nos ancêtres ne cherchoient point à ſe diſtinguer par la magnificence de leurs équipages, mais par la bonté de leurs armes & de leurs chevaux.

La guerre commence ; on cherche des ſoldats, & je vois dans Paris trois laquais derriere un carroſſe. Zaleucus fit une loi qui défendoit de ſe faire ſuivre par plus d'un domeſtique, à moins qu'on ne fût ivre.

Les Francs n'eurent long-temps pour autels que des faiſceaux d'armes : ils juroient par l'air, le ſoutien de la vie, & ſur leurs épées, cauſes ordinaires de la mort.

Le Comte de Salberi, dit Froiſſart, c. 315. t. 1, *étant devant Breſt, envoya un Héraut à Meſſire Bertrand Dugueſclin, Connétable de France, pour lui propoſer la bataille ; le Connétable répondit au Héraut qu'il lui apportoit de bonnes nouvelles, & accepta le parti de combattre ; mais les Anglais ayant ajouté que ce ſeroit à condition que les Français leur fourniroient des chevaux,*

attendu que les Anglais étoient gens de mer, le Connétable dit qu'il ne vouloit point donner de chevaux à ſes ennemis, s'ils ne lui donnoient des otages ſuffiſans pour en répondre ; ainſi on ne ſe battit point.

On lit dans l'Hiſtoire des voyages, T. 17, p. 104, qu'un Prêtre Hollandois ayant fait préſent d'une bouteille d'eau de vie à un Prince Indien, ce Prince, pour lui marquer ſa reconnoiſſance & lui faire honneur, fit commencer un combat ; que la terre fut bientôt jonchée de bleſſés, de mourans & de morts ; & que malgré les prieres & les repréſentations de ce Prêtre, ce barbare ſpectable dura aſſez long-temps: *ce ſont de mes ſujets*, lui répondit ce Prince Indien ; *leur perte eſt de peu d'importance, & je ſuis charmé de vous faire ce petit ſacrifice pour vous marquer mon eſtime.* Dans les deux tiers & demi de l'univers, quel eſt l'animal le plus mépriſé ? L'homme.

Dans l'Iſle de Ceilan, les Grands Seigneurs font marcher devant eux un domeſtique avec un grand fouet qu'il fait claquer, pour avertir le peuple de ſe tenir à l'écart.

Le Pape Paul III décida & déclara, par une bulle, que les Indiens & les autres peuples du nouveau monde, étoient de l'eſpece humaine & véritablement des hommes : *Indos ipſos ut potè veros homines exiſtere decernimus & declaramus, &c.* Les Péruviennes & les Floridiennes étoient jolies, bien faites & très-propres à tenter un Chrétien ; mais avant cette déciſion, & dans le doute ſi elles étoient véritablement des femmes, il faut croire qu'on ſe connoit bien de garde de ſuccomber à la tentation.

Les peuples étant originairement libres, quelques-uns, en ſe donnant des rois, les aſſujettirent à certaines formalités humiliantes ; ils crurent que ce

ſeroit un moyen de prévenir les effets de l'orgueil que pouvoit inſpirer la toute puiſſance, & d'empêcher que ceux qu'ils choiſiſſoient pour leurs chefs, n'oubliaſſent qu'ils n'étoient que des hommes. On peſe tous les ans l'Empereur du Mogol dans une balance, afin de lui faire ſentir qu'il engraiſſe ou qu'il maigrit comme le moindre de ſes ſujets. Le Sultan, chez les Turcs, quand il vient d'être proclamé, doit conduire pendant quelques momens une charrue, & ouvrir quelques ſillons. L'inauguration du Prince de la Carnie & de la Carenthie, ſe faiſoit d'une façon ſinguliere; un payſan, ſuivi d'une foule d'autre villageois, ſe plaçoit ſur un tas de pierres dans une certaine vallée; il avoit à ſa droite un bœuf noir & maigre, & à ſa gauche, une cavale noire & maigre; le Prince deſtiné pour regner, s'avançoit habillé en berger, avec une houlette à la main: *Quelle eſt cet homme qui s'avance d'un air ſi fier*, s'écrioit le payſan? *C'eſt le Prince qui doit nous gouverner*, lui diſoit-on. *Aimera-t-il la juſtice & tachera-t-il de faire le bonheur de ſon peuple*, deman-

doit-il? *Oui*, lui répondoit-on. *Il ſemble*, ajoutoit-il, *qu'il veut me déplacer de deſſus ces pierres? De quel droit?* A cette troiſieme queſtion, on lui offroit ſoixante deniers, le bœuf & la cavale, les habits du Prince & une exemption de tout impôt; il acceptoit ces conditions, cédoit la place à ſon Souverain, après lui avoir donné un léger ſoufflet, alloit chercher & lui apportoit dans ſon bonnet de l'eau qu'il lui préſentoit à boire.

Un Roi d'Ecoſſe ayant déchiré la patente des priviléges d'un Gentilhomme qui le prioit de les confirmer, le Parlement ordonna que ce Prince, aſſis ſur ſon trône, en préſence de toute ſa Cour, prendroit du fil & une aiguille, & recoudroit cette Patente.

Les poſtillons d'Auguſte I, Roi de Pologne, pour éviter un mauvais chemin, entrerent dans un champ labou-

ré; le payſan à qui il appartenoit ſaiſit d'une main les rênes des chevaux, & tenant de l'autre une groſſe hache, menaça de briſer les roues du carroſſe; deux pages s'avancerent & commençoient à le maltraiter, lorſque ce Prince entendant du bruit & en ayant demandé le ſujet, fit donner quelqu'argent à ce payſan, & ordonna à ſes poſtillons de reprendre le grand chemin, en diſant, *ce pauvre homme n'a-t-il pas raiſon de défendre ſon bien, & ſi quelqu'un de mes ſujets lui avoit fait tort, ne ſerois-je pas obligé de le punir.*

Quel eſt l'homme le plus exécrable? Le ſupérieur qui croit ne rien devoir à ſon inférieur.

Philippe, Roi de Macédoine, ſe faiſoit toujours accompagner par deux hommes qu'il payoit pour venir lui dire tous les matins, *Philippe, ſouviens-toi que tu es homme*, & pour lui

lui demander le ſoir, *Philippe, t'es-tu ſouvenu que tu étois homme?*

L'Empereur Conſtantin Porphyrogenete, oprimé par Romanus Lecapenus, ſe vit réduit à vivre du travail de ſes mains; il ſavoit peindre & envoyoit vendre ſes ouvrages.

Les Juifs diſoient que *quiconque n'élevoit pas ſon fils dans quelque metier, riſquoit d'en faire un voleur.*

L'Alcoran commande à tous les Muſulmans, aux fils même des Rois, d'apprendre un métier, & d'y travailler pendant quelques heures chaque jour.

L'Empereur Auguſte ne portoit point d'autres habits que ceux qu'avoient

filés ſa femme, ſa fille ou ſes nieces.

Les heures ſont moins longues & moins ennuyeuſes pour le journalier qui travaille depuis le matin juſqu'au ſoir dans un champ, que pour l'homme riche qui n'a pas appris à s'occuper.

En quoi peu conſiſter le vrai bonheur ? Dans une vie paiſiblement active.

On mépriſe l'âne, animal utile, & l'on dit que le lion eſt le Roi des animaux : à quoi eſt-il bon ?

Nous ne connoiſſons point de profeſſions ignobles & qu'il ne ſoit honnête d'exercer, diſent les Turcs, parce que toutes ſont utiles dans la ſociété, & parce qu'un Ange ne vient pas nous révéler de la part de Dieu qu'aucun

accident ne nous fera tomber, & notre famille, dans l'indigence.

Est-ce parmi le peuple qu'on voit d'ennuyeux nouvellistes, des joueurs de profession, des escrocs, des courtisans à basses & noires intrigues, des parasites, des Abbés sans titres & sans mœurs . . . . .

La plupart des jeunes gens parmi la Noblesse des Isles Maldives, apprennent & se divertissent à raser : de même que la plupart de nos jeunes prétendus Seigneurs & sous-Seigneurs apprennent & se divertissent à mener un carrosse ou un cabriolet : il ne me paroît pas plus ridicule d'être barbier que cocher.

Les Fraticelles, Moines échappés de l'Ordre de Saint François, prétendoient que les vrais Chrétiens devoient vivre

avoit appartenu pendant quelq
aux Prêtres de la Déeſſe de Sy
ces Prêtres alloient dans les h
faiſoient baiſer aux villageois
de cette Déeſſe & promettoie
leur rendre propice ; qu'en écl
leurs prieres & de leurs prome
leur donnoit de l'argent, du
lait, du fromage, des légume
froment. Ces Prêtres étoient un
de vermine qui s'attachoit au
& qui le dévoroit.

Certains Moines Indiens ſe fo
ques par humilité ; il eſt certain
dépare encore plus un homm

Que diroit-on parmi nous d'une Princeſſe qui, à l'article de la mort, ſe plaindroit & pleureroit amerement de ce qu'elle meurt ſans avoir perdu ſa virginité ? *Laiſſez-moi*, dit la fille de Jepthé à ſon pere, lorſqu'il lui apprit le vœu qu'il avoit fait de l'immoler, *laiſſez-moi aller ſur les montagnes pleurer pendant deux mois ma virginité .... & elle alla ſur les montagnes pleurer, avec ſes jeunes amies, de ce qu'elle mouroit vierge .... & au bout des deux mois, elle revint, & ſon pere accomplit ſon vœu.* On regardoit, chez les Juifs, comme une marque de réprobation de mourir ſans avoir été marié, quand on avoit atteint l'âge de l'être. *Les Juges, chap. 11 v. 37, 38 & 39.*

Le matin du mariage, chez les Juifs en Egypte, on colle les paupieres de la mariée avec de la gomme, & quand le moment de ſe coucher eſt venu, le mari les décolle.

Conjugium en latin ſignifie le mariage, parce qu'une des principales cérémonies du mariage, chez les Latins, étoit de mettre un joug ſur le cou du marié & de la mariée.

Chez les Romains, en conduiſant la nouvelle mariée à la maiſon de ſon époux, on portoit devant elle une quenouille avec un fuſeau, pour lui marquer qu'elle devoit s'occupper du ménage & travailler: le Français, trop galant pour vouloir faire naître des idées ſi ruſtiques dans l'imagination d'une jeune perſonne, envoie à ſa future (quand les articles du contrat de mariage ſont ſignés) ce qu'on appelle *la corbeille*, c'eſt-à-dire, des fleurs naturelles & artificielles, des rubans de toutes couleurs, des gants, des pomades de ſenteur, des pots de vermillon pour colorer la pâleur de la virginité, des éventails, des boucles & des pendans d'oreilles, des boëtes à mouches, des tabatieres & autres bijoux.

La Royauté fut abolie dans Rome, parce que le fils de Tarquin avoit violé une femme. Quelque temps après, le peuple s'y souleva, parce qu'un de ſes premiers Magiſtrats, épris des charmes de la fille d'un petit Centurion, avoit voulu en faire ſa maîtreſſe. Quels étoient alors les Romains? Des hommes ruſtres, groſſiers, & dont les Généraux retournoient à leurs charrues après avoir battu l'ennemi; mais quand les belles-lettres & les beaux-arts eurent poli leur eſprit & leur caractere, on vit le Sénat délibérer ſi l'on n'accorderoit pas à Jules-Céſar, par une loi expreſſe, le droit de jouiſſance ſur toutes les Dames Romaines.

La coutume chez les Romains, preſcrivoit au mari, en revenant d'un voyage ou de la campagne, de ne point rentrer chez lui avant que d'avoir fait avertir ſa femme de ſon retour : voilà une différence bien marquée dans le

caractere des anciens habitans de l'Italie & de ceux d'aprésent.

L'Empereur Antonin fit une loi par laquelle il n'étoit pas permis à un mari de tuer sa femme, & même de la poursuivre en justice, quoiqu'il l'eût surprise en adultere, si par la vie qu'il menoit, on devoit présumer qu'il en étoit lui-même coupable.

La fameuse Cléopatre avoit épousé son frere, Ptolomée *Dyonisius*. Les Rois d'Egypte épousoient leurs sœurs. Un Comte d'Armagnac, en 1454, épousa publiquement la sienne.

La Princesse d'Eboli, qui fit de si grandes passions, étoit borgne.

Il y avoit dans les Gaules des Drui-

deſſes qui faiſoient vœu de chaſteté ; il y en avoit d'autres qui ſe marioient ; mais elles ne ſortoient qu'une fois dans l'année de leur Monaſtere, & ne paſſoient qu'un ſeul jour avec leurs maris : elles en étoient adorées & faiſoient tous les ans un enfant.

Un mari, dans l'Iſle Formoſa, ne demeure point avec ſa femme ; il va la voir de nuit, ſe leve de grand matin, & ne retourne point chez elle pendant tout le jour, à moins qu'elle ne l'envoie chercher, ou que le voyant paſſer, elle ne l'appelle.

Dans les Iſles d'Amboine, de Sumatra & de Borneo, un jeune homme ne trouve pas à ſe marier, s'il n'apporte aux pieds de ſa maîtreſſe la tête de quelque étranger. Anciennement nos Chevaliers alloient chercher les aventures, faiſoient des défis & ſe battoient

pour ſoutenir que rien n'égaloit la beauté de *leurs Dames.*

Une femme, en Turquie, peut demander le divorce, ſi ſon mari ne lui donne pas une nuit dans la ſemaine; combien de femmes, en France, qui n'en accordent pas une, pendant toute l'année, à leurs maris!

A la Chine, on n'a point vu la fille qu'on épouſe, & elle n'apporte point de dot : en France ſouvent on l'épouſe, quoiqu'on l'ait vue, parce qu'elle a une dot.

Il y avoit, parmi les Manichéens, une ſecte qui enſeignoit qu'on ne devoit rien manger de ce qui avoit eu vie, mais les plus conſidérables de cette ſecte éludoient ce précepte, & croyoient qu'ils pouvoient profiter des crimes d'autrui, en proteſtant de leur

innocence ; ſi l'on ſervoit devant eux des poulets, des pigeons, des perdrix, &c. ils regardoient ces mets avec indignation : *pauvres animaux*, diſoient-ils, *on vous a pourſuivis, on vous a tués ; le ciel nous eſt témoin que nous ſommes incapables d'une pareille barbarie, & que nous déteſtons vos bourreaux ; mais enfin vous voila morts ; on ne peut plus vous cauſer aucune ſouffrance, & il doit vous être indifférent d'être mangés par nous ou par d'autres ; ainſi nous allons vous manger.*

Pauvre peuple, dit un homme d'une haute naiſſance, prêt à s'allier avec une ſangſue publique, *pauvre peuple, le ciel m'eſt témoin que je plains votre ſort, & que je condamne du plus profond de mon cœur toutes les voix iniques par leſquelles mon futur beau-pere s'eſt enrichi ; je le mépriſe & le mépriſerai toujours autant qu'il le mérite ; mais enfin il ne voudra jamais rendre ce qu'il a pris, & ſi je refuſe les immenſes richeſſes qu'il m'offre avec ſa fille, un autre s'en accommodera ; je vais donc ſigner le contrat.*

Si la misere du payſan, occaſionnée par la mauvaiſe répartition des impôts & par des exacteurs durs & impitoyables, lui fait enviſager comme un malheur d'avoir une nombreuſe famille, le luxe dans nos villes ne nuit pas moins à la population; un homme qui jouit d'une fortune aiſée, veut faire & ſoutenir une certaine figure, *& trouve plus honnête*, dit un Moraliſte, *d'avoir ſix chevaux dans ſon écurie, que de donner ſix enfans à l'Etat.*

Nouveaux enrichis, vous tâchez d'en impoſer par vos habits, vos équipages & des airs importans; mais en voulant cacher qui vous êtes, vous le faites demander.

En vain la fortune couvre un fumier d'un riche tapis, une certaine odeur perce toujours.

Dans pluſieurs Royaumes de l'Aſie, on diſtingue l'état, la condition, la profeſſion ou le métier d'un homme par la couleur ou le mélange des couleurs de ſon habit : il me ſemble que dans ces pays-là il doit y avoir moins d'impertinens que dans le nôtre.

L'Empereur Frédéric I permit aux Marchands qui voyageoient d'attacher à la ſelle de leurs chevaux une épée pour ſe défendre, comme on y attache aujourd'hui des piſtolets ; il ne leur étoit pas permis de la porter à leur côté, parce qu'elle étoit la marque de la Nobleſſe.

Les Sauvages de l'Iſle Formoſa ſe font graver ſur la peau différentes figures de fleurs, de fruits, d'oiſeaux, de ſerpens & d'autres animaux. L'opération eſt douloureuſe & longue ; c'eſt

un travail de près d'une année, en y employant aſſidument trois ou quatre heures par jour; mais auſſi, quand l'ouvrage eſt fini, le patient a l'agrément de poſſéder pour toute ſa vie une peau ſuperbe d'une belle broderie, & qui le diſtingue éminemment parmi ſes compatriotes; car cette magnificence n'eſt permiſe qu'à ceux qui, au jugement des plus conſidérables de la bourgade, ſe ſont ſignalés par quelqu'action hardie, ou par leur légéreté, leur force & leur adreſſe à la chaſſe.

Jacques Fournier étoit fils d'un Boulanger; il fut élu Pape, & prit le nom de Benoit XII; il avoit une niece; pluſieurs grands Seigneurs la rechercherent en mariage; il répondit toujours qu'elle n'étoit point d'une naiſſance à recevoir l'honneur qu'ils vouloient lui faire; il la maria au fils d'un bon négociant de Toulouſe; ces deux époux étant allés le ſaluer à Avignon, il les reçut avec beaucoup d'amitié, les garda une quinzaine de jours auprès de lui,

enſuite les congédia en leur donnant une ſomme aſſez modique, & leur diſant *que leur oncle Jean Fournier leur faiſoit ce petit préſent, qu'à l'égard du Pape, il n'avoit de parens & d'alliés que les pauvres & les malheureux.*

Jacques Amiot, fils d'un corroyeur de Melun, s'étant échappé fort jeune de la maiſon de ſon pere, s'égara & tomba malade en chemin; un gentilhomme qui le vit étendu dans un champ, en eut pitié, le prit en croupe derriere lui, & l'emmena à Orléans où il le mit à l'hôpital. Comme ſa maladie ne venoit que de laſſitude, il fut bientôt guéri; on le congédia & on lui donna douze ſols; ce fut en reconnoiſſance de cette charité, qu'étant devenu Grand Aumônier de France & Evêque d'Auxerre, il légua douze cent écus à cet Hôpital d'Orléans. Il y a bien peu d'hommes qui conſervent, dans l'opulence & l'élévation, une ame aſſez pure & aſſez ferme pour ne pas chercher à faire ou-

blier, & a oublier eux-mêmes l'état misérable où ils étoient nés.

A la Chine, au nom & de la part de l'Empereur, le Gouverneur de chaque ville, au commencement de chaque année, après de bonnes informations, donnent un grand festin à tous ceux qui, pendant le cours de l'année qui vient de finir, ont fait quelque action vertueuse. Ce festin est préparé dans la place publique & sous une tente au haut de laquelle on lit ces mots: *hommes de tous états & conditions, c'est la vertu qui vous place & vous rend ici tous égaux.* Le peuple considere & examine tous les conviés, & s'il en voyoit quelqu'un qui ne méritât pas d'en être, il l'obligeroit, par ses huées, de sortir de table & d'aller se cacher.

Dominique de Vic, Gouverneur d'Amiens, de Calais, & Vice-Amiral de

France, s'informoit dans tous les lieux où il commandoit, des marchands & des artisans qui jouissoient d'une bonne réputation, il les visitoit comme un ami, & alloit lui-même les prier à dîner. C'est ce même de Vic dont l'histoire rapporte deux traits bien touchans. Ayant eu en 1586, le gras de la jambe droite emporté d'un coup de fauconneau, & ne pouvant plus monter à cheval, quoique sa blessure fût bien guérie, sans ressentir les douleurs les plus vives, il s'étoit retiré dans ses terres en Guyenne; il y vivoit depuis trois ans, lorsqu'il apprit la mort de Henri III, les embarras où étoit Henri IV, & le besoin qu'il avoit de tous ses bons serviteurs; il se fit couper la jambe, vendit une partie de son bien, alla trouver ce Prince, & lui rendit des services signalés à la bataille d'Ivri & dans plusieurs autres occasions. Deux jours après l'assassinat de ce bon Roi, de Vic passant dans la rue de la Ferronerie, & regardant l'endroit où cet horrible attentat avoit été commis, fut si saisi de douleur, qu'il tomba presque mort, & mourut le lendemain.

L'homme de cœur eſt naturellement modeſte dans la proſpérité ; il lui eſt bien difficile de l'être dans l'adverſité : trop de faquins l'aigriſſent par l'étalage de leur fortune.

On n'eſt ſouvent malheureux que parce qu'on penſe moins à ce qu'on poſſede qu'à ce qu'on n'a pas.

Nous critiquons la conduite & les actions des Princes & des Miniſtres ; ſouvent c'eſt moins par malignité que par orgueil : ce petit tribunal que nous nous érigeons ſemble rapprocher l'intervalle qui nous ſépare d'eux.

Le Duc d'Orléans, frere de Louis XIII, dans une Lettre du 30 Mai 1631, adreſſée au Parlement de Paris, dit que le Cardinal de Richelieu vouloit ſe faire paſſer pour *un béat qui avoit de*

fréquentes révélations d'en haut: je ne ſerois point étonné qu'un Miniſtre qui vouloit gouverner ſi deſpotiquement, eût tenté d'employer ce moyen.

Cromwel, ſur des affaires importantes, dictoit à ſon ſecrétaire trois ou quatre lettres qui ſe contrediſoient; il lui cachoit celle qu'il donnoit au courier.

Le Duc d'Albe, en arrivant pour commander dans les Pays-bas, commença par y établir une Cour de Juſtice, & le premier décret de cette Cour fut, que l'on puniroit comme criminel de Leze-Majeſté quiconque diroit que le Roi eſt obligé d'avoir égard aux privileges & franchiſes des Villes & de la Nobleſſe, & qu'il eſt lié à ſes peuples par ſes promeſſes & ſes ſermens. Les Hollandois regardent ce décret comme le premier titre de leur liberté.

On a toujours beaucoup vanté ces trois cent Spartiates qui ſe dévouerent à la mort pour arrêter l'armée des Perſes, au paſſage des Thermopyles. L'Archiduc Maximilien, en 1479, à la tête d'une armée de près de quarante mille hommes, s'avançoit à grands pas dans la Picardie; il étoit très-important de retarder ſa marche & de lui faire perdre quelques journées; cent ſoixante Gaſcons commandés par Raimond d'Oſſaigne, ſe jetterent dans le Château de Malannoi, y ſoutinrent pluſieurs aſſauts pendant trois jours, & ſe firent preſque tous tuer ſur la brêche. Les noms des trois cent Spartiates, furent gravés ſur une colonne pour les conſacrer à l'immortalité; ceux des cent ſoixante Gaſcons ſont abſolument ignorés. Raimond d'Oſſaigne, affoibli par trois bleſſures, & que la mort avoit épargné malgré lui, fut pris: Maximilien le fit pendre. Les loix de la guerre autoriſoient, dit-on, cet indigne traitement; elles ne permettent pas de ſe défendre contre une armée dans une Place, ou un château qui n'eſt pas tenable. Quoi, les nations qui habitent aujourd'hu

l'Europe ſont convenues entr'elles de comdamner un brave homme à un ſupplice ignominieux, parce qu'il aura voulu ſe ſacrifier à l'intérêt de ſa patrie !

Il y avoit cinq brêches aux murailles de Saint-Quentin, & c'étoit le onzieme aſſaut que les Eſpagnols y donnoient, lorſqu'ils prirent cette Ville en 1557. Les Chanoines refuſerent de profiter de la permiſſion que le Commandant Eſpagnol leur accordoit d'y demeurer & de continuer de jouir de leurs canonicats ; ils ſe retirerent à Paris : *Nous ne voulons point*, dirent-ils, *demeurer dans une Ville où il ne nous ſeroit pas permis de prier Dieu publiquement pour la proſpérité des armes de la France.*

Louis XIII ayant pris Nanci, ſouhaita que le célebre Jacques Callot en gravât le ſiege ; Callot s'excuſa ſur ce qu'il étoit né ſujet du Duc de Lorraine ; quelques courtiſans lui dirent qu'il ne

lui convenoit pas de refuſer le Roi, & qu'on le forceroit d'obéir; *je me couperois plutôt le pouce*, répondit-il. Louis XIII le loua de ſon affection pour ſon Prince, & l'aſſura de ſon eſtime & de ſa bienveillance.

Fin du quatrieme Volume.

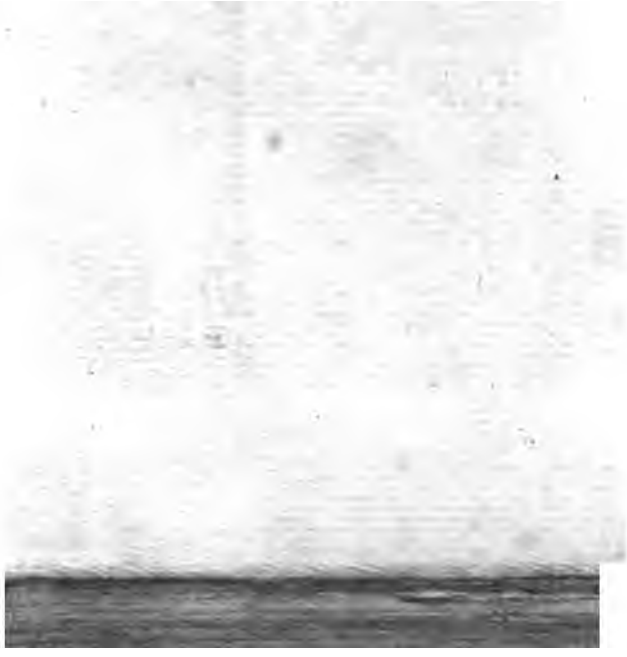
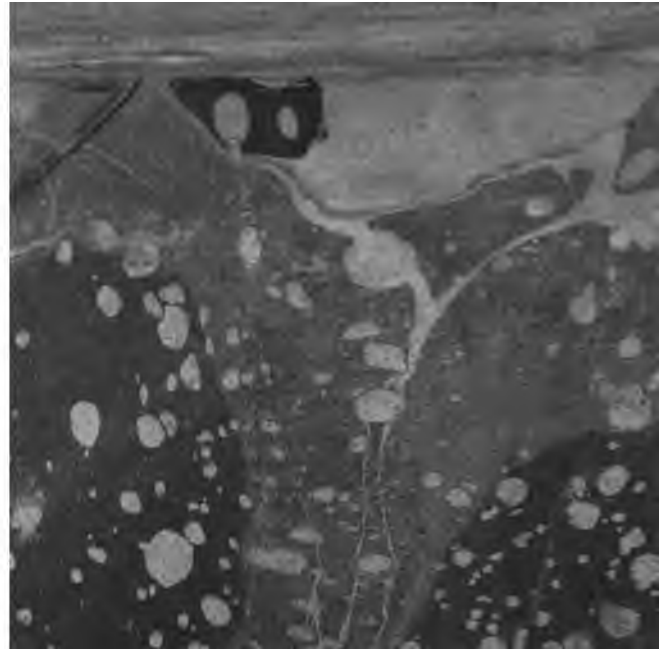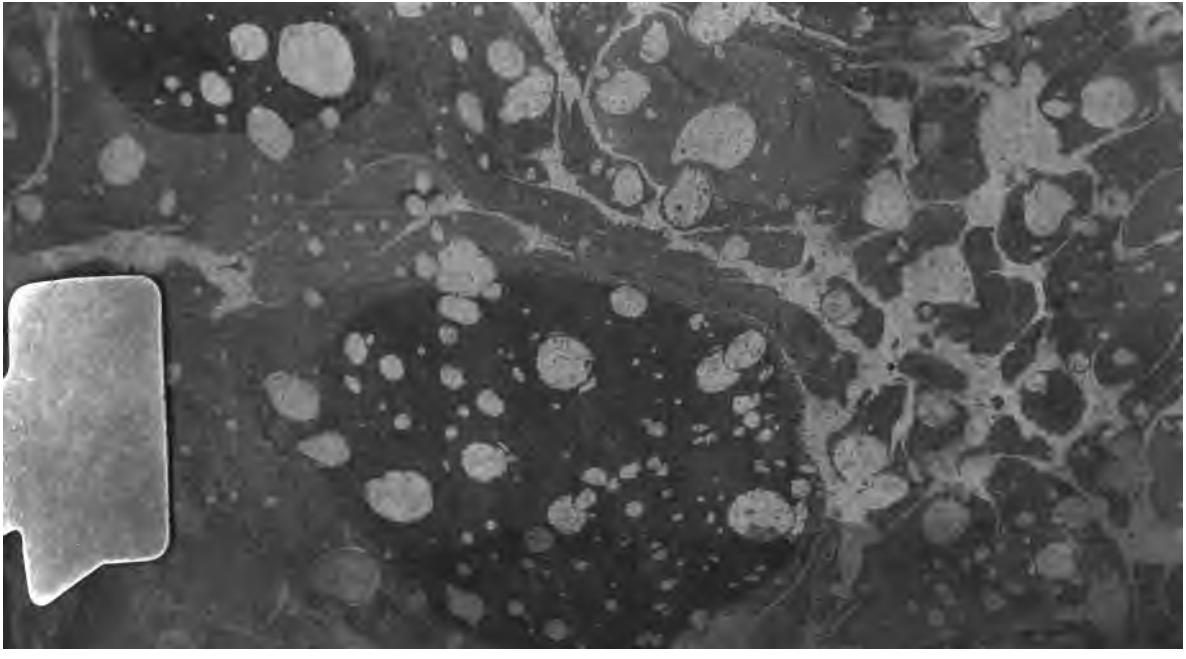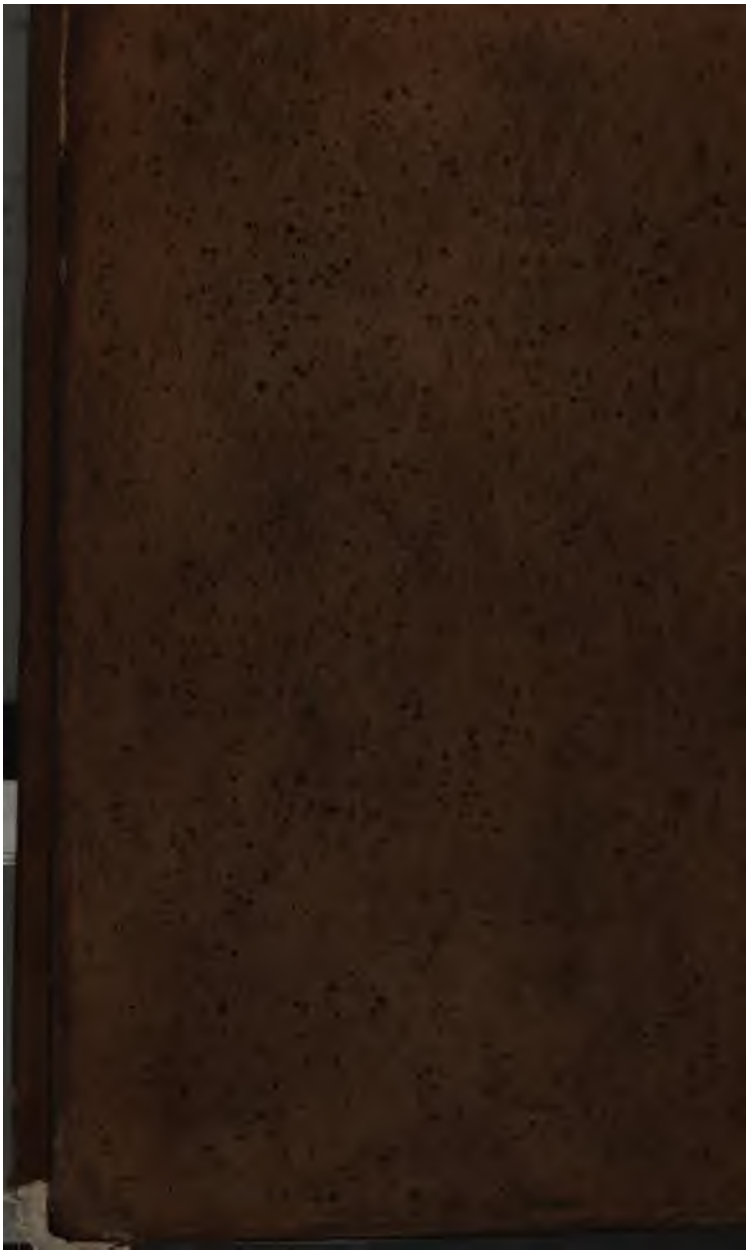
Henry Mayer 1818.